

Chrétien se veut le candidat de la continuité

par Bernard Descôteaux

OTTAWA — Se voulant l'héritier des Lester B. Pearson et Pierre Elliott Trudeau et le candidat de la continuité, Jean Chrétien a lancé hier sa campagne pour accéder au leadership du Parti libéral du Canada où il tentera de bloquer la route à John Turner.

Entouré d'une cinquantaine de députés et sénateurs, le ministre de l'Énergie a en effet dès les premiers moments de cette campagne attaqué vigoureusement son adversaire principal à qui il reproche de se démarquer trop de la tradition libérale des dernières années, particulièrement sur la question des droits linguistiques et la politique budgétaire du gouvernement.

Au cours d'une conférence de presse de près d'une heure, M. Chrétien n'a pas arrêté de faire des allusions évidentes à son adversaire qu'il n'a même pas daigné nommer. Cela au grand plaisir de ses partisans qui étaient venus de Shawinigan pour l'encourager et devant qui il joué à fond son côté populiste qu'il n'hésite pas d'ailleurs à décrire comme un atout important pour unifier le pays.

En fait tout avait été prévu par les organisateurs de la conférence de presse pour marquer les différences d'opinion, de style et de personnalité entre MM. Turner et Chrétien. Ainsi vendredi dernier, M. Turner avait lancé sa campagne en solitaire, misant sur la force tranquille d'une image restée vierge après huit années d'absence. Hier M. Chrétien misait plutôt sur une démonstration de force en réunissant tous les appuis dont il dispose à l'heure actuelle tout en faisant étalage dans une brochure bien présentée d'une longue expérience ininterrompue de près de 21 ans au parlement.

Voir page 10: Chrétien



Le ministre Jean Chrétien a annoncé son intention de briguer l'investiture libérale hier à Ottawa. (Photolaser CP)

L'émeute d'Archambault

Amnistie Internationale blâme le Canada

(AFP-Le DEVOIR) — Dans un rapport publié hier à Londres, Amnistie Internationale déclare que le gouvernement du Canada a enfreint le droit international en négligeant d'ouvrir une enquête exhaustive, indépendante et impartiale sur les allégations de torture et de mauvais traitements formulées à la suite de l'émeute survenue au pénitencier Archambault le 25 juillet 1982.

Sur la base de trois enquêtes extérieures menées par des organismes de droits fondamentaux et par l'Église Unie du Canada, et en conclusion des recherches de sa propre mission (formée de M. David Weissbrodt, juriste américain, et de Mme Hélène Jaffé, médecin français), Amnistie estime qu'il y a lieu

de croire que des actes de tortures ont peut-être été commis au cours des trois mois critiques après les événements, et que les autorités canadiennes auraient dû promptement instituer une enquête.

Selon l'enquête d'Amnistie, fondée notamment sur des déclarations faites sous serment de 17 détenus, les plus sérieuses accusations portent sur des sévices infligés à des prisonniers transférés dans un quartier de haute sécurité de l'établissement pénitentiaire d'Archambault après l'émeute de juillet 1982 au cours de laquelle trois gardiens et deux détenus ont trouvé la mort.

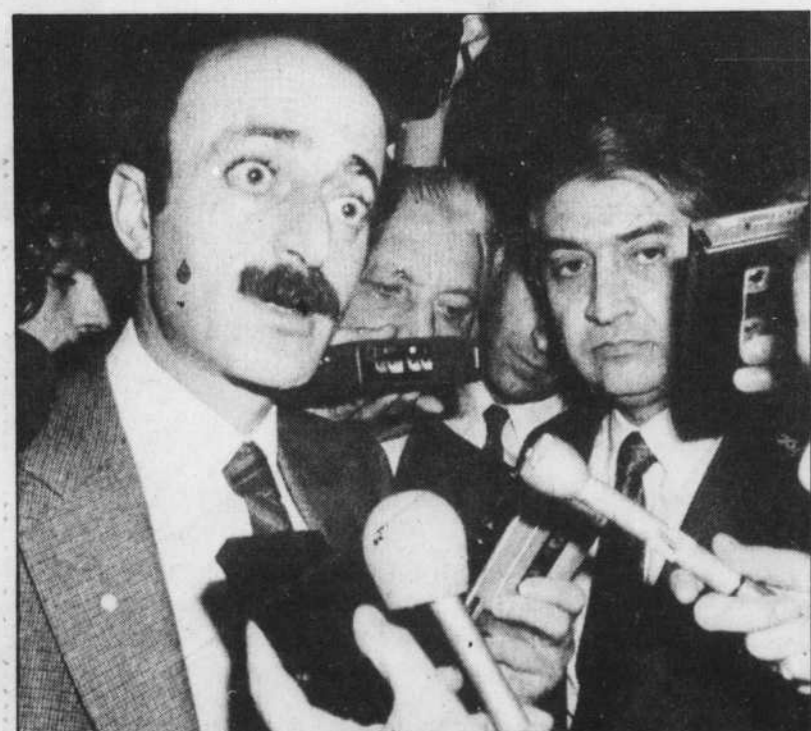
Plusieurs prisonniers ont affirmé avoir été battus, laissés nus dans leur cellule pendant plus de trois semaines

et empêchés de dormir, indique l'organisation de défense des droits de l'homme; des gardiens auraient même uriné dans la nourriture destinée aux détenus et vaporisé des gaz lacrymogènes dans la bouche de certains d'entre eux, selon le rapport.

Trois prisonniers auraient subi des tentatives d'étouffement par leurs gardiens qui leur auraient enserré la tête avec des serviettes mouillées, précise le compte-rendu.

«Il y a de bonnes raisons de croire que les témoignages sont fondés», écrit Amnistie. La mission a rencontré des détenus, des parents de détenus, leurs avocats et des responsables de la prison avec l'aide des autorités canadiennes, dont la coopération.

Voir page 10: Amnistie Internationale



Le leader druze Walid Jumblatt a quitté la conférence de Lausanne hier midi pour annoncer aux journalistes qu'il ne négocierait plus de réconciliation nationale avec d'autres dirigeants libanais. Il s'est toutefois révisé peu après. (Photolaser AP)

Échec du sommet libanais

LAUSANNE (d'après AP et AFP et Reuter) — Après neuf jours de discussions et une ultime séance de deux heures, la conférence de réconciliation nationale libanaise de Lausanne, a pris fin hier soir sans que les dirigeants libanais ne se soient mis d'accord sur de véritables réformes politiques et constitutionnelles.

Les délégués ont travaillé jusqu'à hier soir à partir d'un document de neuf pages détaillant les réformes proposées, mais un communiqué

Voir page 10: Échec du sommet

Des dépenses totales de \$26 milliards

Québec limite la croissance de ses coûts à 7.7 % en 84-85

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Avec un budget de dépenses de \$26 milliards, le gouvernement du Québec limite à 7.7 % le taux de croissance du coût de ses activités pour 1984-85.

Les estimés budgétaires proprement dits totalisent \$25.6 milliards, soit une hausse de 4.4 % sur les dépenses probables de 83-84. Pour l'année financière qui prend fin le samedi 31 mars, le gouvernement

prévoit des dépenses totales de \$24.6 milliards, ce qui inclut environ \$400 millions de dépenses qui auraient normalement été acquittées au cours du prochain exercice.

En présentant ces crédits, hier, le président du Conseil du Trésor, M. Michel Clair, a signalé que la hausse de 7.7 % des dépenses gouvernementales est la plus faible depuis le début des années 70; elle est inférieure de 2 % à la croissance prévue de l'économie québécoise,

laissant ainsi plus de place à l'expansion du secteur privé.

Estimée à \$220 millions, la rationalisation ou le contrôle des coûts budgétaires a permis de contenir la croissance des programmes établis sensiblement au même niveau que l'inflation prévue, autour de 5 %. Mais l'addition de \$510 millions en nouvelles activités, dont \$311 millions pour le seul plan de relance, porte la hausse des coûts à 7.7 %.

Voir page 10: Les dépenses

Québec consacrera \$311 millions au plan de relance

Voir nouvelle en page 11

Max Yalden présente son rapport

Les services bilingues n'existent presque pas dans les Maritimes et dans l'Ouest

par Paule des Rivières

OTTAWA — Pour le commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden, il est « évident » que le débat linguistique au Manitoba revêt un intérêt national. Il est clair aussi que le recours aux tribunaux pour faire débattre le litige est logique; la voie politique n'a pas permis un dénouement de la controverse.

M. Yalden a exprimé son opinion au cours d'une conférence de presse donnée pour discuter du rapport annuel déposé hier sur l'état du bilinguisme au pays.

Dans son document, le commissaire n'aborde que brièvement la question des droits francophones au Manitoba, pour y relever un « sérieux recul » certes, mais aussi pour identifier des raisons d'espérer: les médias, les communautés ethniques multiples et les groupes religieux par exemple ont démontré tout au long du débat un appui à la cause francophone qui n'aurait pas été présent il y a 10 ou 15 ans, estime M. Yalden.

Rappelons que le gouvernement manitobain n'a pas réussi à faire adopter ses projets de loi visant à garantir des services en français, parce que l'opposition conservatrice l'en a empêché et que le fédéral a opté pour un renvoi en Cour suprême. La controverse continue de faire rage, parce qu'elle divise les conservateurs et les candidats à la direction du Parti libéral du Canada. Pour M. Yalden, la question mani-



tobaine est doublement nationale parce qu'elle renvoie à la constitution et parce qu'elle laisse peu de gens indifférents.

En conférence de presse, M. Yalden — qui après sept ans, termine son mandat cette année — a aussi parlé du refus de l'Ontario de faire du français une langue officielle en disant que dans les faits, « cela changerait très peu de choses », étant donné que l'Ontario dispense déjà une foule de services en français. Il conclut que l'obstacle est de nature « psychologique ».

Mais le bilan du commissaire dans son rapport englobe toutes les provinces et tous les aspects du bilinguisme. Qui plus est, pour souligner le 20e anniversaire du lancement des travaux de la commission Laurent-Voir page 10: Max Yalden

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Walt Disney inquiète

Au cours des quatre derniers exercices financiers, les bénéfices de la société Walt Disney ont baissé de \$135 millions. Les milieux boursiers, habitués aux résultats féériques de l'entreprise, s'inquiètent. La magie a-t-elle disparu? Page 11

Échec du sommet de la CEE

Pour la deuxième fois en quelques mois, la réunion des membres de la Communauté économique européenne s'est terminée sur un échec, la Grande-Bretagne refusant le compromis de dernière heure sur le montant de sa contribution au budget du groupe des Dix. Page 17

Mondale défait Hart dans l'Illinois

CHICAGO (AFP) — L'ancien vice-président Walter Mondale a battu hier dans l'élection primaire de l'Illinois, la première organisée dans un grand État industrialisé du Middle-West, le sénateur Gary Hart, qui a reconnu sa défaite.

Grand rival de M. Mondale dans la course à l'investiture démocrate pour la prochaine élection présidentielle, M. Hart a affirmé à Washington: « Si nous avions disposé d'une semaine de plus, nous aurions peut-être pu gagner ».

Selon les derniers résultats disponibles portant sur 45% des circonscriptions, M. Mondale obtenait 43% des voix, M. Hart 33%, et le pasteur noir Jesse Jackson 20%.

La chaîne de télévision CBS,

tout en soulignant que les résultats seraient extrêmement serrés, avait déjà prédit en début de soirée la victoire finale de M. Mondale. Sur des résultats portant sur 24% des circonscriptions, M. Mondale détenait, alors, une légère avance face au sénateur du Colorado, avec 46% des voix contre 34%.

Le pasteur noir Jesse Jackson, qui, selon CBS, devrait recueillir les trois-quarts des voix noires, arrive en troisième position. La candidature de Jesse Jackson était d'une importance particulière dans l'Illinois, où 25% de l'électorat démocrate est noir. À Chicago, dont le maire, M. Harold Washington, lui-même un Noir, a exprimé sa préférence pour M. Jackson, les Noirs représentent

Voir page 10: Mondale

Le 425 de Maisonneuve ouest
Bureau 1710
Montréal (Québec) H3A 3G5
OPTIGECO INC.
Bureaux à louer
Pierre Genest
(514) 288-2050

VIENT DE PARAÎTRE

AUGMENTEZ VOTRE ÉNERGIE PAR DES MOYENS NATURELS

Version française de Pep Up Naturally de Sharon Faelten et l'équipe de la revue Prévention

Par ses conseils, ses exercices illustrés, ses tableaux, ce guide pratique se veut l'outil précieux de toutes personnes voulant être en forme ou souffrant d'un manque d'énergie ou d'une fatigue chronique. Bref, un livre pour tous ceux et celles qui veulent reprendre en main leur santé.

Apprenez comment:

- dormir mieux et plus rapidement;
- éliminer la tension par la relaxation;
- avoir plus d'entrain grâce à l'exercice;
- vous nourrir pour être en forme toute la journée;
- prendre le temps de vivre;
- profiter de vos vacances;

160 pages 7,95\$

QUÉBEC AMÉRIQUE



450 Sherbrooke est. Bureau 390
Montréal H2L 1J6

Commandes téléphoniques acceptées
(514) 288-2371

Augmentez
votre
énergie

Les crédits par ministère et par région

Le budget de la «vocation économique» s'accroît de 13.8 %

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Même si on ne connaît pas encore le montant des dépenses des ministères des Affaires intergouvernementales et de la Justice lors de la visite du pape Jean-Paul II en septembre prochain, le dépôt, hier, à l'Assemblée nationale des crédits budgétaires pour la prochaine année financière 1984-85 montre que le budget des ministères à vocation économique augmente de 13,8 %, contre seulement 7,7 % pour l'ensemble des programmes de l'État.

Pourtant, la mission économique ne reçoit que \$3,1 milliard sur un budget de \$25,6 milliards. Elle se classe bonne dernière, loin derrière la mission sociale (\$10,1 milliards), la mission éducative et culturelle (\$7,4 milliards), et même la mission gouvernementale et administrative (\$5 milliards).

Évidemment, en 1984-85, les ministères gagnants, ceux qui voient leur budget augmenter substantiellement, sont économiques. Hors-concours, le nouveau-né: le ministère de la Science et de la Technologie, une augmentation de 402,8 % (\$48 millions). Le ministère du Commerce extérieur, avec une progression de 40,5 % (19,2 millions), précède le mi-

nistère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (un bond de 31,2 % avec un budget de \$341,7 millions), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (une hausse de 17,4 %, soit un budget de \$494,2 millions), et enfin le ministère de l'Énergie et des Ressources (une progression de 13,4 % pour un budget de \$307 millions).

Les perdants sont, outre le presque défunt ministère des Travaux publics et Approvisionnements (-12 %, soit \$225 millions), les ministères du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (-6,2 %, soit \$202 millions) et de l'Éducation (-4,4 %, soit \$6,3 milliards). Dans ces trois cas, le président du Conseil du trésor, M. Michel Clair, a justifié les causes — parfois comptables — des coupures enregistrées par ces ministères.

Ainsi, le ministère de l'Éducation a payé aux commissions scolaires de manière anticipée \$255 millions de factures en 1983-84, ce qui gonfle artificiellement ses dépenses de l'an dernier et baisse son budget de 1984-85. L'achat de micro-ordinateurs pour les écoles et cégeps coûtera \$27 millions, avec \$2,4 millions pour le fonctionnement et la formation.

Le gros du peloton des ministères progressera de moins de 5 %, l'an

prochain, si on compare toujours le budget prévisionnel 1984-85 et les dépenses probables pour 1983-84: c'est le cas des ministères des Affaires sociales (\$5,6 milliards, soit une progression de 5 %), des Communautés culturelles et de l'Immigration, des Communications, du Conseil exécutif, des Finances, du Revenu, des Transports et du Travail. La moyenne de progression des dépenses gouvernementales est de 4,4 %.

Un service progresse très rapidement en 1984-85: il s'agit de l'Assemblée nationale, dont le budget atteindra \$86 millions, une progression de 46,9 % par rapport aux dépenses probables de 1983-84. Cependant, \$20 des \$29 millions de dépenses supplémentaires sont prévus pour le recensement des électeurs. La gestion interne des programmes de l'Assemblée nationale nécessite cependant \$7,3 millions (plus 70 %). Le secrétaire général et les services législatifs progressent de 10 %, soit un total de \$32,1 millions.

Par ailleurs, les budgets 84-85 de cinq ministères non économiques progresseront à un rythme supérieur de 10 % à leurs dépenses de 83-84. Ce sont les ministères de l'Environnement (22,5 % avec un budget de \$152

millions), du Conseil du trésor (21,6 %, soit \$15 millions), des organismes relevant du ministre délégué à l'Administration (16,2 %, soit \$956,000), des ministères des Affaires intergouvernementales (15,5 %, soit \$55,1 millions), et enfin de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (12,4 % soit \$2,7 milliards).

Selon M. Clair, dans ses choix budgétaires, le gouvernement du Québec a choisi plusieurs axes: accélérer les investissements tant publics que privés; améliorer la formation de la main-d'oeuvre; favoriser le virage technologique; ne pas briser le lien entre le social et l'économie; enfin, répondre à certains besoins nés de l'évolution de la société québécoise actuelle.

Sur ce dernier point, le nouveau président du Conseil du trésor a cité — dans le secteur social — le vieillissement de la population qui oblige à augmenter les places disponibles en centres d'accueil; l'obligation de moderniser les équipements hospitaliers; la rénovation des immeubles et, enfin, la préoccupation du développement communautaire.

Dans le secteur économique, on remarque l'expansion des nouveaux ministères à vocation économique: Science et Technologie et Commerce extérieur, ainsi que la priorité accordée au virage technologique.

Dans le secteur gouvernemental, les chiffres traduisent la préoccupation d'améliorer la productivité dans le secteur public et para-public; non seulement \$220 millions récupérés en rationalisant, mais la création d'un centre pour le développement de la productivité dans le secteur public.

Le budget de dépenses déposé hier prévoit aussi des crédits pour les dernières mesures législatives ou gouvernementales: par exemple, application de la loi sur les archives; renforcement de la Régie de la sécurité dans les sports; \$1,3 millions (une hausse de 66,5 %) pour le Conseil des services essentiels, \$9 millions pour le Commissariat 1534-1984, etc.

C'est la région montréalaise qui remportera la palme en 84-85: sur les \$1,6 milliard d'investissements prévus dans les dix régions du Québec, Montréal obtiendra \$841 millions, de-

vançant la région de Québec (\$205,9 millions). On trouve ensuite le Bas-Saint-Laurent—Gaspésie (\$89,8 millions, dont \$11,1 millions pour la modernisation des usines des produits marins); la Mauricie—Bois-Francis (\$74,9 millions); le Saguenay—Lac-Saint-Jean (\$69,3 millions); l'Estrie (\$60,2 millions); l'Outaouais (\$59,8 millions); l'Abitibi-Témiscamingue (\$43,2 millions); le Nouveau-Québec (\$40,9 millions), et enfin la Côte-Nord (\$22,6 millions, dont \$4,8 millions pour la modernisation des usines de produits marins).

L'essentiel de ces dépenses régionales va au réseau routier (même si les dépenses pour la construction et l'entretien sont gelées cette année); à l'assainissement des eaux; aux infrastructures des réseaux de l'éducation et des affaires sociales. Cependant, \$137,3 millions restent encore à répartir entre les régions, notamment \$66,5 millions pour le reboisement, \$20,7 millions pour les affaires sociales, \$16 millions pour les parcs et réserves, \$15 millions pour les centres de recherche, et \$8 millions pour les stations de ski.

Pour les CLSC, il y a moyen de travailler en santé même si on n'est pas syndiqué

par Renée Rowan

Les CLSC Centre-Ville et Hochelaga-Maisonneuve, en collaboration avec l'organisation *Au bas de l'échelle*, offrent de nouveaux services confidentiels et gratuits de santé-sécurité au travail aux non-syndiqués de l'agglomération montréalaise.

L'accent sera mis sur l'accueil, l'information, la formation, les services juridiques et de référence. Les deux CLSC mettent déjà à la disposition de ces travailleurs des services préventifs et curatifs en santé-sécurité au travail, note Mme Micheline Bail, agent d'accueil auprès des non-syndiqués. De son côté, *Au bas de l'échelle* aide, depuis plusieurs années déjà, les non-syndiqués à défendre leurs droits aux normes mini-

males du travail (loi 26).

Au Québec, 1,800,000 travailleurs et travailleuses ne sont pas syndiqués, soit sept travailleurs sur 10, dont plus de 35 % de femmes et un fort pourcentage d'immigrant/es. Démunis, isolés très souvent, ces non-syndiqués se retrouvent dans des secteurs d'activités qui comportent des risques sérieux pour la santé et la sécurité: services, commerces, petites manufactures et autres. Ils ont à faire face à divers problèmes: maux de dos, brûlures, troubles nerveux, problèmes de circulation sanguine, chutes et lésions, etc.

Dans chacun de ces trois organismes, une personne spécialement formée assumera le service d'accueil et de prise de contact du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h; certains jours, le service sera ouvert jusqu'à 18 h de

façon à favoriser les travailleurs. Il sera aussi possible de se présenter le soir, mais sur rendez-vous seulement.

Un petit guide de santé et de sécurité au travail, intitulé *À votre santé*, tiré à 10,000 exemplaires, informe les travailleurs non syndiqués de leurs droits. On y traite des risques présents dans les milieux de travail, de la démarche à suivre pour améliorer ses conditions de santé et de sécurité au travail et des divers droits et recours des travailleurs. Ce guide de format pratique, qui se glisse facilement dans la poche ou le sac à main, est disponible dans les trois établissements déjà mentionnés et dans les CLSC de la région de Montréal. Pour se le procurer, il suffit d'en faire la demande.

Pour défaire les libéraux, le NPD appuierait une motion conservatrice

OTTAWA (PC) — Les néo-démocrates seraient prêts à appuyer pratiquement toute tentative de conservateurs pour renverser le gouvernement libéral par un vote de non-confiance, a déclaré, lundi, le leader du NPD, M. Edward Broadbent.

Cependant, a-t-il ajouté, une défaite surprise est peu plausible car le leader parlementaire du gouvernement, M. Yvon Pinard, est assez habile pour retarder un vote de non-confiance jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de libéraux pour le contrer, tactique qu'ils ont d'ailleurs utilisé lundi.

«Nous sommes opposés au gouvernement et nous sommes dans l'opposition, a déclaré M. Broadbent au cours d'une entrevue. Comment pourrions-nous, ou tout Canadien bien pensant, accorder la confiance à ce gouvernement quand il y a 1,5 millions de chômeurs?»

L'ensemble de l'opposition, composée de 31 députés néo-démocrates, 100 conservateurs et un indépendant, ne peut pas battre le gouvernement libéral, qui compte 145 députés, pourvu qu'assez de députés libéraux soient présents. Cinq sièges des Communes sont vacants.

De nouveaux services de santé en français Discours du Trône: Davis s'engage à aider les jeunes chômeurs ontariens

TORONTO (PC) — Le gouvernement ontarien s'est engagé, hier, à venir en aide aux milliers de jeunes chômeurs dans cette province la plus industrialisée du pays.

Dans un discours du Trône lu par le lieutenant-gouverneur John Black Aird, le gouvernement conservateur a promis de consacrer plus d'argent aux programmes d'emploi des jeunes et d'encourager l'éducation et la formation des jeunes. Il y a actuellement 175,000 jeunes Ontariens sans travail, âgés de 15 à 24 ans.

Le gouvernement Davis a annoncé que l'un des ministres actuels, qu'il n'a pas nommé, sera responsable de tous les programmes d'emploi pour les jeunes. Après les jeunes, le

gouvernement veut venir en aide aux femmes. C'est pourquoi il demandera aux municipalités, aux commissions scolaires et aux agences d'État de suivre son exemple et d'appliquer des programmes d'action positive dans le but de procurer des emplois aux femmes.

Dans un autre ordre d'idées, le gouvernement a annoncé son intention de classer ou censurer les vidéocassettes que l'on achète ou loue pour la maison.

Pour les agriculteurs, le gouvernement s'est engagé à établir un conseil consultatif et un fonds de développement des récoltes, afin d'aider à la recherche.

Les Franco-Ontariens ne sont pas oubliés, puisqu'on leur a promis un plus grand nombre de services de santé dans leur langue.

Il y aura enfin une étude sur les établissements financiers de la province: les banques, les sociétés fiduciaires, les courtiers en investissements et les compagnies d'assurances.

guérin l'éditeur qui édite

PRATIQUE DU VOCABULAIRE Par un groupe d'enseignants

PRATIQUE DU VOCABULAIRE par un groupe d'enseignants



Cahier A (corrige) (ISBN-2-7601-1100-8) 154 pages 4,50 \$
Cahier B (corrige) (ISBN-2-7601-1101-6) 126 pages 4,50 \$
Cahier C (corrige) (ISBN-2-7601-1102-4) 140 pages 4,50 \$

En vente dans les librairies:
4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

Sondage Sorecom: 52 % au PLC, 36 % aux conservateurs, 5 % au PN

QUÉBEC (PC) — Si des élections fédérales avaient eu lieu à la veille de l'annonce du départ de M. Pierre Trudeau, le Parti libéral aurait recueilli 52 % des voix au Québec contre 36 % pour le Parti conservateur.

Quant au Parti nationaliste de M. Marcel Léger, il n'aurait obtenu que 5 % des voix, soit 1 % de moins que le Nouveau Parti démocratique.

Tels sont les résultats d'un sondage effectué par la firme Sorecom pour le quotidien *Le Soleil* auprès de 1,205 personnes âgées de 18 ans et plus, qui ont été jointes au téléphone entre le 14 et le 28 février. Avec un tel échantillonnage, la marge d'erreur possible varie de 1,25 % à 2,88 % 19 fois sur 20.

Les libéraux auraient donc effectué une remontée dans l'opinion publique depuis trois mois, puisqu'un sondage effectué par la même maison en novembre 1983 accordait 49 % des voix au Parti libéral, 39 % aux conservateurs, 6 % au NPD et 5 % au Parti nationaliste qui ne semble toujours pas faire de percée significative.

Les chiffres publiés

aujourd'hui semblent contredire le résultat d'une enquête Gallup effectuée au tout début de février. À la question de savoir qui de M. Trudeau ou M. Brian Mulroney ferait le meilleur premier ministre, 39 % des Québécois choisiraient M. Trudeau et 31 % M. Mulroney, soit un écart deux fois moins important que celui relevé par le sondage Sorecom.

Université de Montréal
Faculté des sciences de l'éducation
Section de mesure et évaluation en éducation

Certificat de mesure et évaluation en éducation (30 crédits)

Il s'adresse aux enseignants aux responsables de formation en milieu de travail à toute personne qui oeuvre en éducation

Il permet d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques sur l'évaluation des élèves la construction d'examen et autres instruments de mesure l'élaboration des objectifs d'un cours et des stratégies d'enseignement l'analyse et l'interprétation des résultats de la mesure pour fins d'évaluation

Ce programme admet des étudiants réguliers et des étudiants libres. On peut s'y inscrire à temps partiel ou à plein temps

Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont:
Trimestre d'été: le 1er avril
Trimestre d'automne: le 1er août
Trimestre d'hiver: le 1er décembre

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec:
Le Bureau d'information
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
Case postale 6203, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T3
Tél.: 343-7622 ou avec
La Section de mesure et évaluation en éducation (même adresse)
Tél.: 343-6639



LA SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION 1801-1854
Le rôle économique et social du seigneur

Cet ouvrage, déjà reconnu comme un modèle du genre, rend compte de la vie quotidienne dans la seigneurie de la Petite-Nation au cours de la première moitié du XIX^e siècle. L'auteur y décrit surtout le rôle joué par les seigneurs Papineau (en particulier Louis-Joseph) dans l'établissement et l'évolution de cette seigneurie, la seule qui ait existé dans la région outaouaise.

Claude Baribeau, *La seigneurie de la Petite-Nation 1801-1854: le rôle économique et social du seigneur*, Hull, Les éditions Asticou, 1983, coll. Les hiers, 163p., 10,95 \$ ISBN 2-89198-039-5

ASTICOU
46a, rue Saint-Raymond / Hull (Québec) J8Y 1R7 (819) 776-5841
Distribution en librairie: DIFFUSION PROLOGUE INC.

Ils remettent aussi en cause le tirage au sort à Dorval et Mirabel Trois ligues de taxi proposent le rachat de seulement 1,000 permis et la fin du « doublage »

par Louls-Gilles Francoeur

Après avoir accepté pendant deux ans le tirage au sort des postes de travail aux aéroports de Dorval et Mirabel, les ligues de taxi de Montréal (A-11), Montréal-Nord (A-5) et du « West-Island » (A-12) proposent de remplacer ce système, jugé non rentable, au profit d'un accès libre à toutes les voitures dotées d'un permis.

Les trois ligues de taxi proposent, en plus, au gouvernement du Québec un moyen moins coûteux que le rachat de 2,000 permis dans la région de Montréal, un projet d'environ \$30 millions lancé officiellement, il y a quelques semaines, et soutenu par le ministre des Transports, M. Michel Clair. Ce rachat massif a pour but d'améliorer la situation financière

des quelque 3,000 détenteurs de permis qui seraient intéressés à demeurer dans cette industrie.

Les trois ligues de taxi proposent, en effet, de limiter à 1,000 le rachat des permis, ce qui coûterait seulement \$10 à \$12 millions au reste des chauffeurs. Les trois organismes proposent aussi d'interdire le « doublage » des voitures, ce que suggérait déjà, en 1970, le rapport Bossé sur l'industrie du taxi. Grâce au « doublage », les voitures font chaque jour deux rondes de travail de 12 heures avec deux conducteurs différents. Ce système est surtout utilisé par les « gros » propriétaires montréalais.

Si le doublage était interdit à Montréal, comme c'est le cas dans des grandes villes telles Paris, Lon-

dres et New York, cela équivaldrait au retrait d'environ 1,000 voitures actuellement en service, a expliqué au DEVOIR un militant de la Ligue de Montréal. De plus, ajoute ce dernier, il en coûterait beaucoup moins cher aux chauffeurs pour financer un rachat « aussi limité » et l'objectif global serait ainsi atteint beaucoup plus rapidement.

La prise de position des trois ligues à propos du tirage des places à Dorval et Mirabel ainsi que « l'alternative » au plan de rachat lancé officiellement il y a quelques semaines, apparaissent dans un communiqué conjoint distribué dans cette industrie et remis au DEVOIR par des chauffeurs.

Il traduit une certaine insatisfaction du milieu à l'endroit du rachat

de 2,000 permis, suggéré par la firme Secor. Les plus importants propriétaires de taxis ont accueilli avec beaucoup d'intérêt ce plan qui leur permettrait de vendre à prix d'or des centaines de permis de moins en moins rentables. Les petits propriétaires, par contre, sont beaucoup moins intéressés à faire les frais de cette opération qu'ils devront financer par une cotisation annuelle. Un ensemble de mesures comme « l'ouverture » des aéroports à tout le monde, l'interdiction du doublage et un rachat limité à 1,000 permis, apparaît à plusieurs comme une solution tout aussi efficace et beaucoup plus économique. Sans compter que l'État songe à accroître les clientèles par des mesures comme le taxi-collectif.

Les ligues de taxi doivent consulter, d'ici quelques semaines, leurs membres sur le plan de rachat de 2,500 permis. Les représentants des gros propriétaires et les simples militants de la Ligue commencent à avoir des vues de plus en plus tranchées et opposées sur cette question. Personne, toutefois, n'est en mesure de dire si le projet sera adopté, d'autant plus que cette consultation officielle ne portera que sur le rachat de 2,000 permis, sans référence à d'autres options. Certains s'inquiètent même du fait qu'on laissera voter, lors de cette consultation, les personnes qui veulent vendre leurs permis, alors que seuls les « acheteurs » du plan auront à le financer.

La FMSQ contre-attaque et poursuit le Dr Béchar

par Renée Rowan

La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et son président, le Dr Paul Desjardins, ont intenté hier une action en dommages pour diffamation contre un médecin ophtalmologiste de Montréal, le Dr Michel Béchar.

Selon la poursuite, le Dr Béchar aurait causé un « tort important » à la FMSQ en rendant publique, la semaine dernière, une réclamation de \$10,000 parce que la Fédération lui aurait refusé une prime d'éloignement qui lui aurait permis de s'installer en Gaspésie. La Fédération ne réclame qu'une somme symbolique de \$100 compte tenu du fait que le Dr Béchar est un de ses membres.

Dans sa poursuite en Cour provinciale, la semaine dernière, le Dr Béchar accusait la Fédération de mal utiliser le fonds de \$750,000 que l'association doit distribuer à ses membres en primes d'éloignement. L'ophtalmologiste alléguait qu'il s'en serait servi comme garantie contre un emprunt à la banque plutôt que de l'utiliser pour faciliter l'établissement de spécialistes dans les régions en pénurie.

Cette accusation est « ridicule » a affirmé, hier, en conférence de presse le Dr Desjardins. Comme preuve à l'appui, il a rendu publique une lettre de la Banque royale

du Canada datée du 15 mars 1984 affirmant qu'en aucun temps la FMSQ a cédé à la banque des fonds en dépôt de quelque montant que ce soit en nantissement et garantie collatérale contre un emprunt. Il a aussi produit une lettre du Trust général du Canada qui certifie avoir acheté des certificats de dépôts garantis pour le compte de la FMSQ et de les détenir encore.

Jusqu'à maintenant, a déclaré, le Dr Desjardins, la Fédération a accordé des primes d'établissement à 17 médecins, ce qui représente une somme totale de \$390,000. Il s'agit de montants pour lesquels la FMSQ s'est déjà engagée mais qui n'ont pas tous encore été versés. La moitié du montant accordé est versé au moment où le médecin s'installe en région éloignée, l'autre moitié l'est un an plus tard.

Selon le Dr Desjardins, la FMSQ aurait refusé la prime d'éloignement au Dr Béchar parce qu'il y avait déjà cinq ophtalmologistes assurant des services en Gaspésie à partir de Rimouski, ce qui correspond au quota établi par le gouvernement. « Il ne s'agit pas pour nous de combattre le décret gouvernemental, mais de faire en sorte qu'il y a des ophtalmologistes en nombre suffisant dans toutes les régions en pénurie. Or il y en a encore où l'on n'en trouve aucun », a affirmé le Dr Desjardins.

Les policiers ne s'entendent pas sur l'identité de celle qu'ils ont arrêtée

par Rodolphe Morissette

Deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal ont arrêté une dame la veille du Jour de l'An pour possession de cocaïne. Elle ne leur a pas seulement filé entre les doigts sur les lieux même de l'arrestation: les deux agents ne s'entendent pas, au procès de l'accusée qui a lieu maintenant, sur son identité.

L'identité de la dame n'est pas l'unique mystère que révèlent les témoignages au procès de Mme Francine Saint-Jacques, qui a commencé lundi en Cour des sessions devant le juge Gérard Rouleau. Mme Saint-Jacques, 29 ans, répond en l'occurrence à une accusation de possession de stupéfiants à des fins de trafic.

Parallèlement, elle doit répondre, à Hull, d'accusations de proxénitisme. Il s'agit d'un réseau de prostituées de luxe, qu'elle est présumée avoir dirigé avec un policier d'Aylmer, M. Brian Tkacz, qui faisait partie depuis huit ans de la Sûreté municipale d'Ottawa.

Vers trois heures du matin, le 31 décembre, les policiers Serge Champagne et Richard Gratton, de la CUM, immobilisent une Lincoln Continental sur la rue Jean-Talon. Ses quatre occupants, trois hommes et une dame qui venaient de quitter la discothèque «Célébrité», sont arrêtés par les deux agents et quatre autres venus en renfort.

Dans le coffre de la voiture, en effet, les policiers venaient de trouver une mallette ouverte, contenant, outre les papiers personnels de Mme Saint-Jacques, un sac contenant 269,5 grammes de cocaïne (pure à 59%), un revolver de calibre .38 chargé, un couteau spécial, un mélangeur et une balance de drogues et d'autres effets personnels.

Quand vient le moment de ramener au poste les occupants de la voiture suspecte, on constate que la dame a disparu. Mme Saint-Jacques ne sera arrêtée, chez elle, qu'un mois plus tard. Au procès de celle-ci, l'agent Champagne est formel: l'accusée était bien dans la voiture le 31 décembre: il l'a longuement examinée. Son collègue Charron est aussi formel: ce n'était pas elle tout.

Le propriétaire de la voiture, M. Vincenzo Crea, d'Ottawa, qui fut arrêté cette nuit-là, a témoigné aussi, toujours pour la Couronne, que la dame avec laquelle il fut arrêté n'était guère Mme Saint-Jacques. C'était plutôt une Italienne, qu'il avait rencontrée quelques minutes plus tôt à la discothèque. Il y avait aussi acheté un demi-gramme de cocaïne (pure à 83%), que les policiers ont retrouvé sur lui.

Les deux procureurs de Mme Saint-Jacques, Mes Hector Courval et Normand Théberge, présentent évidemment une défense d'alibi. En ce sens, Mme Saint-Jacques a témoigné, hier, pour expliquer qu'elle habitait avec M. Brian Tkacz et le fils Chester de ce dernier, à Aylmer. Elle s'y trouvait, raconte-t-elle, les 30 et 31 décembre, elle avait passé la

matinée au garage avec le petit Chester (12 ans), avait fait des emplettes l'après-midi, avait préparé du poulet pour le dîner de 21 heures et s'était couchée vers deux heures du matin.

Chester, jugé apte à être assermenté par la cour, a témoigné de la même version, le souper au poulet y compris. Ni lui ni Mme Saint-Jacques ne se souviennent, cependant, de ce qui s'est passé ni de ce qu'ils ont mangé les jours précédant le 30 décembre. Chester se dit incapable, enfin, de dire le mois de 1984 au cours duquel eut lieu sa dernière rencontre avec Mme Saint-Jacques.

La fameuse mallette saisie par la police le 31 décembre présente aussi de nombreuses énigmes. Première version: celle de M. Crea. Il aurait rencontré l'accusée quelques jours seulement avant Noël pour aller prendre un verre et discuter affaires.

Elle aurait oublié sa mallette — qui était toujours fermée, précise-t-il — dans sa Lincoln. Au lieu de l'en avertir, il l'aurait déposée telle quelle dans le coffre arrière de sa voiture. Elle serait restée intouchée jusqu'à sa saisie par les policiers (elle était alors grand ouverte dans le coffre arrière), la veille du Jour de l'An.

Mme Saint-Jacques explique, de son côté, qu'elle n'a vu M. Crea pour la dernière fois que fin septembre ou début octobre, moment où elle a perdu sa mallette, qu'elle reconnaît pourtant en cour. Elle dit n'avoir jamais eu en sa possession de revolver .38 ni d'appareils pour mesurer et mouler les drogues.

L'accusée a raconté, par ailleurs, avoir eu des relations difficiles avec M. Crea l'an dernier. Elle possédait un salon de beauté à Ottawa, le Salon Nuance, de même qu'elle dirigeait une «agence de rencontres», du nom de Christina Escort.

À son insu, témoigne-t-elle, M. Crea, de qui elle avait «une peur terrible», a tenté, au cours de l'été dernier, de s'emparer de ses deux commerces afin de les «contrôler». Il lui aurait fait des «menaces» de toutes sortes. Elle ne lui en confie pas moins la direction de la Christina Escort durant ses vacances d'été.

De retour de vacances, elle tente de reprendre le contrôle de son agence de rencontres et, en novembre, elle décide de fermer son Salon Nuance, menacé de faillite. M. Crea estime — il en a témoigné — qu'il avait prêté \$7,000 à Mme Saint-Jacques pour ses deux commerces. Elle raconte, elle, que M. Crea a, en effet, payé à son insu des factures de ses fournisseurs (dont il s'emparait dans son dos) pour une somme à peu près équivalente.

Le présumé réseau de prostitution de luxe et de drogues autour de l'agence Christina Escort fut démantelé au début de janvier par la GRC et la Sûreté du Québec. Mme Saint-Jacques et l'ex-policier Brian Tkacz subissent prochainement leur procès à cet égard. M. Tkacz a comparu, quant à lui, en janvier pour répondre à des dénonciations de trafic de stupéfiants.

Toujours en janvier, enfin, M. Crea fut arrêté pour possession de cocaïne, de morphine et d'héroïne à des fins de trafic. Il a été libéré contre un cautionnement de \$5,000, plus un engagement de \$75,000 par un tiers.

Le procès de Mme Saint-Jacques se terminera aujourd'hui avec le témoignage de M. Tkacz.



LES OBSÉDÉS TEXTUELS

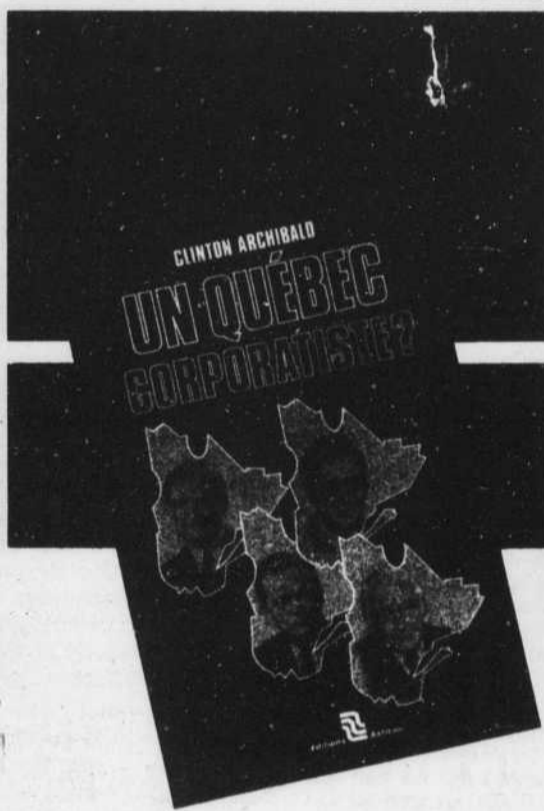
Un roman drôle. Un personnage drôle. Des situations drôles. Un drôle de roman.

Les Obsédés textuels, roman humoristique de Jean Delisle, plaisent beaucoup par un style d'une grande pureté, beau, vivant, rempli de souvenirs classiques, que c'est un plaisir de lire. (Paul Gay, Le Droit)

Les Obsédés textuels abondent en drôleries, en réflexions piquantes et en péripéties d'un comique achevé. (Jacques Poisson, Le Devoir)

Jean Delisle, Les Obsédés textuels, Hull, Les éditions Asticou, 1983, 196p., 11,95 \$ ISBN 2-89198-044-1

ASTICOU
46a, rue Saint-Raymond / Hull (Québec) J8Y 1R7
(819) 776-5841
Distribution en librairie: DIFFUSION PROLOGUE INC.



UN QUÉBEC CORPORATISTE ?

Clinton Archibald, politologue fort bien connu, nous propose ici un survol de l'évolution des idées et des comportements corporatistes, tout en nous conviant à une véritable histoire politique du Québec, depuis les années 1930 jusqu'à nos jours. Un livre appelé à devenir une pièce-maîtresse de la littérature historico-politique du Québec.

Clinton Archibald, Un Québec corporatiste?, Hull, Les éditions Asticou, 1984, coll. Questionnements, 429p., 19,95 \$ ISBN 2-89198-048-4

ASTICOU
46a, rue Saint-Raymond / Hull (Québec) J8Y 1R7
(819) 776-5841
Distribution en librairie: DIFFUSION PROLOGUE INC.

Pour l'homme distingué, notre collection prêt-à-porter printemps-été 84 est arrivée

Où peut-on trouver un costume 100% pure laine importée d'ITALIE griffé d'un nom prestigieux et ne coûtant que 295\$?

Vous ne trouverez ce prix qu'au Club 402


Cravates Gino Gasperini Roma 100% pure soie \$20.00

Club 402 HOMMES
2160, rue de la Montagne, Bureau 402
Montréal, Que. Tél.: 849-9151

DÉJEUNER • CAUSERIE

MERCREDI 28 MARS — MIDI

INSTITUT D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC



M. Jean-Louis Roy
Éditeur au journal Le Devoir

Thème: Dans 15 ans, l'an 2000 ou Administrer le changement

Billets: \$15.00 membres
\$20.00 non-membres

Renseignements et réservations: 465-2283

À VENIR 18 avril: Jean-Claude Scraire, Premier vice-président Caisse de dépôt et placement du Québec

La Corporation professionnelle des Administrateurs Agréés du Québec

Points Roman

Pour l'achat de 3 Points votre libraire vous offre «Moi et ma cheminée» de Melville

Melville: Moi et ma cheminée

Joseph Roth: La marche de Radetzky

Giovanni Guareschi: Le petit monde de Don Camillo

France Huser: La maison du désir

Eric A.: Le masque de Dimitri

Italo Calvino: Le chevalier inexistant

Anne Hébert: Les fous de Bassan

Prix de 4,50\$ à 7,75\$

Seuil

affaires sociales

Plus que deux semaines

La direction générale de la sécurité du revenu du ministère canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, région de Québec, rappelle aux pensionnés qui reçoivent le supplément de revenu garanti ou l'allocation au conjoint, qu'il ne reste plus que deux semaines pour remplir, signer et poster le formulaire qui leur est parvenu à cet effet à la mi-décembre. Ce formulaire doit être retourné au plus tard le 31 mars pour que le pensionné obtienne, dès avril, le supplément ou l'allocation auquel il a droit. Passé cette date, le pensionné, tout en ne perdant pas son supplément ou son allocation, devra cependant attendre un mois ou même deux pour en bénéficier. Le pensionné qui a besoin d'aide pour remplir le formulaire n'a qu'à s'adresser au bureau de district de la sécurité du revenu au Québec, le plus près de son domicile.

L'Arche-Verdun prend la main

La campagne de souscription de l'Arche-Verdun, affiliée à l'Arche internationale fondée par un Canadien, M. Jean Vanier, frère de l'ancien gouverneur général du Canada, Georges Vanier, se poursuit jusqu'au 1er avril. Son objectif est de \$30,000. Un groupe d'hommes et de femmes a formé ici une communauté dont la mission est de favoriser le développement de personnes handicapées, en créant avec eux un milieu où l'amitié assure une sécurité. L'Arche-Verdun compte deux foyers permet-

tant à huit handicapés mentaux adultes de croître vers leur autonomie, accompagnés d'assistants bénévoles qui assurent une présence continue. On espère ouvrir prochainement une troisième maison. Votre don doit être adressé aux Amis des handicapés de Verdun, 1030, 3e avenue, Verdun, H4G 2X8.

Un nouveau dossier

Le CLSC Centre-Ville, dans le cadre de sa mission de prévention-santé auprès des travailleurs et travailleuses du centre-ville, vient de publier un nouveau dossier intitulé *Les terminaux à écran cathodique et la santé au travail*. Ce dossier d'action et d'information est destiné à tous ceux et celles qui utilisent des terminaux à écran cathodique. Ce dossier comprend neuf documents présentés et rassemblés dans une chemise à double pochette. On y trouve un guide des étapes à suivre pour améliorer ses conditions de travail, un guide pour faire le portrait de son poste de travail et de ses conditions d'utilisation du terminal à écran cathodique, le guide de la travailleuse enceinte, les ressources utiles en santé au travail, etc. On peut se procurer le dossier directement au CLSC moyennant \$3 ou par la poste en incluant un chèque de \$5 à l'ordre du CLSC Centre-Ville, 1199, rue de Bleury, 2e étage, Montréal, H3B 3J1; tél.: (514) 866-5761.

Des services de dépannage

Désormais, les personnes âgées qui s'adresseront aux centres de jour des centres d'accueil pourront bénéficier d'hébergement temporaire, de lits de dépannage et d'un service téléphonique en opération jour et nuit. Ces nouvelles mesures, note l'Association des centres d'accueil,

peuvent permettre de résoudre le problème d'accessibilité que connaissent les personnes âgées lorsqu'elles veulent trouver un ressource pour des services autres que l'hébergement définitif. Ces nouveaux services visent à maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible à domicile.

Ma retraite, un nouveau défi

Le chômage et l'inflation, les mises à pied, les changements d'emploi, le travail à temps partagé, la retraite anticipée sont autant de facteurs qui, depuis quelques années, ont considérablement modifié la retraite. Pour réfléchir à ces circonstances nouvelles, le Forum des citoyens âgés de Montréal invite pré-retraités et retraités à un forum intitulé «Ma retraite, un nouveau défi». Une première rencontre aura lieu le 28 mars, à 19 h 30, à la Maison de l'éducation des adultes, 25, chemin de Chambly, salle 005, Longueuil. Elle sera suivie de deux autres: le 17 avril, au Centre marial montfortain, rue Bossuet, salle 23, Montréal, et le 25 avril, au pavillon Mgr-Gauthier, 750 est, boul. Gouin, salle 101, Montréal.

L'INCA à la recherche de bénévoles

Si vous avez du temps libre, l'Institut national canadien pour les aveugles est à la recherche de bénévoles pour servir de guide, lecteur de coin de table, chauffeur, collaborateur pour les relations publiques ou simplement pour participer à des activités culturelles ou de loisir avec une personne aveugle. Pour tous renseignements sur la manière de devenir bénévole, appeler l'INCA au 284-2040.

Renée Rowan

L'avortement ne concerne pas que la femme (la Couronne)

TORONTO (PC) — L'avocat de la Couronne Arthur Pennington a soutenu, en Cour suprême de l'Ontario, hier, que «l'avortement n'est pas une intervention médicale concernant seulement la femme, comme l'enlèvement d'une verrue». L'enfant à naître, a-t-il affirmé, «représente une valeur qui mérite la protection». Me Pennington plaide à la reprise du débat sur une requête préliminaire de trois médecins, visant à faire casser l'accusation portée contre eux d'avoir complété pour procurer un avortement. Ces trois médecins sont les docteurs Henry Morgenstaler, de Montréal, Robert Scott, de Sainte-Anne-de-Prescott (Ontario); et Leslie Smoling, de Toronto. Selon eux, l'accusation est inconstitutionnelle, en vertu de la nouvelle charte canadienne des droits et libertés.

Ce n'est cependant pas l'avis de Me Pennington, pour qui les lois canadiennes sur l'avortement n'ont pas été adoptées seulement pour protéger la vie et la santé de la femme enceinte, mais également pour protéger la vie qui se développe dans le fœtus.

Me Pennington a souligné que les femmes qui ont réellement besoin d'un avortement sont bien servies, puisqu'il n'y a pas de pénurie d'hôpitaux agréés pour effectuer légalement des avortements au Canada. Il a montré au juge William Parker des photos faisant voir les différents stades de développement du fœtus dans le ventre de sa mère, au cours des 20 premières semaines. Il a signalé les caractéristiques humaines remarquables du fœtus.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

ALLIED COLLOIDS (CANADA) INC.



REPRÉSENTANT DES VENTES — DIVISION DU TEXTILE

EMPLACEMENT: QUÉBEC

Une compagnie de produits chimiques, bien établie dans le marché, avec une large clientèle industrielle, est à la recherche d'un Représentant Technique qualifié, pour sa division du textile, situé dans la province de Québec. La compagnie est à présenter au marché Canadien une nouvelle et passionnante gamme de produits qui sont utilisés dans les industries du textile Européen et d'Extrême Orient. C'est une nouvelle opportunité d'une de nos divisions à l'intérieur de notre compagnie.

La personne que nous recherchons doit être familière avec l'industrie du textile et doit être bilingue. Il/elle devra demeurer dans la Province de Québec, préférentiellement à Montréal ou dans les environs. Un degré en Chimie ou l'équivalent sera un avantage, cependant, n'est pas mandataire. Une agressivité et personnalité dans le milieu des affaires sont plus importantes. Préalable expérience dans la vente, quoique préférable, n'est pas nécessaire.

La compagnie offre un excellent salaire, une voiture de la compagnie, compte de dépenses et autres excellents bénéfices. Les candidats intéressés, devront envoyer un résumé complet de qualifications et d'expériences antérieures à:

ALLIED COLLOIDS (CANADA) INC.
Gérant des Ventes
Division du Textile
5955 Airport rd, Suite 218
Mississauga, Ontario
L4V 1R9

Pas d'Agences S.V.P.

SECRÉTAIRE — OFFICIER DE LA COMMISSION (offre d'emploi numéro C-84-6)

La Commission sollicite des candidatures afin de combler le poste de Secrétaire — Officier de la Commission.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

ATTRIBUTIONS: Sous l'autorité de la Présidente et conformément aux normes administratives adoptées par la Commission à cet égard, fournir le soutien nécessaire à la tenue des séances de la Commission et des Comités de celle-ci en convoquant les participants, en tenant le procès-verbal, en rédigeant les résolutions et en s'assurant de leur diffusion et de leur application; agir à titre d'officier de la Commission, en assurant la garde des dossiers, en certifiant les extraits des registres et de tous documents émanant de la Commission.

CONDITIONS D'ADMISSION: Être membre du Barreau et avoir huit (8) années d'expérience pertinente à l'emploi.

TRAITEMENT: Selon l'échelle actuellement en vigueur De 31 339 \$ à 58 046 \$

Toute candidature sera traitée confidentiellement et devra être soumise au plus tard le 31 mars 1984 à:

Direction des Services administratifs
Commission des droits de la personne
360, rue St-Jacques ouest
Mezzanine
Montréal, Qué.
H2Y 1P5

en y indiquant le numéro d'offre d'emploi.

Commission des droits de la personne du Québec

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

Le centre: Le centre Hospitalier Thoracique de Montréal est doté de 124 lits (court et long terme), accrédité, spécialisé (respirologie), enseignant et membre du réseau McGill.

Le poste: Responsable de la direction et de l'administration des services infirmiers.

Exigences: — Membre en règle de l'O.I.I.Q. — Expérience minimale de 5 ans en administration des soins infirmiers — Préférentiellement de niveau maîtrise — Bilingue

Salaire: selon les normes du M.A.S.

Soumettre votre curriculum vitae à:

CENTRE HOSPITALIER THORACIQUE DE MONTRÉAL
3650 rue St-Urbain
Montréal, (Qué.)
H2X 2P4
Attention du Directeur Général

RESPONSABLE D'UN DOSSIER EN ÉLECTROCHIMIE

L'Institut national de la recherche scientifique, unité constituante de l'Université du Québec, sollicite des candidatures pour le poste de responsable d'un dossier en électrochimie pouvant conduire à la création d'un centre.

Ce groupe de chercheurs devrait être installé dans ou à proximité des laboratoires en électrochimie du Conseil national de recherches du Canada à Shawinigan-Sud et travaillera en étroite collaboration avec l'INRS-Energie et l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ). La mission de ce groupe sera de former des chercheurs en électrochimie et d'effectuer des recherches fondamentales et appliquées dans des domaines multidisciplinaires et complémentaires à ceux des autres institutions et centres de recherche de la province.

Conformément aux objectifs de l'Institut, le responsable du dossier devra participer étroitement à l'élaboration des programmes de recherche et d'enseignement (maîtrise et doctorat), au recrutement du personnel et à l'organisation et à la gestion des ressources disponibles pour réaliser les programmes et projets autorisés.

Le candidat à ce poste doit posséder un doctorat dans une discipline pertinente, avoir une expérience en recherche en électrochimie et dans la direction d'équipe de recherche.

Toute candidature devra être accompagnée d'un curriculum vitae et présentée à l'INRS avant le 12 mai 1984.

Veillez faire parvenir toute correspondance au:

Directeur des ressources humaines
Institut national de la recherche scientifique
Case postale 7500, Sainte-Foy, Québec G1V 4C7
Téléphone: (418) 657-2560 (poste 2410)

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

en bref...

Des chants pour le pape

QUÉBEC (PC) — Le répertoire des 28 chants liturgiques en vue du grand rassemblement eucharistique à l'Université Laval de Québec, le 9 septembre, a été lancé, hier, à Québec. Le responsable de la visite du pape Jean-Paul II à Québec, Mgr Marc Leclerc, a indiqué que ce répertoire sera envoyé dans toutes les paroisses des diocèses de Chicoutimi, Haute-Rive, Labrador-Schefferville, Gaspé, Rimouski, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Québec. Mgr Leclerc souhaite ainsi que les chrétiens puissent apprendre ces chants, afin qu'une immense clameur monte de la foule lors du rassemblement du 9 septembre.

Grève dans un hôpital de la Mauricie

SHAWINIGAN-SUD (PC) — Une grève tournante a débuté, hier, au Centre hospitalier régional de la Mauricie. En matinée, un premier débrayage d'une heure a eu lieu à la salle d'urgence, retardant ainsi les admissions de patients en clinique externe. Aujourd'hui, la cafétéria devrait être fermée. L'hôpital emploie 900 travailleurs. Selon le syndicat, l'impatte vient de l'application du décret imposé par l'État à l'hôpital. Le litige porte également sur le temps réservé à l'information syndicale aux membres et sur l'affichage des postes à combler. De son côté, le directeur général du centre hospitalier, M. Pierre Lemire, a qualifié le geste des syndiqués de «non civilisés».

Ottawa et les loteries

VERDUN (PC) — Le ministre canadien d'État au Sport amateur, M. Jacques Olivier, a déclaré, hier, que le gouvernement fédéral ne rompt pas l'entente conclue avec les provinces, en 1979, en mettant sur pied une loterie sur les paris sportifs. Les provinces ont accusé Ottawa de briser l'accord signé avec le gouvernement Clark, qui leur accordait l'entière juridiction en matière de loteries. M. Olivier a expliqué qu'il y avait une différence entre une loterie, basée sur le hasard, et le pari sportif, où le gageur doit faire appel à son jugement.

Une croisière à \$20,000

OTTAWA (PC) — La prochaine aventure arctique du capitaine Tom Pullen se fera en première classe à bord d'un navire de croisière suédois. L'ancien officier de la marine canadienne, qui est reconnu comme une autorité sur les dangers marins, agira comme pilote du *Lindblad Explorer* dont les 92 passagers débourseront \$20,000 pour avoir le privilège de franchir le fameux passage du Nord-Ouest en route vers le Japon, l'automne prochain. «Sur une échelle de un à 10, je lui accord huit», a dit M. Pullen, qui a franchi à deux reprises le passage du Nord-Ouest, de sorte qu'il peut évaluer les probabilités du succès de cette nouvelle aventure. Au yeux de la Société royale de géographie du Canada, «le capitaine Pullen est la plus grande autorité en Amérique du Nord sur la navigation dans l'Arctique et sur les brise-glaces. Le *Lindblad Explorer*, qui quittera Saint-Jean (Terre-Neuve), le 30 août, est attendu à Yokohama, au Japon, vers la fin de septembre.

Directeur d'Amway à la retraite

GRAND RAPIDS, Mich. (AP) — M. C. Dale Discher, l'un des quatre dirigeants de l'Amway Corporation qui avaient fait face à des accusations criminelles au Canada, prendra sa retraite vendredi. M. Discher, qui est âgé de 59 ans, a expliqué, hier, que sa retraite anticipée n'était pas «particulièrement reliée» à la réorganisation en cours à la compagnie de ventes directes, classée deuxième aux États-Unis. M. Discher, William J. Halliday ainsi que les co-fondateurs d'Amway, MM. Rich DeVos et Jay Van Andel, avaient été incriminés au Canada, l'an dernier, dans une enquête sur des allégations de fraude douanière. Les accusations portées contre eux avaient été retirées, Amway et sa filiale canadienne, Amway of Canada, Ltd, ayant reconnu avoir fraudé les douanes et payé \$25 millions d'amende. Des accusations sont toujours pendantes devant le tribunal civil, Amway ayant prétendument omis d'acquiescer plus de \$100 millions de droits de douanes, taxes et pénalités.

Important séisme en Ouzbékistan

MOSCOU (AFP) — Un séisme s'est produit, lundi, en Ouzbékistan, a-t-on confirmé, hier, à Moscou de source soviétique sans autre précision. Une commission gouvernementale ouzbèke s'est rendue sur les lieux du sinistre, a-t-on appris auprès de la représentation permanente à Moscou de cette république soviétique limitrophe de l'Iran. L'envoi rapide d'une commission d'enquête laisse penser que la secousse tellurique pourrait avoir fait d'importants dégâts. Selon le Centre d'études sismologiques de Golden, dans le Colorado, ce tremblement de terre a eu lieu lundi à 20 h 29 GMT, soit mardi à 0 h 29 locales. Sa magnitude était de sept sur l'échelle de Richter qui en compte neuf. Selon des informations de source occidentale, l'épicentre du séisme se trouverait dans la région de la ville de Gazli, à une centaine de kilomètres de Boukhara.

Les femmes au congrès libéral

OTTAWA (PC) — Les déléguées du congrès au leadership du Parti libéral du Canada pourraient avoir une influence déterminante si elles votent en bloc. Mme Lauris Talmey, présidente de la Commission nationale des femmes libérales et membre de l'exécutif national du parti, a déclaré, lundi, qu'elle presse les déléguées de ne pas s'engager jusqu'à ce que tous les candidats aient fait connaître leur programme, puis de voter en groupe pour celui qui s'engagera davantage pour la cause des femmes. Elle a admis que quelques déléguées se sont déjà rangées aux côtés d'un candidat, «mais il y en a suffisamment qui ne sont pas encore engagées pour créer un impact». Sur les 3,400 délégués qui assisteront au congrès de juin, au moins 1,000 seront des femmes, une hausse marquée par rapport à 1968 où sur les 2,500 délégués, 450 seulement étaient des femmes.

May & Baker Canada Inc., une compagnie en pleine expansion, faisant partie du groupe RHONE POULENC, recherche un

REPRÉSENTANT TECHNIQUE — COMMERCIAL

pour la vente et promotion de produits chimiques spécialisés et industriels.

Territoire: Québec et les Maritimes.

Qualifications:

- Posséder un diplôme universitaire en chimie ou chimie industrielle
- Être parfaitement bilingue
- Expérience pertinente dans la vente de produits chimiques au Canada
- Dynamisme, autonomie et une sérieuse volonté de faire carrière au sein d'un groupe en pleine évolution.

La compagnie fournit une voiture et une gamme complète d'avantages sociaux. Le salaire sera en fonction de l'expérience.

Adresser votre curriculum vitae à l'attention de:

Pierre Baracat
MAY & BAKER CANADA INC.
3300 Côte Vertu
Saint-Laurent,
Qué. H4R 2B7

(Pas de téléphone SVP)



ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

4200 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Québec H3Z 1V4

DIRECTRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, la directrice des services professionnels, planifie, organise, dirige, coordonne, évalue et contrôle les activités relatives: — à l'ensemble des dossiers concernant le service professionnel à donner à la population ayant pour base les soins de santé primaires; — à l'ensemble des dossiers concernant l'exercice professionnel et la formation professionnelle de l'infirmière; — à l'ensemble des dossiers concernant l'environnement politico-social de la pratique des soins infirmiers; — à l'information d'intérêt général et scientifique pour l'ensemble des membres de l'Ordre via le Nursing Québec et le Centre de documentation; — à l'information spécifique concernant la réglementation des actes.

EXIGENCES

- membre de l'O.I.I.Q.;
- diplôme de 2e cycle en sciences infirmières ou préférentiellement un diplôme de 3e cycle;
- minimum de dix (10) années d'expérience variée en enseignement, soins infirmiers, santé communautaire, clinique et recherche;
- connaissance du système de santé et du système d'éducation au Québec;
- connaissance des lois du domaine de la santé et des domaines connexes;
- capacité à faire travailler ensemble des professionnels d'expertise variée;
- maîtrise les éléments constitutifs de la prospective en soins infirmiers;
- français et anglais.

TRAITEMENT
Classe 2. Minimum 34 000 \$. Maximum 51 600 \$.

SYNDIC

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, la syndic en conformité avec le Code des professions, la loi sur les infirmières et infirmiers du Québec et le Code de déontologie, planifie, organise, exécute, évalue et contrôle l'ensemble des activités relatives: — au fonctionnement du bureau du syndic; — à la discipline; — aux états de santé; — à l'exercice égal de la profession.

EXIGENCES

- Est membre de l'O.I.I.Q.;
- détient un diplôme de 2e cycle en sciences infirmières ou l'équivalent;
- possède un minimum de six (6) années d'expérience clinique en soins infirmiers;
- connaît parfaitement la législation et la réglementation qui s'appliquent à la profession d'infirmière;
- possède des notions de Droit (procédures légales — valeur de la preuve — jurisprudence);
- démontre une grande capacité à faire face à des situations délicates;
- manifeste un intérêt exceptionnel pour la protection du public;
- s'exprime facilement en français et en anglais;
- maîtrise les techniques d'enquête;
- possède un permis de conduire;
- travaille sous pression;
- est appelée à effectuer beaucoup de déplacements.

TRAITEMENT
Classe 2. Minimum 34 400 \$. Maximum 51 600 \$.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 mars 1984 à:

Thérèse Guilmond
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Varsovie lâche du lest dans la guerre du crucifix

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — Les autorités polonaises ont fait une concession dans la « guerre des crucifix » en renonçant à demander une déclaration d'allégeance laïque aux parents des quelque 400 élèves qui avaient occupé, les 6 et 7 mars dernier, le groupe scolaire agricole de Mietne-Garwolin, a déclaré hier l'évêque Jan Mazur.

Au cours d'une messe de soutien aux élèves dont l'établissement est toujours fermé, célébrée à Garwolin (70 km au sud est de Varsovie), devant quelque 3,000 fidèles, l'évêque du diocèse a déclaré qu'un haut responsable l'avait « assuré que les autorités ne demanderaient plus un engagement écrit des parents d'élèves » reconnaissant le caractère laïc du lycée où tous les crucifix ont été retirés, et promettant que leurs enfants ne se mettraient plus en grève.

Mgr Mazur a par ailleurs déclaré qu'il s'était entretenu, hier matin,

pendant plus d'une heure, avec le ministre des Cultes, M. Adam Lopatka, pour trouver une solution à l'affaire de Mietne, épisode le plus spectaculaire de la confrontation entre l'Église et le pouvoir.

L'évêque a réaffirmé que l'Église continuerait de demander le retour des crucifix dans les écoles sans toutefois « recourir à la violence ».

De son côté, la police polonaise a procédé la semaine dernière à des perquisitions aux départements de Philosophie et de Littérature polonaise de l'Université de Cracovie et a interpellé plusieurs universitaires qui ont été relâchés au bout de quarante-huit heures, a-t-on appris hier dans les milieux diplomatiques de Varsovie.

On précise que cette intervention de la police est une des plus importantes dirigées contre les milieux académiques depuis l'instauration de l'état de siège, en décembre 1981.

Selon des habitants de Cracovie, la police s'est mise récemment à dresser de nuit des barrages routiers aux principaux carrefours, fouillant les voitures pour vérifier si elles ne transportent pas de publications clandestines.

Fondée il y a 620 ans, l'Université Jagellonne, du nom d'une des dynasties qui gouverna la Pologne, est connue pour son indépendance d'esprit. C'est dans ses locaux que M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, a rendu hommage le mois dernier à la liberté académique et a dénoncé, sans les citer, les pays qui privent leurs ressortissants de leurs droits civiques, religieux, politiques, économiques et syndicaux.

Depuis début janvier, les autorités policières et judiciaires ainsi que les media ont renforcé leur campagne

contre les dissidents.

Dans les milieux diplomatiques occidentaux de Varsovie, on note que cette répression semble avoir la bénédiction de l'Union soviétique qui, en 1980 et 1981, s'est montrée impatiente de l'impuissance des autorités polonaises à endiguer l'influence du syndicat indépendant Solidarité.

Les dernières interpellations en date concernent deux avocats connus, Mes Maciej Bednarkiewicz et Wladyslaw Sila-Nowicki, et un écrivain proche de Solidarité, M. Marek Nowakowski. On apprend par ailleurs de source informée que la police a perquisitionné la semaine dernière l'appartement de M. Dariusz Fikus, un journaliste d'opposition.

On dit aussi de source ecclésiastique que deux prêtres de Garwolin ont été interrogés lundi par la police sur les manifestations suscitées au

sein de la population estudiantine de la ville par la décision des autorités de retirer les crucifix de leurs collèges.

Ce regain de fermeté est confirmé par la publication, hier, d'un document du Parti ouvrier unifié polonais (POUP) soulignant la nécessité de venir à bout de l'opposition.

Le général Wojciech Jaruzelski, qui a personnellement approuvé le document, y a fait écho lundi dans un discours clôturant une conférence de trois jours du POUP : « une lutte politique acharnée est en cours. Les ennemis du parti sont nombreux », a-t-il dit.

Il a toutefois mis en garde les « durs » du parti impatients d'en découdre avec les dissidents en soulignant la nécessité pour les militants de ne pas abuser de leur autorité.

Intitulé « Que combattons-nous et où allons-nous », le document du parti déclare : « nous coopérerons

avec quiconque veut vraiment travailler honnêtement au bien du pays. Mais nous livrerons un combat constant et déterminé contre les opposants du socialisme ».

Le document accuse les opposants au pouvoir communiste de s'être alliés aux pays occidentaux pour tenter d'exploiter la révolte des travailleurs qui, en 1980, devait donner naissance à Solidarité.

Il dit aussi qu'après certaines « erreurs et échecs » de l'après-guerre, le parti a « fait la preuve de son honnêteté politique et de sa force morale et a confirmé son droit à conduire la nation dans le renouveau socialiste ».

Le document promet par ailleurs une intensification de la lutte contre « le vol, la corruption, le parasitisme et les profiteurs » et souligne la nécessité de poursuivre les réformes en matière de décentralisation introduites en 1981.

Début de pénurie alimentaire à Kaboul

ISLAMABAD (d'après Reuter et AFP) — À l'issue de violents combats, les résistants afghans semblent avoir réussi à retarder une offensive soviétique contre la vallée du Panjshir, mais se préparent néanmoins pour une telle attaque avant la fin du mois, ont indiqué hier des diplomates occidentaux à Islamabad.

M. Ahmad Chah Massoud, chef des rebelles dans cette vallée, à 90 kms au nord de Kaboul, a coordonné sa stratégie avec les maquisards qui opèrent à Kaououl et à la périphérie de la capitale afin de créer des opérations de diversion, précise-t-on de même source.

Aussi, les vivres et le pétrole commencent à manquer à Kaboul à la suite d'une multiplication des attaques de convois de poids-lourds reliant l'Union soviétique à la capitale afghane, à travers la route montagneuse du Salang. Selon des sources diplomatiques occidentales, citant à Islamabad des informations en provenance de Kaboul, quelque 75 camions ont été détruits entre le 8 et 14 mars par les maquisards du commandant Massoud. Devant la pression des maquisards, plusieurs convois ont dû rebrousser chemin vers l'URSS.

À l'heure actuelle peu de soldats se trouvent à pied d'oeuvre, précisent les ambassades occidentales à Kaboul.

Depuis, les commandants soviétiques ont envoyé des avions d'attaque au sol Su-25 en renfort à la base de Baghram, mais n'ont pas envoyé d'autres fantassins.

Ils ont également intensifié leurs vols de reconnaissance au-dessus de la vallée, précise-t-on de source proche du Jamiat à Peshawar.

De nombreuses femmes et enfants ont été évacués la vallée en prévision de l'offensive que les maquisards du Jamiat attendent avant la fin du mois.

Les Soviétiques ont déjà tenté à six reprises de reprendre la vallée, mais n'y sont pas parvenus jusqu'à présent.

D'autre part, l'absence du ministre afghan de la Défense lors d'un important défilé militaire a fait naître des rumeurs de remaniement à la tête du ministère, indiquent des diplomates occidentaux.

Selon les ambassades occidentales à Kaboul, le général Abdul Kadir, qui n'a pas assisté au défilé de mars dans la capitale afghane, aurait été remplacé par le lieutenant-colonel Mohammad Aslam Watanjar, ministre des Communications et chef de la région militaire de Kaboul.

Le lieutenant-colonel Watanjar, tankiste formé en Union soviétique, avait dirigé les forces terrestres lors du putsch de 1978. Les analystes occidentaux le considèrent comme l'un des rares Afghans à bénéficier de la confiance des Soviétiques.

Sans être en mesure de confirmer ce remaniement, les milieux afghans exilés à Peshawar, au Pakistan, faisaient remarquer hier que le général Kadir avait été récemment hospitalisé pour des troubles oculaires, et que cette hospitalisation aurait pu servir de prétexte pour le remplacer.

Le président Babrak Karmal avait remanié la hiérarchie militaire début janvier, remplaçant le chef de l'état-major et nommant premier vice-ministre de la Défense un commandant qui venait de suivre une formation prolongée en Union soviétique.

Bien que les organes officiels fassent l'éloge de ce qu'ils appellent les victoires de l'armée régulière afghane, les diplomates occidentaux rappellent que celle-ci a été décimée par les combats et les désertions.



La nièce du premier ministre est-allemand Willi Stoph, Mme Ingrid Berg, est arrivée hier avec son mari et leurs deux enfants au centre des réfugiés de Giessen en RFA. La famille Berg s'était réfugiée fin février à l'ambassade de la RFA à Prague pour demander l'asile politique en RFA. Elle était rentrée en RDA six jours plus tard après avoir obtenu l'assurance des autorités est-allemandes de pouvoir émigrer en RFA. (Photolaser AP)

Le Vietnam prêt à retirer ses troupes du Cambodge si...

BANGKOK (Reuter) — Le ministre indonésien des Affaires étrangères, M. Mochtar Kusumaatmadja, a déclaré hier à Bangkok que le Vietnam était convenu du principe d'un retrait, à terme, de son contingent de 180,000 hommes du Cambodge.

Il a toutefois précisé que Hanoi n'acceptera pas le retour au pouvoir à Phnom-Penh des Khmers rouges et de leur chef Pol Pot.

« Il y a trois ans, ils (les Vietnamiens) déclaraient encore que la présence vietnamienne au Cambodge était irréversible », a rappelé M. Mochtar aux journalistes à son arrivée dans la capitale thaïlandaise, où il est venu faire part aux dirigeants de Bangkok des entretiens qu'il a eus la semaine dernière à Djakarta avec son homologue vietnamien, M. Nguyen Co Thach.

« Aujourd'hui, ils disent qu'ils acceptent le principe de se retirer », a dit M. Mochtar.

Il a toutefois ajouté que Hanoi était hostile à l'idée d'un retrait partiel de ses forces au Cambodge, car il estime que cela permettrait à Pol Pot de reprendre le pouvoir.

M. Mochtar a par ailleurs démenti que l'Indonésie soit en désaccord avec les cinq autres pays de l'Association des nations du sud-est asiatique (ASEAN) sur le conflit cambodgien.

« On a émis toutes sortes d'hypothèses d'après lesquelles nous aurions une politique différente (...) Mais c'est tout bonnement faux », a-t-il souligné.

L'ASEAN estime que la présence vietnamienne au Cambodge est une menace à la sécurité de la région.

Le prince Norodom Sihanouk, ancien chef d'État cambodgien, qui dirige la coalition opposée à l'occupation vietnamienne de son pays, a affirmé de son côté hier que l'attitude du Vietnam était toujours aussi rigide, et il s'est engagé à poursuivre la résistance à l'occupant.

Le prince Sihanouk, qui s'adressait à des journalistes dans sa base de Phum Thmei, en territoire khmer proche de la frontière thaïlandaise, a taxé M. Thach de « malhonnêteté » pour avoir déclaré récemment que le Vietnam cherchait une nouvelle approche à un règlement au Cambodge.

M. Thach, qui est lui-même arrivé à Bangkok lundi soir a dit récemment que le Vietnam était prêt à aborder la question cambodgienne dans des entretiens avec l'ASEAN.

« Il ne veut pas de solution au problème cambodgien, aussi nous continuerons à nous battre », a ajouté le prince Sihanouk, qui a aussi démenti des allégations vietnamiennes selon lesquelles la Thaïlande sert de sanctuaire aux forces anti-vietnamiennes le long de sa frontière avec le Cambodge.

Son Sann, le premier ministre du gouvernement du Kampuchea démocratique (la coalition anti-vietnamienne au Cambodge), a quant à lui lancé hier à Djakarta un appel en faveur d'une conférence de paix à laquelle participeraient toutes les parties concernées au Cambodge.

À l'issue d'une visite de cinq jours en Indonésie, il a recommandé que Bandoung, sur l'île de Java occidentale, serve de cadre à une telle conférence.

Les résultats de cette tentative de blocus économique n'ont pas tardé à se faire sentir à Kaboul où le manque de produits pétroliers est très aigu. La plupart des stations-services sont fermées, indiquent les diplomates occidentaux. La farine et le sucre commencent également à manquer, affirment les diplomates selon lesquels une situation analogue se développe à Kandahar, deuxième ville du pays au sud de Kaboul, également largement approvisionnée par les convois venus d'URSS.

Dans une lettre rédigée au début du mois, Massoud avait prévenu son parti, le Jamiat-i-Islami, précisant qu'un important contingent soviétique et afghan se trouvait sur la principale route qui mène vers la vallée.

On confirme de source diplomatique que cette colonne a été contrainte de rebrousser chemin à l'issue de deux jours de violents combats qui ont fait une cinquantaine de morts parmi les forces soviéto-afghanes. Un nombre important de camions et de transports de troupes blindés ont également sauté sur des mines, précisent les diplomates.

Le Sénat dit non à la prière à l'école

WASHINGTON (AP) — Le Sénat a repoussé mardi la proposition du président Ronald Reagan d'un amendement constitutionnel qui aurait autorisé l'organisation de séances de prières dans les écoles publiques.

La proposition a obtenu 56 voix pour et 44 contre, mais il en fallait 67 pour arriver à la majorité requise des deux tiers.

Les partisans estimaient que cet amendement aurait satisfait une majorité d'Américains, les opposants remarquant au contraire que les élèves pouvaient déjà prier sans l'aide du Congrès et que de toute façon, cela aurait porté atteinte au principe de la séparation de l'Église et de l'État.

« Ce que nous partageons le plus, c'est un engagement commun vis-à-vis de l'Alliance Atlantique », a ajouté le président américain.

Tant à la Maison-Blanche qu'au département d'État, on insiste sur le fait qu'à l'heure actuelle les États-Unis et la France « sont d'accord sur les principales questions » internationales, notamment les relations Est-Ouest, la défense Atlantique et la situation au Proche-Orient et en Afrique.

Par ailleurs, le chef de l'État français vient à Washington alors que la France assure la présidence de la Communauté européenne et au lendemain d'un sommet européen décisif à Bruxelles.

À ce sujet, on souligne que contrairement à ce que certaines analyses récentes paraissent indiquer, il n'y a pas de « divergences croissantes » entre l'Europe et les États-Unis mais au contraire de plus en plus de « convergences » sur les principaux problèmes (économie, Est-Ouest, défense).

Le président français se rendra samedi prochain à Atlanta, puis à San Francisco, pour ensuite passer par Pittsburgh et New York.

Mitterrand à Washington

WASHINGTON (AFP) — Le président François Mitterrand est attendu aujourd'hui à Washington, où il entame une visite officielle de 8 jours aux États-Unis.

M. Mitterrand doit

s'entretenir demain avec le président Ronald Reagan.

Ce dernier a estimé, dans une interview à l'AFP, que les relations franco-américaines avaient « rarement été meilleures qu'aujourd'hui » en dépit des « philosophies politiques différentes » des deux présidents.



CHÈRE ÉLIZE
Une correspondance historico-hystérique entre un avocat du Québec et Sa Très Gracieuse Majesté, Elizabeth II.

Qu'il (R. Décarly) nous pardonne de lui déclarer qu'il mérite pleinement un doctorat d'humour... (Roger Duhamel, La Presse)

Décarly manie le verbe et la satire avec une aisance qu'on ne retrouve pas souvent dans la littérature québécoise... (Michèle Tremblay, Le Journal de Montréal)

Robert Décarly, Chère Élise, Hull, Les éditions Asticou, 1983, 102p., 9,95 \$ ISBN 2-89198-045-X

ASTICOU
46a, rue Saint-Raymond / Hull (Québec) J8Y 1R7 (819) 776-5841
Distribution en librairie: DIFFUSION PROLOGUE INC.

INFO SUISSE
288-2311
SUISSE TOURS PERMIS DU QUÉ.

À Magog, une bonne adresse...
l'Auberge de l'étoile
Ski alpin ou de randonnée. Pêche sur le lac.
Demi-pension, par pers., occ. dbie, fin de semaine 83 \$, semaine 219 \$.
Pour réservation: (819) 843-6521

l'autotestament
La façon sûre, simple et légale de faire vous-même votre testament:
— Conçu par un notaire pour les situations courantes.
— Prix modéré.
— Enregistré et confidentiel.
Protégez vos héritiers des problèmes et des contestations de testament.
Informations gratuites à:
(514) 669-3510
ou à: 15 Boul. Lévesque, Laval (Pont-Viau), H7G 1B3

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Une réponse de choix à vos besoins de formation... les programmes de la Faculté de l'éducation permanente

À TOUS CEUX QUI
• veulent compléter ou enrichir leur formation
• songent à se réorienter dans le marché du travail
• détiennent un diplôme de premier cycle et veulent élargir le champ de leurs connaissances

La Faculté de l'éducation permanente qui intervient dans divers champs d'étude et de formation, offre les programmes suivants au printemps 1984:

CERTIFICATS (30 crédits)
Publicité • Relations publiques
Recherche documentaire et rédaction française* • Traduction I • Traduction II
Animation de la vie étudiante • Relations industrielles I • Santé et sécurité du travail
Sciences infirmières: milieu clinique • Sciences infirmières: organisation des soins • Sciences infirmières: santé communautaire
Gérontologie • Toxicomanies: prévention et intervention
Créativité: fondements et techniques • Culture et civilisation • Études individualisées.

MICROPROGRAMMES (de 9 à 12 crédits)
Pratique de la grammaire normative* • Environnement et plein air • Perfectionnement des intervenantes et intervenants auprès des femmes.
Les microprogrammes et les certificats sont terminaux; ils peuvent cependant, selon le cas, être intégrés dans un certificat (30 crédits) ou dans un baccalauréat (90 crédits).

Date limite d'admission et d'inscription: le 30 mars

*Test de français: le 29 mars
Demandez l'annuaire

Renseignements:
Faculté de l'éducation permanente
3335 Chemin Queen Mary, rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

McGill
Éducation permanente

Cours du soir de langues vivantes
À partir du 30 avril 1984
Durée: 8 semaines (45 heures)
Frais de scolarité: 150 \$

Anglais et français
Cinq niveaux: cours sanctionnés par un certificat de compétence.
Le centre offre également:
— des cours d'anglais avancé: *Composition et Administrative Writing*;
— des cours d'anglais et de français à tous les niveaux, le samedi;
— des cours intensifs d'anglais et de français (225 heures).

Tests de classement
À subir le jour de votre choix:
Cours d'anglais: 26 mars ou 2 avril à 19h.
Cours de français: 27 mars ou 4 avril à 19h.
Les candidats au test doivent s'inscrire en personne à partir du 5 mars du lundi au jeudi, de 9h à 18h30.
Frais de test: 5 \$ (pas de chèques, s.v.p.)

• allemand • espagnol
• italien • russe

Pour recevoir notre brochure prière de s'adresser au: Centre d'éducation permanente, Université McGill: Pavillon de la Bibliothèque Redpath, Salle 214, Téléphone: 392-8301. Adresse postale: 3461, rue McTavish, Montréal, Qué., H3A 1Y1.

Israël: les élections déclenchent un combat des chefs dans les partis

JÉRUSALEM (d'après Reuter et AFP) — À la suite de la motion de censure déposée par le petit parti Tami, le président du conseil israélien, M. Yitzhak Shamir, a reconnu hier que des élections législatives anticipées étaient désormais inévitables, ont déclaré des ministres.

Ces élections, dont la date devrait être connue d'ici 48 heures, risquent de déclencher une véritable course au pouvoir dans les principales formations politiques israéliennes, dont les chefs actuels sont plus ou moins contestés.

L'ampleur de ces luttes de personne risque d'être fonction directe du délai disponible avant le scrutin.

Si les négociations en cours au sein de la coalition sortante débouchent sur un scrutin rapide, les dirigeants actuels ont des chances de rester en place et de faire campagne sous une apparence d'unité.

L'opposition travailliste, qui recueille selon les derniers sondages 46,8 % des intentions de vote contre 25,8 à la coalition sortante, voudrait que le scrutin ait lieu fin mai.

Mais de source proche du Likoud de M. Shamir, on disait que le président du conseil souhaitait attendre six mois entre la dissolution du Parlement et les élections, comme cela a déjà été le cas dans le passé.

Pour M. Shimon Pérès, chef de l'opposition travailliste, et M. Aharon Abuhatzera, chef du parti Tami, le pays ne peut pas s'offrir le luxe d'une campagne prolongée.

Mais des élections à l'automne donneraient à M. Shamir plus de temps pour consolider sa position à la tête du Likoud. En outre, les responsables travaillistes craignent que le président du conseil sortant n'en profite pour assouplir la politique d'austérité en cours et accorder des avantages à court terme à l'électorat.

L'opposition travailliste garde un souvenir amer de la campagne de 1981, où la réduction de la taxe d'achat et des droits de douane sur les produits de consommation décrétée par le gouvernement avait contribué

à donner la victoire, par une très faible majorité, au Likoud.

Toutefois, on fait également remarquer qu'une campagne prolongée risquerait d'accroître les dissensions au sein des formations israéliennes.

La motion de censure du Tami doit être discutée demain à la Knesset, et suivra la procédure habituelle de trois lectures et d'un passage en commission. Les responsables de l'opposition craignent que le Parlement n'ait pas le temps de terminer la procédure avant la fin de la session parlementaire qui s'achève la semaine prochaine.

La dissolution de la Knesset donnera le coup d'envoi de la campagne électorale et ravivera les luttes intestines entre personnalités d'une même formation.

Au Héroult, depuis le vide laissé par le départ de M. Begin, le vice-président du conseil David Lévy battu par M. Shamir dans la course à la présidence du parti, n'a jamais fait mystère des difficultés qu'il éprouvait à collaborer avec lui.

Les partisans de M. Lévy font valoir que ce dernier a un impact auprès des foules que n'ont pas les autres dirigeants, et le vice-président du conseil a déjà annoncé dans des discours très directs qu'il briguerait la succession de M. Shamir.

Dans le parti travailliste, les relations entre M. Shimon Pérès et M. Yitzhak Rabin sont si peu chaleureuses que le simple fait de voir les deux hommes se parler devient un événement journalistique.

Les partisans de l'un et de l'autre sont tellement divisés que des dirigeants du parti ont suggéré que les deux hommes se tiennent à l'écart de la campagne pour laisser la voie libre à M. Yitzhak Navon, séparé aux allures tranquilles qui s'est acquis une grande popularité aux cours de ses cinq années à la tête de l'État.

En outre, l'ancien ministre israélien de la Défense, M. Eizer Weizman, a annoncé officiellement hier soir son intention de former une nouvelle formation politique qu'il diri-

gera lors de la prochaine campagne législative israélienne.

M. Weizman, qui jouit d'une forte popularité au sein de l'électorat de la coalition gouvernementale Likoud, a annoncé sa candidature à la télévision israélienne au cours d'une interview, la première qu'il ait accordée depuis trois ans à un média israélien.

« Le pays a besoin aujourd'hui de dirigeants crédibles », a déclaré M. Weizman qui s'est prononcé par ailleurs pour « un retrait total des troupes israéliennes du Liban ».

M. Weizman, qui fut l'un des artisans de la victoire électorale du Likoud, dirigé par M. Menahem Begin en mai 1977, conserva durant le premier gouvernement Begin le portefeuille de la Défense jusqu'à sa démission fracassante en 1980, à la suite d'un profond désaccord avec son chef sur la politique du gouvernement dans les territoires occupés de Cisjordanie et Gaza.

Il dénonça en des termes virulents l'attitude « rigide » adoptée par le premier ministre Menahem Begin envers l'Égypte du président Sadate dont il disait être l'ami - il fut souvent reçu à titre privé par le Raïs en Égypte -, attitude qui, selon lui, a « gâché » l'élan de la paix dans la région.

La perspective d'élections anticipées est désastreuse pour le gouvernement de M. Yitzhak Shamir. Ce cabinet, qui n'a que 162 jours d'existence, a péniblement survécu jusqu'à présent aux dissensions de plus en plus vives de la majorité. Il a hérité d'une situation économique et sociale catastrophique qu'il n'est pas encore parvenu à améliorer et les sondages lui attribuent près de moitié moins de voix qu'à l'opposition travailliste.

Toute l'habileté de M. Shamir dans les premiers mois de son gouvernement avait été justement de jouer de ses propres faiblesses. Evitant les gestes spectaculaires de son prédécesseur Menahem Begin, M. Shamir a tenté patiemment de calmer le jeu politique et accepté de faire, au compte-goutte, les concessions sou-

vent exorbitantes que lui demandaient les petits partis de sa majorité pour atteindre le 1er avril 1984 et la mise en vacance du Parlement.

Par leurs implications internationales, les prochaines élections en Israël portent sur des enjeux sans précédent depuis la création du pays, en 1948. Pour la première fois, le pays votera alors qu'il est en guerre. Pour la première fois, le fameux consensus national est brisé sur la question de la guerre du Liban.

Les considérations de politique extérieure, pour importantes qu'elles soient en Israël, ne seront pas les plus importantes de la campagne qui s'annonce.

La situation de l'économie est grave: l'inflation s'est accélérée jusqu'à atteindre le rythme de 400 pour cent l'an au cours des cinq derniers mois. Les exportations stagnent et les importations augmentent. La bourse va de crise en crise et la planche à billets travaille sans relâche.

Malgré leur civisme, les Israéliens supportent mal les périodes de réserve militaire de plus en plus longues. Presque tous les salariés ont été en grève au cours des douze derniers mois. Le chômage, pourtant pratiquement inconnu en Israël, menace de s'étendre.

La crise de société s'est accentuée. On assiste à une montée de l'intolérance des milieux religieux et à un accroissement des violences de tous bords. Le terrorisme anti-arabe a fait son apparition et les antagonismes entre milieux laïcs et religieux se sont exacerbés. La police est en crise après la mise à pied d'un de ses cadres. L'armée, qui n'avait jamais livré de guerre de longue durée, voit son malaise augmenter au fur et à mesure que ses tâches d'occupation et de répression se prolongent au Liban.

La campagne électorale de 1981 avait déjà été qualifiée de plus violente depuis la création de l'État d'Israël, mais certains commentateurs n'hésitent pas à prédire que celle de 1984 sera plus acharnée encore.

Cuba retirera ses troupes d'Angola sous conditions

LA HAVANE (d'après Reuter et AFP) — Le président Jose Eduardo dos Santos, chef de l'État angolais, a quitté La Havane hier porteur d'un accord sur les conditions de retrait des quelque 25.000 soldats cubains stationnés en Angola.

On précise de source diplomatique que ces conditions sont dans l'ensemble identiques à ce qui avait été ébauché auparavant, mais que le moment choisi pour annoncer cet accord était important car il coïncide avec un ensemble d'initiatives de paix en Afrique australe.

Les principales conditions fixées par les présidents dos Santos et Fidel Castro sont les suivantes:

— retrait unilatéral de toutes les troupes sud-africaines qui se trouvent sur le territoire angolais;

— application des résolutions des Nations unies demandant le retrait des forces sud-africaines de Namibie et l'accession du territoire à une indépendance « véridique »;

— fin de tous les actes d'agression commis contre l'Angola par l'Afrique du Sud, les États-Unis et leurs alliés et suspension de l'aide accordée par ces pays aux « contre-révolutionnaires »;

— Les gouvernements de Cuba et d'Angola réaffirmeront qu'ils reprendront, de leur propre initiative et dans l'exercice de leur souveraineté, l'application du retrait progressif des troupes cubaines dès que les conditions seront remplies », indique le communiqué commun.

Le texte publié à la fin d'une visite de trois jours à La Havane du président dos Santos ajoute que « l'héroïque résistance du peuple angolais fermement soutenu par ses alliés » a contraint « les agresseurs impérialistes (...) » à accepter des négociations sur de nouvelles bases.

Une brève note officielle jointe à la déclaration indique que les deux pays espèrent et croient que leur initiative servira de « base à la paix en Afrique australe ».

Le communiqué commun souligne que les conditions mises au retrait cubain sont conformes « aux normes de la loi internationale et de la charte des Nations unies ».

L'Afrique du Sud a récemment conclu un accord de cessez-le-feu avec l'Angola et a signé un pacte

de non-agression avec le Mozambique, autre pays marxiste d'Afrique australe entretenant des relations étroites avec Cuba.

Pour sa part, M. Pik Botha, ministre sud-africain des Affaires étrangères, a réclaté hier des éclaircissements à Luanda à la suite de l'annonce à La Havane d'un retrait conditionnel des troupes cubaines présentes en Angola.

Dans un communiqué, le ministre déclare qu'il faut établir clairement si cette déclaration constitue un rejet de l'accord de Luanda, dans lequel Pretoria et Luanda ont créé une commission mixte de supervision du cessez-le-feu, du retrait des troupes sud-africaines du sud de l'Angola ainsi que des activités de la SWAPO.

Dans la déclaration de La Havane, les présidents Fidel Castro et Jose Eduardo dos Santos expriment leur admiration et leur solidarité pour « la lutte héroïque du peuple namibien et sud-africain sous la direction de leurs seuls représentants légaux, la SWAPO et le Congrès national africain ».

Si c'est vraiment la position de Luanda, il serait plus logique de sa part de négocier le retrait des forces sud-africaines d'Angola avec l'ANC, et la solution de la question namibienne avec la SWAPO, a ajouté M. Botha.

Selon des sources autorisées au Cap, Pretoria a été tellement irrité par la déclaration de La Havane qu'il a envisagé un temps de se retirer de la commission mixte, idée qu'il a abandonnée par la suite.

Entretemps, plusieurs diplomates occidentaux en Afrique du Sud ont accueilli l'annonce de ces conditions comme un signe supplémentaire de détente dans les négociations internationales, au point mort depuis plusieurs années, sur la décolonisation du territoire namibien contrôlé par l'Afrique du Sud.

Dans les milieux diplomatiques, on manifeste cependant un optimisme mesuré quant à un dénouement de l'imbroglio juridico-diplomatique namibien, en raison notamment de la persistance des activités de guérilla de l'UNITA et de l'absence de dialogue en vue d'un cessez-le-feu entre l'Afrique du Sud et les maquisards namibiens indépendantistes de l'Organisation du peuple du sud-ouest africain (SWAPO).

Routiers français agressés en Espagne

HENDAYE, France (AFP) — Le gouvernement français a fait part de son mécontentement au gouvernement espagnol à la suite de la destruction de plusieurs camions français au Pays Basque espagnol, a annoncé hier à Paris le porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo.

Un mois après le formidable blocage des routes de France par les transporteurs routiers, qui avait fait tache d'huile en Europe, des camionneurs français ont entamé lundi soir en signe de protestation un blocage de la frontière franco-espagnole autour

d'Hendaye. Hier, le mouvement s'est durci: les camions ont totalement bloqué une portion d'une quarantaine de km de la frontière, dans les Pyrénées-Atlantiques, fermant les derniers points restés ouverts au passage des véhicules de tourisme.

En tout, selon la police espagnole, près de 1.500 camions sont paralysés de part et d'autre de la frontière. Un barrage s'est également installé à une entrée de l'autoroute Paris-Bordeaux (sud-ouest français), bloquant trois autocars de tourisme espagnols.

Les camionneurs réclament une meilleure protection quand ils traversent le nord-ouest de l'Espagne. 21 poids-lourds, la plupart immatriculés en France, ont été incendiés depuis le 12 mars par des pêcheurs basques espagnols.

Pour le gouvernement français, ces agressions sont « inadmissibles et injustifiables », selon les propos de son ministre des Transports, M. Charles Fiterman.

Pour sa part, M. Gallo

a estimé que les attaques de camions n'étaient « en rien liées » à l'arraisonnement le 7 mars dernier par la marine de guerre française de deux chalutiers espagnols, accusés de pêcher sans autorisation dans la zone française. Les manifestants basques ont pourtant affirmé agir aussi bien contre des importations de poissons en Espagne, qu'en représailles à cet incident.

Cet arraisonnement, au cours duquel neuf

marins avaient été blessés dont deux gravement, avait provoqué un sérieux incident entre la France et l'Espagne, dont le premier ministre français, M. Pierre Mauroy, lors d'une visite à Madrid, s'était efforcé d'atténuer les effets.

De nouvelles proposi-

tions de protection policière renforcée pour les camionneurs français et étrangers dans le nord-ouest de l'Espagne ont été rejetées hier en fin d'après-midi par les routiers qui bloquent la frontière, a-t-on indiqué de source officielle française.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Fondée en 1892
Conseils en propriété Agents de brevets d'invention intellectuelle et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Téléx: 05-268656, Cable: MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

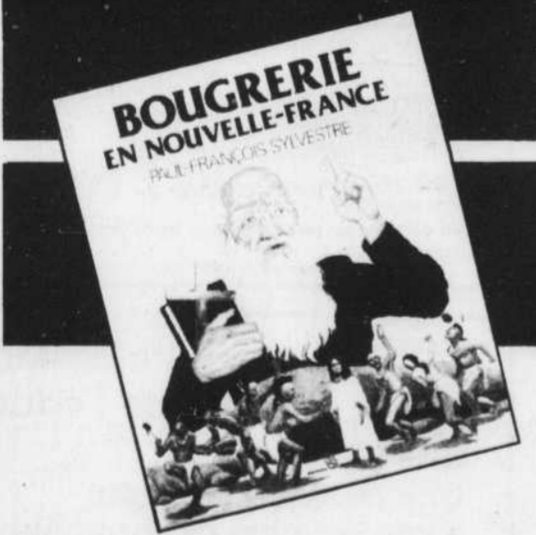
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER (Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Téléx 05-2355
Fac-simile (514) 288-8389
(CITT I-II-III)

M.I.U.F. PLUS BESOIN DE L'ENLEVER

nouveau procédé subventionné
plus de 300 résidences corrigées à notre actif
Oir-cel inc. (514)738-9064
enr. 1086-8

Samson Bélair
Comptables agréés

Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.



BOUGRERIE EN NOUVELLE-FRANCE

Cet ouvrage se présente ni plus ni moins comme un voyage dans les annales religieuses et judiciaires d'une époque révolue. Le lecteur découvre que l'Intendant et l'Évêque conjuguent leurs efforts pour policer la colonie et veiller à l'épuration des mœurs. Le crime contre nature ne passe pas inaperçu: les documents historiques sont là pour décrire le traitement réservé aux bougres. L'auteur démontre aussi comment la colonie a été administrée par une métropole, alors fortement influencée par le jansénisme et encore marquée par les séquelles de l'Inquisition.

Paul-François Sylvestre, Bougrerie en Nouvelle-France, Hull, Les éditions Asticou, 1983, coll. Les hiers, 90p., 8,95 \$
ISBN 2-89198-046-8

ASTICOU
462, rue Saint-Raymond / Hull (Québec) J8Y 1R7
(819) 776-5841
Distribution en librairie: DIFFUSION PROLOGUE INC.

LE DEVOIR invite ses lecteurs et/ou abonnés à participer au tirage



Vous pouvez gagner une magnifique JEEP CHEROKEE CHIEF 1984 d'une valeur de 15 330,00\$
courtoisie des concessionnaires AMC/Jeep/Renault du Montréal Métropolitain

Modèle L5, 2 portes, 2.5 litres, couleur métallisée, cinq vitesses, direction et freins assistés, radio AM/FM stéréo avec cassette, galerie de toit, groupe visibilité: miroirs télécommandés sur les côtés, essuie-glace et lave-glace intermittant à l'arrière et dégivreur.

Note: Ce prix n'inclut pas les coûts de la taxe de vente et de l'immatriculation.



Prière de remplir ce coupon et de le retourner avant le 14 mai 1984 à minuit à:

LE DEVOIR
211, rue Saint-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Règlements
Les règlements sont affichés chez les concessionnaires AMC-Jeep-Renault.
Ce concours est ouvert aux lecteurs du Devoir de Arterre, Le Médecin du Québec et du Barreau 84.

NOM _____
PROFESSION _____
ADRESSE _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
TÉLÉPHONE: RESIDENCE _____ BUREAU _____

La candidature de M. Chrétien

EN POSANT sa candidature à la direction du Parti libéral fédéral, M. Jean Chrétien soumet sa personnalité singulière à l'évaluation du parti et du pays. A ce jour, on a porté les jugements les plus contradictoires sur cet homme politique au langage direct, peu enclin à l'intropection et à l'analyse. Démagogue selon les uns, populiste selon les autres. Batailleur sans retenue, capable des pires excès pour disqualifier l'adversaire, recourant sans ménagement à la rhétorique la plus aiguë pour détruire l'argument contraire. Mais capable aussi des plus vibrantes ferveurs patriotiques, et d'une efficacité dans l'action qui tranche avec la prudence calculatrice de la classe politique.

Choisi par Pierre Trudeau pour mener les batailles les plus décisives de la fin du long règne, tendu jusqu'à l'extrême de l'action et de la passion, l'homme a accompli ces missions impossibles sans autre horizon que celui de la victoire finale.

Jean Chrétien proclame aujourd'hui qu'il est capable de s'élever au-dessus de ce rôle d'exécutif brutal qui fonce visière baissée sur ses cibles. De ce second rôle, majeur on en conviendra, il aspire à la première place. Mais les exigences de la redoutable fonction qu'il convoite, celles aussi des défis canadiens, sont-elles compatibles avec sa conception de l'action politique, sa vision du pays, son style et son ton? Sa réputation est-elle irrémédiablement marquée par les rôles qu'il a acceptés de tenir ces dernières années? Chantre des convictions et des valeurs du régime Trudeau, sera-t-il capable des remises en question que la réalité du pays impose? On pense en particulier à la mise en ordre des rapports entre le Québec et le Canada, mise en ordre qui forcera la reprise de la négociation constitutionnelle.

Ces questions ne disqualifient pas de façon absolue la candidature du député de Shawinigan, mais elles la soumettent à des examens rigoureux. Sauf dans les milieux hautement partisans, la mise de M. Chrétien quant à l'avenir devra être forte pour atténuer le poids du passé, en particulier au Québec.

Au plan administratif et politique, l'expérience de M. Chrétien dépasse de plusieurs coudées celle de tous les autres candidats. Membre du cabinet depuis plus de 15 ans, ancien secrétaire parlementaire du premier ministre Pearson, Jean Chrétien a occupé des fonctions ministérielles de première importance. Successivement ministre du Nord et des Affaires indiennes, du Commerce et de l'Industrie, président du Conseil privé, ministre des Finances, de la Justice, de l'Énergie et des Ressources, M. Chrétien connaît à fond tous les rouages de l'administration fédérale.

D'un ministère à l'autre, sa présence et sa marque n'aurait pas eu la même importance. Ces dernières années, par exemple, ses responsabilités ministérielles ont porté sur des questions spécifi-

ques. Ministre de la Justice, Jean Chrétien avait une mission bien précise: donner suite au résultat du référendum québécois. Ministre de l'Énergie et des Ressources, il était chargé du contentieux né de la « politique fédérale de l'énergie ». Plus vastes apparemment auront été les dossiers qu'il a eu à gérer comme ministre du Nord et des Affaires indiennes, où son passage a laissé un souvenir plutôt favorable. Plus vastes également les domaines de ses interventions à titre de président du Conseil du trésor, où sa fermeté et sa détermination brutale ont fait problème à l'époque.

Mais partout où Jean Chrétien s'est trouvé en autorité, le même comportement aura prévalu. L'homme s'en est expliqué à maintes reprises. L'engagement politique vise en priorité la solution de problèmes spécifiques et non l'analyse à l'infini d'hypothèses. On découvrirait rapidement dans les ministères dont il a eu la responsabilité que M. Chrétien exerçait pleinement son autorité de ministre. Que donnerait cette philosophie activiste, peu soucieuse des nuances, efficace dans les dossiers sectoriels, si elle devait dans l'avenir se déployer dans les perspectives plus vastes et plus complexes de la responsabilité de premier ministre? dans l'élaboration et l'implantation de la politique intérieure et extérieure de la fédération?

Jean Chrétien dispose de solides appuis dans l'aile parlementaire de son parti. Plus de 50 parlementaires ont applaudi l'annonce d'une candidature placée sous le signe de la continuité. Droits des minorités, universalité des protections sociales, niveau des dépenses de l'État fédéral, la candidature francophone maintient l'orthodoxie libérale. Cette première stratégie pourrait décourager certaines candidatures, forcer John Turner à déléguer les formules ambiguës et les critiques voilées qui résument à ce jour ses premières interventions et produire un débat substantiel dans la famille libérale.

Le député de Shawinigan a connu d'indéniables succès auprès des auditeurs du Québec et de l'Ouest du pays, se déplaçant devant eux comme une vedette sportive devant des partisans complaisants. On applaudissait la bonne blague, la mise hors-circuit de l'adversaire par le mot dévastateur ou l'expression populaire; on vibré aussi aux élan patriotiques de cet avocat rural québécois dont les racines plongent aussi dans l'Ouest du pays. Désormais, tous se feront plus exigeants. On cherchera à déceler sous les formules vibrantes et les expressions du cru quelle conception du pays et quel projet se dissimulent.

Au Québec en particulier, cette exigence sera élevée. M. Chrétien n'a pas craint l'extrême rudesse à l'endroit de sa province, de groupes nombreux et d'individus qui ne partageaient pas ses vues, rudesse sinon injuste et grossière inadmissible. Aspirant aux plus hautes fonctions, le candidat saura-t-il faire oublier ces excès?

— JEAN-LOUIS ROY

Une fédération, pourquoi?

JEAN FRANCOEUR

PROFESSEUR de droit public à l'Université de Montréal, Mme Andrée Lajoie s'est notamment distinguée par ses travaux sur le « droit à la santé ». On lui doit sur ce thème un ouvrage qui fait autorité. Elle publiait dans LE DEVOIR du 6 mars une étude, conduite avec rigueur et richesse documentée, sur les origines et l'évolution juridique du système de santé au Canada depuis un quart de siècle. Il s'en dégage une odeur de souffre. Selon l'analyse de Mme Lajoie, la mise en place du système canadien de santé repose sur des bases fort contestables.

En outre, estime-t-elle, le seul moyen de corriger les fautes originelles de ce système serait de revenir à une application scrupuleuse de la lettre du pacte de 1867. Il suffirait, en déduisant, de reconnaître la compétence, indiscutable et exclusive, des provinces en matière de santé et, en conséquence, de leur laisser tout l'espace fiscal nécessaire pour l'exercer.

À cette analyse d'une logique difficilement contestable sous l'angle strictement juridique, il est tout de même possible d'opposer quelques données historiques. Il y a d'abord le fait majeur, aussi incontestable, que le Canada, au cours du dernier quart de siècle, par des voies qu'on peut juger tortueuses, voire « illégales », a tout de même réussi à édifier un régime de soins de santé public, complet, universel, accessible, dont les Canadiens en général sont fiers et qui fait l'envie d'autres pays à commencer par nos voisins du sud.

Ajoutons que le seul grand problème qui confronte ce système — et il existe sur ce point un consensus d'un océan à l'autre — est celui de son financement: il faudrait y injecter immédiatement quelques centaines de millions de dollars additionnels, que les contribuables, cependant, sont de moins en moins disposés à confier à leurs gouvernements.

Voilà donc de plus près. Notre système de santé a vu le jour dans des conditions qu'un constitutionnaliste peut trouver suspects. L'enfant, juridiquement, paraît illégitime. Il n'est pas le fruit de la concertation des gouverne-

ments provinciaux qui, idéalement, auraient trouvé au niveau fédéral le lieu d'une coordination, souhaitée et indispensable, pour la mise en place d'un régime « national » selon des normes consensuellement acceptées. Les choses ne se sont pas du tout passées selon la voie que balise l'AANB.

À l'origine du système canadien de santé, nous voyons d'abord une fonction publique fédérale frottée aux idées de gauche par la fréquentation des grandes universités américaines (le *New Deal*) ou britanniques (le *Labour*). Nous voyons un Parti libéral, alors essentiellement pragmatique et consensuel, aiguillonné par le mouvement social-démocrate qui avait pris racine dans l'Ouest.

On a parfois la naïveté de croire, et même d'écrire, que l'assurance-maladie est une des grandes réalisations de la Révolution tranquille du Québec des années soixante. C'est ignorer que les premiers « accords » relatifs à l'assurance-hospitalisation ont été signés en 1957 — sous le gouvernement de Maurice Duplessis, celui-là même qui défendait si bien notre « butin » — et l'assurance-maladie sous Daniel Johnson, dix ans plus tard! Force est d'admettre que le Québec, qui par la suite a dû mettre les bouchées doubles, n'est entré dans la course qu'assez tardivement. Dans cette affaire, si le seul souci avait été de respecter chaque iota de la loi constitutionnelle du pays, le Québec et plusieurs autres provinces auraient sans doute mis beaucoup plus de temps à sortir de l'ère des hôpitaux privés et de la pratique strictement libérale de la médecine. (On peut reconnaître le fait, même en continuant de s'opposer avec énergie à la manière dont le gouvernement fédéral, fort de son « pouvoir de dépenser », se comporte trop souvent lorsqu'il est question de « normes nationales » en matière de sécurité sociale.)

Première conclusion: un pays ne vit pas seulement de textes constitutionnels. Une autre dynamique entre en jeu, au-delà de tout juridisme. Car le Canada, dans son in-vraisemblance aussi bien culturelle que géographique, c'est aussi une « pratique » forte de la volonté de régler ses problèmes dans un esprit de conciliation et selon l'art du possible (du moins ce fut le cas jusqu'à l'ère Trudeau).

Deuxièmement, il est illusoire de croire que la seule solution des pro-

blèmes de notre réseau d'institutions de soins de santé réside dans le transfert de points d'impôt au bénéfice des gouvernements provinciaux. Car un tel transfert ne crée aucun argent neuf, c'est toujours le même argent, perçu du même contribuable: c'est changer quatre trente sous pour une piastre, selon l'expression qu'affectionne M. Parizeau. Il est plus raisonnable de penser que le salut de notre système de santé repose sur la volonté des contribuables d'y consacrer de nouvelles ressources. Or, dans la conjonction présente, il est loin d'être sûr que le meilleur moyen d'y arriver soit de dégager un plus grand espace fiscal pour les provinces.

Un regard, en effet, sur la carte politique à l'échelle provinciale indique tout le contraire. Les gouvernements provinciaux sont tous tentés de trouver cet argent neuf en dehors de la fiscalité. Ils renâclent devant la nécessité de presser davantage le contribuable, et se tournent plutôt du côté des usagers pour compléter le financement du système. Et la profession médicale d'applaudir, et peut-être même hélas l'opinion publique.

Sauf au Québec, entend-on répéter. Pourtant un sondage Gallup l'automne dernier donnait un tout autre son de cloche. On le gouvernement doit-il puiser les sommes additionnelles nécessaires au maintien des soins de santé? demandait-on aux Canadiens. Hausses d'impôt ou frais aux usagers? C'est au Québec, paradoxalement, que les répondants se montraient le plus favorables à l'imposition de frais aux usagers. Au ministère, on tentait de se rassurer en se disant que les Québécois avaient mal compris la question, qu'ils ne savent pas, eux, ce que sont les frais aux usagers, puisqu'ils n'en ont jamais vus!

Quant à l'espoir entretenu en certains quartiers que le Québec pourrait, fédéré ou séparé, maintenir seul des soins de santé à un niveau sensiblement plus élevé que le reste du pays, le livre blanc « inédit » de M. Parizeau sur la fiscalité démontre de façon fort convaincante qu'il s'agit là d'une illusion.

Une fédération, pour quoi faire? À cette question, je serais tenté de répondre, en songeant à notre système de soins de santé, que c'est d'abord pour mettre sur pied cette sorte de choses et ensuite pour la préserver.

— ROBERT FARLEY
Sainte-Julie, 14 mars

Oreilles crispées

M. Pierre Fontaine, dans LE DEVOIR du 14 mars, fait une indigestion de musique classique et accuse Radio-Canada FM de l'assommer à coup de Bach et de Mozart. Sans doute préfère-t-il les assemblages de bruits hétéroclites produits par plusieurs « compositeurs » contemporains et exécutés par des musiciens s'apparentant davantage à des athlètes se débattant au beau milieu d'une compétition sportive qu'à des gens exécutant une oeuvre intelligente.

Les goûts ne se discutent pas dit-on, mais j'ose espérer que la recherche de la sérénité et du calme souhaitée par une majorité d'auditeurs fidèles à Radio-Canada FM continuera d'inspirer la programmation de la société, de préférence à la diffusion de cacophonies stressantes.

M. Fontaine, presque toutes les autres stations radiophoniques vous alimentent en créations contemporaines de tout acabit. Alors cessez de vous plaindre et de vous crispier en écoutant la seule station qui nous offre régulièrement de la musique humaine et géniale. Excusez mon attitude « bourgeoise et croupissante », mais quant à moi, il vaut mieux laisser le génie créateur musical de certains contemporains à l'appréciation des générations futures.

— JEAN BOULVA
Québec, 15 mars

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., situé à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél. 332-0880.

LIVRAISON À DOMICILE PAR POSTE: Édition quotidienne: 2,25\$ par semaine. Le samedi seulement: 50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$10, par année; 6 mois \$56, 3 mois \$30. À l'étranger: \$120, par année; 6 mois \$62, 3 mois \$32; édition du samedi \$26, par année. Postez votre cheque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

L'ignorance du favori

UN LÉGER vent de panique a saisi la colonne de députés et ministres libéraux qui ont sauté dans la barque de John Turner, l'homme-merveille, avant même de se demander si cette ravissante coque avait un gouvernail. Voilà qu'à la première occasion, il trébuche, et sur la question brûlante des droits du français au Manitoba, il semble s'éloigner des convictions de son parti. Les nouveaux amis de M. Turner ont raison de s'inquiéter, mais pour le mauvais motif: plus il parle de l'affaire manitobaine, plus leur favori démontre qu'il connaît mal son dossier. Bien avant son opinion, c'est ce défaut de la cuirasse qu'il faut examiner.

En confirmant sa candidature, vendredi dernier, M. Turner a déclaré que les droits du français au Manitoba relevaient de « l'initiative provinciale » et que dès lors, « la solution doit être provinciale ». Il n'avait pas tout à fait tort et pas tout à fait raison. Car l'entente du gouvernement manitobain avec la Société franco-manitobaine comporte deux volets: 1) le rétablissement dans sa plénitude de l'article 23 de la constitution du Manitoba qui reconnaissait en 1870 l'égalité du français et de l'anglais à l'Assemblée législative et devant les tribunaux de la province, et qu'une loi de 1890 a illégalement aboli; 2) contre un délai et des accommodements dans ce rétablissement, le gouvernement manitobain offrirait aux francophones certains services français dans les ministères et agences provinciales.

Le premier volet relève de la constitution du Canada, qu'Ottawa a non seulement le droit mais le devoir de faire respecter, comme le Québec l'a appris sans plaisir quand la loi 101 a tenté de restreindre les droits de l'anglais à l'Assemblée nationale et s'est rapidement fait débouter. Le second volet est effectivement d'initiative provinciale, et même si la Cour suprême devait demain donner pleinement raison aux Franco-Manitobains, elle n'aurait aucun pouvoir de leur accorder plus de « services » provinciaux en français.

Ancien ministre fédéral de la Justice, M. Turner n'a pas le droit, s'il se veut vraiment premier ministre en puissance, d'ignorer le fin détail de cette affaire. Or cela semble bien le cas. Trois jours après sa première déclaration, il répétait lundi que « les services français dans une province sont d'initiative provinciale » — ce que personne ne dispute — et qu'il ne peut être « imposés par décision judiciaire », ce que personne ne prétend faire puisque la Cour suprême ne pourra que définir la portée de l'article 23 à la législature provinciale et devant les tribunaux.

En somme le candidat-miracle raisonne comme s'il ne s'agissait que de donner des services en français aux Franco-Manitobains, ce qui ne relèverait que de leur gouvernement, et non de les rétablir dans leurs droits constitutionnels inaliénables, même s'ils ont été bafoués depuis près de cent ans. Il compare d'ailleurs cette affaire au débat sur

le bilinguisme en Ontario, province à laquelle la constitution n'impose rien, ce qui souligne assez combien peu il l'a étudiée. Cette ignorance est renversante.

À moins qu'elle soit voulue, comme le soupçonner ceux qui craignent que John Turner soit prêt à brader une bonne part de l'héritage libéral pour arriver à ses fins. Car les manchettes faisant état de ses élégantes hésitations sur une intervention fédérale dans les affaires manitobaines sont de nature à lui attirer bien des sympathies dans l'Ouest, au moment même où M. Mulroney y fait l'apprentissage du rattachement français qui lui attire sa position pourtant modérée.

Même le cliché qui sert à John Turner de passe-partout dans cette affaire — « Je préfère une solution politique et non judiciaire » — est d'une démagogie primaire. Car enfin, le Manitoba a trimé pendant un an à la recherche d'une solution politique, et l'échec a été assez monumental pour que tout le pays, jusqu'aux plus protégés bureaux de Toronto, doive en prendre acte. S'il était premier ministre aujourd'hui, que ferait John Turner? Laisserait-il se poursuivre l'illégalité manitobaine faute de solution « politique »? Il ne peut tergiverser longtemps là-dessus sans miner sa crédibilité. Et il la sapera de toute façon s'il étudie tous ses dossiers avec aussi peu d'attention qu'aujourd'hui.

— LISE BISSONNETTE

LETRES AU DEVOIR

Une disparition

Votre journal publiait le 26 janvier dernier un article de M. Louis-Gilles Francoeur sur la controverse entourant l'ail des bois au Québec. Cet article reflète parfaitement un courant de pensée actuel, celui du laisser-faire. Les conservatistes et les amoureux de la nature auront doublement raison de se préoccuper de la survie de l'espèce au Québec, lorsqu'ils prendront connaissance des propos renversants de Richard Constantineau de la chaîne Proviso, ainsi que de ceux de Lionel Lachance, directeur des productions végétales du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

En effet, le MAPAQ semble considérer la cueillette de l'ail des bois comme une « production végétale », et ceux qui font cette cueillette comme des « producteurs ». À notre avis, il s'agit plus souvent de vandales qui dévastent les sous-bois d'érables qui ne leur appartiennent pas, comme l'indiquent les plaintes des acériculteurs. Le terme « producteurs » devrait donc, au mieux, être remplacé par « exploitateurs ». En effet, l'ail des bois est une ressource entièrement exploitée sans aucun souci de protection pour l'avenir.

Lorsqu'une colonie est « cueillie », elle est souvent détruite. M. Lachance dit que « l'ail des bois se protège tout seul en prenant plusieurs années pour se développer ». Ce raisonnement est tout à fait illogique et, au contraire, cet aspect de la biologie de l'espèce lui est néfaste dans la situation présente. Il a été prouvé depuis longtemps que les espèces végétales et animales qui ont un cycle de développement très long, sont plus vulnérables que celles qui ont un cycle plus court (...). Ceci nous amène donc à penser que l'ail des bois est en danger. Le danger réel, c'est que les cueillettes abusives abaissent la densité des populations en deçà du niveau minimum nécessaire pour leur permettre de se régénérer. Une espèce autrefois commune dans les érablières riches deviendra donc une rareté.

Voilà la situation actuelle qui prévaut pour le ginseng, qui lui aussi a fait, par le passé l'objet d'une cueillette abusive. Contrairement à ce qu'en dit M. Lionel Lachance, les botanistes ne trouvent pas de ginseng « partout ». En près de 10 ans d'herborisation dans le parc de la Gatineau, M. Daniel Gagnon rapporte avoir vu seulement 10 plants de ginseng (dont quatre étaient matures), et ce dans quatre stations différentes. Un sort semblable attend l'ail des bois.

Ne cueille-t-on pas des quantités énormes de bleuets, de framboises et de fraises chaque année? Bien sûr, mais ce ne sont pas les fruits de l'ail des bois que l'on cueille, mais son bulbe et ses racines. La cueillette du bulbe signifie la mort de la plante, tout comme dans le cas du ginseng dont on recherchait aussi les parties souterraines.

N'oublions pas que chaque espèce animale ou végétale est unique au monde et renferme un potentiel génétique qui lui est propre. Peut-être découvrirons-nous un jour que seul l'ail des bois produit une substance essentielle pour combattre telle ou telle maladie.

— DANIEL GAGNON
professeur
département de sciences biologiques à l'UQAM
pour les 35 signataires (professeurs, techniciens, attachés de recherche et étudiants gradués)
Montréal, 8 février

« L'assassin assassiné »

EN RÉPONSE à l'autour de la lettre du 14 mars qui demande la suppression de Bach et Mozart des ondes de Radio-Canada FM, on doit se poser cette question: a-t-on le droit de laisser circuler librement un citoyen qui incite ouvertement à la violence et propose tranquillement et froidement d'assassiner les principaux représentants de la musique baroque et classique? Il faut répondre négativement dans la mesure où la barbarie, l'étréoussité d'esprit, l'inculture et la censure doivent être pourchassées à coups de fusil.

Car enfin, oser reprocher au poste d'Etat de diffuser les irrémédiables chefs-d'oeuvre de ces compositeurs, n'est-ce pas commettre un crime affreux contre le goût qui ne peut s'expliquer par la peine capitale... après l'obtention, de la part du coupable, d'une confession écrite (peu importe les moyens) reconnaissant ses torts et se forfaits.

L'inculpé ignore sans doute: un public assez nombreux et fidèle écoute cette musique qu'il voue aux gémonies.

De plus, les accusations de ce monsieur sont dénuées de fondement. La chaîne MF accordée une portion congrue à la musique classique. Ainsi, par exemple, les *Notes inégales* ont laissé passer le 27 janvier comme un jour ordinaire, alors que c'était l'anniversaire de l'illustre Mozart!

Mais ce qui est surtout révoltant (et digne de tous les châtiements), c'est qu'il s'attaque au seul poste de radio qui ne sombre pas dans la facilité, la démagogie, les modes éphémères, les goûts du jour, la médiocrité affligeante des autres postes qui devraient parfaitement convenir à l'auteur de la diatribe.

L'intégrale des trios pour piano

Rallonger la taupinière?

Il ne devrait pas être difficile, après une tempête de verglas, de convaincre les Montréalais des avantages du transport en commun par voie souterraine. On prêcherait à des convertis.

Pas si convertis que ça! si! On en croit les résultats du dernier rapport origines-destinations publié par la CTCUM, qui révèle une certaine stagnation dans le choix de ce mode de déplacement. L'enquête, faite en 1982, confirme la suprématie de l'automobile qui rafle encore près des deux tiers des déplacements.

Ces données jettent une douche froide sur les projets de développement du métro soumis récemment par le comité ad hoc de la Communauté urbaine de Montréal: prolongement de la ligne 5 jusqu'à Anjou, construction d'une ligne 7 à partir de Montréal-Nord dans l'axe du boulevard Pie-IX, pour ne rappeler que les travaux jugés prioritaires, auxquels il faut ajouter la ligne 8 (fer sur fer, en surface) de la station Radisson vers Pointe-aux-Trembles.

Au total, des dépenses d'immobilisations d'un milliard de dollars d'ici 1992, soit 100 millions de plus que les sommes totales déjà enfouies dans le sous-sol de l'île.

Or toutes ces lignes nouvelles, une fois en service, ajouteront au déficit d'exploitation de la CTCUM. Seule la ligne 7 (à partir de Montréal-Nord) aura un coût/passager de l'ordre des lignes déjà existantes (36 cents); la

ligne 5 (Snowdon-Anjou) coûtera 51 cents et la ligne 8, en surface vers Pointe-aux-Trembles, \$4,97! soit 12 fois le coût par passager transporté. (Pas étonnant que le comité ad hoc propose que le gouvernement — s'il en impose la construction pour développer une technologie de métro sur fer — non seulement défraie les coûts d'immobilisations de ce métro de surface, mais en subventionne très spécifiquement les frais d'exploitation.)

De là qu'on s'interroge, de tous côtés, sur l'opportunité d'autoriser les perçeurs de tunnel à allonger les galeries de la taupinière.

La CTCUM s'interroge. Elle insiste, dans les commentaires remis au comité ad hoc de la CUM, pour qu'il soit tenu compte des frais d'exploitation du réseau prolongé qu'on lui confiera. Elle se félicite du rendement de la ligne 7, se montre plus réticente vis-à-vis du prolongement de la ligne 5, et fort perplexe devant la ligne 8. Elle va plus loin: « La CTCUM juge essentiel de souligner qu'avant d'entreprendre de nouveaux travaux, il serait plus pertinent de compléter les lignes inachevées. À la priorité, dit-elle, devrait être accordée au prolongement de la ligne 2 (jusqu'à la station Bois-Francs) pour permettre une rationalisation de l'ensemble du réseau dans ce secteur.

L'INRS-Urbanisation s'interroge. Dans une étude (mai 1983), cet or-

ganisme aborde le problème sous l'angle de l'évolution démographique. On y étudie « l'impact du vieillissement de la population sur la demande de transport ». L'auteur croit que la tendance actuelle aura « un effet très net de diminution relative de la demande de transports en commun ». « Doit-on investir massivement dans les transports en commun et taxer l'automobile pour provoquer un transfert vers les transports en commun afin d'en assurer la rentabilité? » Au lecteur de répondre à cette question, dit l'étude. C'est beaucoup demander.

Transport 2000 Québec, association vouée à la promotion des intérêts des usagers, s'interroge aussi. Un rapport, « Stratégie de marketing du transport en commun » (novembre 1983), pose la question autrement. « Le transport en commun, s'il veut se développer, ne doit pas être uniquement un moyen de se déplacer, au service d'une clientèle passive; il doit être, comme l'a été l'auto, un support aux divers choix qui composent le style de vie de chacun ».

C'est dans « sa relation avec le milieu qu'il puisse sa raison d'être et son dynamisme », conclut Transport 2000. Diverses initiatives, prises par la CTCUM ces derniers mois, laissent croire que, là aussi, la réflexion va en ce sens.

— JEAN FRANCOEUR

Le défi des producteurs de cinéma et de télévision

Le public a des goûts qu'il faut satisfaire

ROLAND LADOUCEUR

Directeur exécutif de Centre Film Canada.

UN ARTICLE remarquable de l'Agence France-Presse publié dans LE DEVOIR du 19 décembre signalait que, « selon les experts unanimes, si le public italien boude son cinéma, c'est que le cinéma italien ignore parfaitement son public ».

À cela, il faut ajouter l'irrésistible succès du produit américain. Les dernières données indiquent que le cinéma italien n'a réalisé que 32 % des recettes totales.

Bien sûr, ce « mal du cinéma italien » existe dans beaucoup d'autres pays. Il marque aussi à divers degrés la plupart des télévisions nationales.

of war. Pour les producteurs de ces émissions, les ventes à l'étranger représentent plus de \$500 millions par année.

Cette popularité des émissions américaines s'explique surtout par le choix de thèmes, de situations et de personnages qui passent les frontières habituelles de langue et de culture.

Les télévisions étrangères peuvent acheter ces émissions de pointe à prix d'or. Par conséquent, les productions locales, souvent moins populaires, s'avèrent plus coûteuses que les émissions américaines importées.

Comment contrer l'invasisseur américain ? Depuis quelque temps, des partenaires de pays différents forment de nouvelles alliances, projet par projet, afin de concurrencer la programmation yankee.

En Europe, on voit le producteur britannique Goldcrest et Antenne 2 coopérer à un projet intitulé « The body machine », série documentaire de 26 émissions qui coûtera \$4 millions.

L'objectif majeur de ces nouvelles alliances est de pénétrer le marché américain, de loin le plus avantageux. Car pour rentabiliser une programmation de plus en plus onéreuse, les producteurs doivent tenir compte du fait que les États-Unis représentent 60 % du marché mondial; le Canada, 5 % et les autres pays, 35 %.

Même les producteurs français en sont conscients. C'est ainsi que TFI et la Société française de production réalisent une mini-série de cinq heures sur Robinson Crusoe, utilisant le double tournage français et anglais, avec Michael York en tête d'affiche.

En décembre dernier, c'est Pierre Desgraupes qui visitait les États-Unis pour faire valoir ses projets auprès de MGM, Metro-media, HBO, etc.

Thème/histoire 35.5 %
Bouche à oreille 22.6 %
Vedettes 19.4 %
Recensions/critiques 3.1 %
Autres facteurs 19.4 %
Total 100.0 %

traditionnelle; ils souhaitent des sujets nouveaux et des horizons géographiques et conceptuels différents.

Joe Skrzyński, l'ex-directeur de l'Australian Film Commission, soulignait dans son dernier rapport annuel la nécessité pour les petits pays de trouver des marchés extérieurs afin de rentabiliser la production nationale.

La vraie producteur pense et agit en fonction des goûts de l'auditoire. Il faut travailler le scénariste et le réalisateur dans le même sens.

Le Conseil québécois du théâtre reconnaît non seulement le besoin qu'a le théâtre de la critique, mais sa nécessité. Il croit fermement que le métier de critique peut s'exercer d'une manière libre et dégagée.

L'aspect démographique entre également en ligne de compte: 68 % de la clientèle des salles de cinéma varie entre 12 et 29 ans.

Dans le cinéma de fiction, un grand nombre d'échecs s'expliquent par des scénarios bâclés et tournés prématurément.

Lorsque les William Goldman (Butch Cassidy, Marathon man, All the president's men), Paul Schrader (Taxi driver) et Robert Towne (Chinatown) affirment qu'il faut une année entière pour achever un scénario, il faut les croire.

Cela nous amène au rôle du producteur. Règle générale, c'est lui qui choisit les projets et en assure le développement jusqu'à l'écran.

Le vrai producteur pense et agit en fonction des goûts de l'auditoire. Il faut travailler le scénariste et le réalisateur dans le même sens.

Quelques-uns possèdent déjà l'expérience de la coproduction internationale, gage de moyens de production accrus et d'une meilleure diffusion à l'étranger.

Dans le domaine de la fiction, le défi de 1984 et des années qui suivront est de satisfaire les besoins d'un public disposant d'un grand nombre d'options, qui choisira ce qui lui plaira davantage entre le cinéma, la télévision gratuite ou payante et la vidéocassette.

Notre industrie de production trouvera donc avantage à mesurer l'interdépendance entre le marché domestique et les marchés extérieurs, ainsi qu'à tirer profit de sa situation stratégique sur le continent nord-américain.

Déclaration du Conseil québécois du théâtre

PIERRE MACDUFF

Secrétaire du Conseil québécois du théâtre.

LORSQUE, le 25 janvier 1984, les 156 artistes et artisans de la scène ont déposé leur document au DEVOIR, le Conseil québécois du théâtre ne s'est impliqué d'aucune manière.

La encore, le Conseil québécois du théâtre, qui a entre autres rôles à promouvoir, protéger et développer les intérêts moraux et sociaux des troupes, compagnies, associations et professionnels de la scène, ne s'est pas exprimé.

Mais l'ampleur de la réaction,

qu'elle provint du milieu journalistique ou du public, nous a sidérés. Le débat ne portait plus sur le traitement de l'information dans un journal en particulier; il ne traitait plus vraiment des rapports de la critique à l'oeuvre et au public; le débat était devenu l'occasion d'une diatribe contre les artistes, leur statut, leur métier, leur art, leur condition même d'existence.

Le statut de l'artiste devrait être une réalité connue des journalistes. Le fait qu'une grande proportion des artistes vivent sous le seuil de la pauvreté, qu'ils ne bénéficient ni de l'assurance-chômage, de l'assurance-maternité ou de l'assurance-salaire, ni d'aucune forme d'assurance devrait être connu des journalistes.

Le droit du public à l'information

devoir, croyons-nous, comprendre également celui d'être informé du statut de l'artiste; ses conditions de vie et de pratique devraient être transmises avec loyauté et authenticité par tout journaliste digne de ce nom, et cela même s'il se sent provoqué, défié, voire attaqué.

Si c'est là l'opinion du milieu journalistique, ou seulement une fraction de cette opinion, comment s'étonner que le public tombe dans les préjugés les plus primaires ou les lieux communs les plus anachroniques? Et comment ne pas comprendre alors que des problèmes surgissent quant à la couverture critique du théâtre?

« Il est cependant bien dommage, ajoute-t-il avec pertinence, qu'on n'ait pu profiter de ce rapatriement pour procéder à la réforme constitutionnelle souhaitée tant des institutions fédérales que du partage des compétences législatives entre les deux niveaux de gouvernement. »

Nous respectons le critique et exigeons qu'il soit avant tout quelqu'un qui aime le théâtre. Loin de nous la pensée que cet amour doive être faible et laxiste et permette, sans la souligner et la déplorer, la détérioration ou la dégradation de l'art théâtral.

Le Conseil québécois du théâtre reconnaît non seulement le besoin qu'a le théâtre de la critique, mais sa nécessité. Il croit fermement que le métier de critique peut s'exercer d'une manière libre et dégagée.

Le débat soulevé, s'il doit être élargi au-delà des 156 signataires, nous semble être celui des rapports de la critique à l'oeuvre, aux artistes et au public, et non le procès des artistes, de leurs présumés privilèges et avantages.

« Mettant l'accent sur les questions contentieuses canadiennes, les auteurs consacrent notamment des chapitres importants aux libertés publiques; le lecteur prend conscience que c'est lorsqu'on en a le plus besoin que les grandes déclarations de droits ont le moins d'effet, et que le Québec n'est pas le seul gouvernement, il s'en faut de beaucoup, à mettre un comode cadenas sur des libertés, quand bon lui semble. »

Les artistes et les critiques s'associent ensemble et discutent de leur métier, de leur éthique et d'un art qui les unit. Nous savons et comprenons que le critique n'est pas là pour faire montre de complaisance envers qui que ce soit et que, par sa fonction même, il arrive quelquefois qu'il égratigne.

Le critique doit donc être non seulement un inconditionnel du théâtre, mais aussi quelqu'un de documenté et d'expérimenté, qui a une formation non seulement théorique mais issue d'une longue fréquentation du théâtre et qui est conscient des conditions dans lesquelles se fait une production théâtrale.

« Le Conseil québécois du théâtre est convaincu que la critique peut faire beaucoup pour le développement du théâtre au Québec. Il souhaite que les directeurs et les rédacteurs en chef des journaux se sensibilisent à ce fait et étendent la « couverture » des choses du théâtre non seulement à la critique mais à l'information générale. »

« Le droit du public à l'information »

« Le Conseil québécois du théâtre est convaincu que la critique peut faire beaucoup pour le développement du théâtre au Québec. Il souhaite que les directeurs et les rédacteurs en chef des journaux se sensibilisent à ce fait et étendent la « couverture » des choses du théâtre non seulement à la critique mais à l'information générale. »

- (1) Guy Cormier, Liberté du critique, La Presse, 28 janvier 1984.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Louis-Guy Lemieux, Haro sur le critique ou sur l'intolérance? Le Soleil, 20 février 1984.
(5) Id.
(6) Pierre Foglia, La Culture avec un Q, La Presse, 31 janvier 1984.

Pour comprendre l'évolution du fédéralisme

LU

GILLES LESAGE

* Gil Rémillard, Le fédéralisme canadien — Éléments constitutionnels de formation et d'évolution. Tome 1 — La loi constitutionnelle de 1867, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1983, 734 pages.

* François Chevette et Herbert Marx, Droit constitutionnel, Les Presses de l'Université de Montréal, 1982, 1728 pages.

« Quelques jours d'un important colloque sur la réforme des institutions fédérales, à l'Université Laval (où, prévoyait-on, M. Trudeau pourrait livrer son testament politique aux Québécois), il importe de signaler deux ouvrages qui se sont déjà imposés à l'attention des experts et des observateurs. »

Le premier, du professeur Gil Rémillard, est une réédition revue, corrigée et augmentée d'un ouvrage que le professeur Léon Dion avait qualifié de « magistral » lors de sa parution, en 1980. Le second, des professeurs François Chevette et Herbert Marx, est une réimpression toute récente, même si elle porte la date de 1982, d'une véritable somme de droit constitutionnel.

sur « le contrôle de la constitutionnalité des lois. »

De toute évidence, les savants universitaires s'adressent d'abord et avant tout à leurs étudiants actuels et futurs. Mais ces préoccupations d'ordre pédagogique et didactique, surtout chez MM. Chevette et Marx, ne les empêchent pas de rejoindre un plus large public, composé des avocats et des juges, certes, mais aussi des hommes politiques, des fonctionnaires, des observateurs et critiques.

Constitutionnaliste, M. Rémillard présente une vue d'ensemble qui intègre des éléments d'histoire à l'évolution du fédéralisme. Vagabondeur, dans un langage simple et accessible, il ne fait pas abstraction de la politique, comme le démontrent d'ailleurs ses prises de position sur des questions d'actualité brûlante.

Fédéraliste, M. Rémillard ne cache pas ses couleurs, estimant que « le fédéralisme est une loi constante de l'évolution sociale de l'homme », et que, « parce qu'il est un compromis, le fédéralisme se refuse à tout dogmatisme. »

« Il est cependant bien dommage, ajoute-t-il avec pertinence, qu'on n'ait pu profiter de ce rapatriement pour procéder à la réforme constitutionnelle souhaitée tant des institutions fédérales que du partage des compétences législatives entre les deux niveaux de gouvernement. »

S'appuyant sur l'interprétation judiciaire, M. Rémillard note par ailleurs que le fédéralisme canadien est de plus en plus basé sur des compétences devenues mixtes, ce qui met en danger le respect du principe de l'autonomie des États fédérés, à la base de tout État vraiment fédératif.

D'une toute autre veine, « Droit constitutionnel », de MM. Chevette et Marx, s'appuie entièrement sur la jurisprudence, la décision, la norme. Délaissant les grandes vues historiques, les auteurs s'effacent presque derrière ceux qui ont pour mandat d'interpréter la constitution, même si chaque chapitre est précédé d'une courte et éclairante note, qui en situe exactement le champ et la portée.

Sans nul doute, c'est un instrument utile d'apprentissage, de consultation et de réflexion sur les décisions judiciaires, source par excellence du droit public canadien. C'est un monumental « case book », qui déborde largement de l'habituel recueil de

textes ou de décisions, et qui permet à l'étudiant — ne le sommes-nous pas tous en ces matières difficiles et complexes? — d'exercer son esprit critique, sa perspicacité et son humilité. Sous trois grands titres — les principes fondamentaux, le partage des compétences, les libertés publiques — MM. Chevette et Marx poursuivent patiemment une oeuvre de bénédictins, fort importante, essentielle même, à qui veut aller au-delà du dogmatisme facile et des préjugés commodes.

« Mettant l'accent sur les questions contentieuses canadiennes, les auteurs consacrent notamment des chapitres importants aux libertés publiques; le lecteur prend conscience que c'est lorsqu'on en a le plus besoin que les grandes déclarations de droits ont le moins d'effet, et que le Québec n'est pas le seul gouvernement, il s'en faut de beaucoup, à mettre un comode cadenas sur des libertés, quand bon lui semble. »

Prudents, même dans le champ d'observation où ils sont passés maîtres depuis des années, MM. Chevette et Marx notent que le fédéralisme canadien, après une période centralisatrice (de 1870 jusqu'aux années 1890), a connu une étape décentralisatrice (jusqu'à la deuxième guerre mondiale), puis un retour à la centralisation (jusqu'aux années 1960) suivi d'un nouveau mouvement plus favorable aux provinces.

Les deux ouvrages contiennent les principaux documents et textes législatifs, des bibliographies et des index qui en font des outils de référence indispensables.

UNIVERSITÉ LAVAL Cours d'été
CET ÉTÉ L'UNIVERSITÉ LAVAL VOUS OFFRE:
- Deux sessions d'études: du 14 mai au 29 juin et du 10 juillet au 17 août
- Des domaines d'études variés
- Un choix de cours intéressants
- Des cours du jour et des cours du soir
- Plusieurs cours intensifs (3 à 6 semaines)
- Des activités spéciales dont: voyage d'études en Grèce et en Turquie (31 mai au 29 juin), étude de l'espagnol en Colombie (2 au 30 juin), cours spéciaux d'allemand, d'anglais et d'espagnol (14 mai au 22 juin), cours de français pour non-francophones (9 juillet au 17 août)
Tout ça, bien sûr, avec la même qualité d'enseignement qui fait notre réputation depuis plus de 130 ans!
Pour le plaisir d'apprendre...
Date limite de demande d'admission: 1er AVRIL 1984
Renseignements: Bureau du registraire, Pavillon Bonenfant, Université Laval, Québec G1K 7P4, Tél.: (418) 656-3080



◆ Chrétien

« Ce passé fait de réalisations qui s'étendent sur une période de 20 ans, je n'ai pas l'intention de le taire ni de l'effacer... »

tien se croit capable humblement d'apporter sa contribution. Il rappelle qu'il a pu dans le débat constitutionnel élaborer des consensus.

Outre que de promettre un gouvernement « pragmatique, conciliant, diligent et efficace » pour préparer le Canada au 21^e siècle, M. Chrétien refuse de se faire précis sur ce qu'il fera une fois élu.

Le ministre de l'Énergie qui a terminé son intervention par un vibrant « vive le Canada » promet à ses adversaires une campagne vigoureuse.

◆ Max Yalden

deau-Dunton (M.M. André Laurendeau et Davidson Dunton) sur le bilinguisme et le bi-culturalisme, il fait un retour sur le passé :

« Le bilinguisme dans l'administration fédérale a progressé au point où il n'est plus possible de faire marche arrière dit-il... »

Car ailleurs, le gouvernement fédéral peut faire son mea culpa. Pour M. Yalden, il est « scandaleux et ridicule » qu'à peine plus de 800 employés bilingues dans les quatre provinces de l'Ouest et 700 dans les trois à l'est du Nouveau-Brunswick assurent les services « minables » en français.

Et même si le bilinguisme est toujours à la mode, selon lui, M. Yalden conclut à « un certain ralentissement au fédéral au cours des 18 derniers mois »

« La législation et les orientations linguistiques n'ont pas encore réussi à contrer effectivement la séduction extrêmement forte de la langue an-

Després prône la construction de centrales nucléaires pour exporter de l'électricité aux USA

par Marc-O. Trépanier

Tout comme il l'avait fait le 21 septembre 1983 à Québec devant la commission permanente de l'énergie et des ressources, le président d'Énergie Atomique du Canada Ltée (ÉACL), M. Robert Després, est revenu hier devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal avec son idée que le Québec est dans une situation favorable pour construire des centrales nucléaires qui seraient spécifiquement réservées à l'exportation d'électricité ferme aux États-Unis.

Il est clair, comme en faisait état un document du cabinet fédéral il y a deux ans, que le Québec demeure la clé du développement du réacteur CANDU sur le marché domestique canadien. C'est dans cette perspective que se situe l'intervention du président de la société de la couronne qui multiplie les efforts d'incitation pour influencer le plan de développement de l'Hydro-Québec.

« Nous, nous sommes vendeur et rien ne nous empêche de présenter une proposition incitative à l'Hydro-Québec », a dit M. Després en conférence de presse.

Quant à la minorité de langue maternelle anglaise au Québec, elle est passée durant la même période de 13,1 % à 11 %.

« Les Anglo-québécois restent sceptiques, dit M. Yalden, quant à la volonté des autorités provinciales de faire valoir leurs vues », en ajoutant que les Anglo-québécois doivent s'adapter aux réalités de la province.

M. Yalden est également optimiste en matière d'éducation et il prédit que 1984 sera l'année de progrès sensibles dans ce secteur.

« Chaque fois qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture (...) a été commis, les autorités compétentes de l'État considéré procèdent d'office et sans retard à une enquête impartiale. »

Cette déclaration définit comme torture « tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont délibérément infligées à une personne par des agents de la fonction publique ou à leur instigation, aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'un tiers des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle a commis, ou de l'intimider ou d'intimider d'autres personnes. »

« Chaque fois qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture (...) a été commis, les autorités compétentes de l'État considéré procèdent d'office et sans retard à une enquête impartiale. »

« La législation et les orientations linguistiques n'ont pas encore réussi à contrer effectivement la séduction extrêmement forte de la langue an-

installations lui permettant de répondre à la demande jusqu'en 2025 et que l'hydroélectricité est moins coûteuse que le nucléaire.

L'argumentation du président d'Énergie Atomique du Canada est que le Québec, qui devra bien au tournant du siècle recourir à l'électro-nucléaire pour combler ses besoins énergétiques, doit maintenir un pied dans cette technologie.

« Du même coup, le Québec réussirait à maintenir et à parfaire son infrastructure nucléaire, à être mieux préparé pour réaliser le programme nucléaire et il pourrait avoir besoin au 21^e siècle tout en acquérant une expérience pratique des nouveaux développements de la fi-

« Nous sommes vendeur et rien ne nous empêche de présenter une proposition incitative à l'Hydro-Québec », a dit M. Després en conférence de presse.

« Nous sommes vendeur et rien ne nous empêche de présenter une proposition incitative à l'Hydro-Québec », a dit M. Després en conférence de presse.

« Nous sommes vendeur et rien ne nous empêche de présenter une proposition incitative à l'Hydro-Québec », a dit M. Després en conférence de presse.

« Nous sommes vendeur et rien ne nous empêche de présenter une proposition incitative à l'Hydro-Québec », a dit M. Després en conférence de presse.

« Nous sommes vendeur et rien ne nous empêche de présenter une proposition incitative à l'Hydro-Québec », a dit M. Després en conférence de presse.

« Nous sommes vendeur et rien ne nous empêche de présenter une proposition incitative à l'Hydro-Québec », a dit M. Després en conférence de presse.

« Nous sommes vendeur et rien ne nous empêche de présenter une proposition incitative à l'Hydro-Québec », a dit M. Després en conférence de presse.

« Nous sommes vendeur et rien ne nous empêche de présenter une proposition incitative à l'Hydro-Québec », a dit M. Després en conférence de presse.

lière CANDU », explique M. Després.

En somme, pénétrer immédiatement dans le nucléaire pour y maintenir une expertise et construire des centrales au prix de 84 pour les besoins des années 2000.

« On me reproche parfois mon style trop proche du peuple. Par contre il peut être très utile », prétend-il. Face à l'Ouest, il note qu'il est issu d'un comté du Québec rural qui disposant d'une économie de ressources est confronté au même type de problème que vit l'Ouest.

« On me reproche parfois mon style trop proche du peuple. Par contre il peut être très utile », prétend-il.

« On me reproche parfois mon style trop proche du peuple. Par contre il peut être très utile », prétend-il.

« On me reproche parfois mon style trop proche du peuple. Par contre il peut être très utile », prétend-il.

« On me reproche parfois mon style trop proche du peuple. Par contre il peut être très utile », prétend-il.

« On me reproche parfois mon style trop proche du peuple. Par contre il peut être très utile », prétend-il.

« On me reproche parfois mon style trop proche du peuple. Par contre il peut être très utile », prétend-il.

« On me reproche parfois mon style trop proche du peuple. Par contre il peut être très utile », prétend-il.

« On me reproche parfois mon style trop proche du peuple. Par contre il peut être très utile », prétend-il.

« On me reproche parfois mon style trop proche du peuple. Par contre il peut être très utile », prétend-il.

vocation du centre et que la décision d'investir devrait être connue avant le printemps 85.

D'autre part, une entente-cadre entre ÉACL et l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) est sur le point d'être conclue, a dit M. Després.

Faisant le bilan des ventes de réacteurs CANDU, le président d'Énergie Atomique du Canada a précisé que l'on tente de vendre un second réacteur à la Corée et au Nouveau-Brunswick.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

◆ Les dépenses

L'opposition libérale estime qu'en dépit de toutes ses belles promesses, le gouvernement fait bien peu pour la relance de l'emploi et de l'économie.

S'appuyant sur les chiffres fournis par le ministre des Finances, M. Clair prévoit que l'inflation augmentera de 5 % et que la croissance réelle de l'économie québécoise sera de près de 5 %.

L'effet cumulé des rationalisations des années antérieures (près de \$2 milliards depuis 81) et la réduction sensible de la part de la masse salariale, passée de 51 % à 48 % en trois ans, permet de limiter à \$220 millions les restrictions budgétaires du nouvel exercice.

M. Clair souligne que les efforts douloureux des récentes années permettent au gouvernement de « soutenir un vigoureux programme d'intensification de la relance économique du Québec et de créer des emplois durables ».

M. Clair souligne que les efforts douloureux des récentes années permettent au gouvernement de « soutenir un vigoureux programme d'intensification de la relance économique du Québec et de créer des emplois durables ».

M. Clair souligne que les efforts douloureux des récentes années permettent au gouvernement de « soutenir un vigoureux programme d'intensification de la relance économique du Québec et de créer des emplois durables ».

M. Clair souligne que les efforts douloureux des récentes années permettent au gouvernement de « soutenir un vigoureux programme d'intensification de la relance économique du Québec et de créer des emplois durables ».

M. Clair souligne que les efforts douloureux des récentes années permettent au gouvernement de « soutenir un vigoureux programme d'intensification de la relance économique du Québec et de créer des emplois durables ».

M. Clair souligne que les efforts douloureux des récentes années permettent au gouvernement de « soutenir un vigoureux programme d'intensification de la relance économique du Québec et de créer des emplois durables ».

blanc sur la fiscalité et que le gouvernement n'en ait pas tenu compte dans son budget de dépenses ou dans le budget proprement dit.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

« Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

◆ Mondale

40% des électeurs. Les trois candidats démocrates encore en lice pour affronter Ronald Reagan en novembre prochain ont concentré tous leurs efforts depuis une semaine sur l'Illinois, laissant les petites assemblées locales qui se tenaient également hier dans le Minnesota, État natal de Walter Mondale.

L'enjeu de l'élection primaire de l'Illinois était double : d'une part, 171 députés de la convention démocrate qui désignera le candidat du parti à la prochaine élection présidentielle devaient être choisis, et d'autre part, les électeurs devaient exprimer leur préférence entre Walter Mondale, Gary Hart et Jesse Jackson.

L'ancien vice-président de M. Jimmy Carter, qui dispose déjà de 522 députés, contre 288 à Gary Hart, devait, quelle que soit l'issue du vote préférentiel, remporter la grande majorité des députés de l'Illinois. Il était en effet représenté dans tous les districts de l'État, ce qui n'était pas le cas de Gary Hart.

Une victoire dans le vote préférentiel donnerait cependant à sa candidature un élan important, à la veille des élections primaires qui vont se tenir au début du mois d'avril dans les grands États de New York et de Pennsylvanie.

Gary Hart pourra quant à lui rappeler qu'au début du mois de février, avant sa victoire du New Hampshire qui a fait de lui la nouvelle vedette des démocrates, les sondages ne lui donnaient que 4% des voix dans l'Illinois.

◆ Echec du sommet

émis par la suite se contente d'indiquer qu'ils ont accompli des progrès importants sur les problèmes à l'étude.

« C'est terminé », a simplement dit pour sa part le leader chiite Nabih Berri en sortant de la salle de réunion de l'hôtel Beau Rivage.

« Attention aux idées de mars », s'est exclamé le chef druze Walid Jumblatt, citant ironiquement Shakespeare. « Je ne sais pas si nous avons sauvé le Liban », a dit de son côté le chef des phalanges chrétiennes Pierre Gemayel.

AUJOURD'HUI. De 19 h 30 à 22 h, à la paroisse Saint-Marcel... Au Ciné-Campus de l'U de M... La faculté de Génie et d'Information de l'université Concordia...

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 21 mars 1984

Québec consacrera \$311 millions au plan de relance

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec investira \$311 millions pour réaliser le plan de relance annoncé à la mi-novembre dernier. À ce montant s'ajoutent près de \$200 millions de nouvelles initiatives proposées par les ministères à vocation économique ou sociale, initiatives parfois complémentaires du plan de relance.

Cela porte à \$511 millions l'argent neuf consacré par l'État au développement socio-économique, à souligné hier, le président du Conseil du trésor, M. Michel Clair. Plus de 20% de cette nouvelle injection dans l'économie, soit \$220 millions, provient d'économies réalisées ailleurs, appelées «rationalisation des activités budgétaires» dans le jargon administratif.

Sur les \$311 millions du plan de relance, l'aide aux entreprises totalise \$144,4 millions, la formation de la main-d'œuvre \$116 millions, la recherche et l'innovation \$45,2 millions. De plus, \$166 millions des \$1,2 milliard d'investissements publics en 1984-85 sont considérés comme appartenant au plan de relance. Enfin, \$2,9 millions ont été accordés au ministère du Revenu pour améliorer ses relations avec les contribuables.

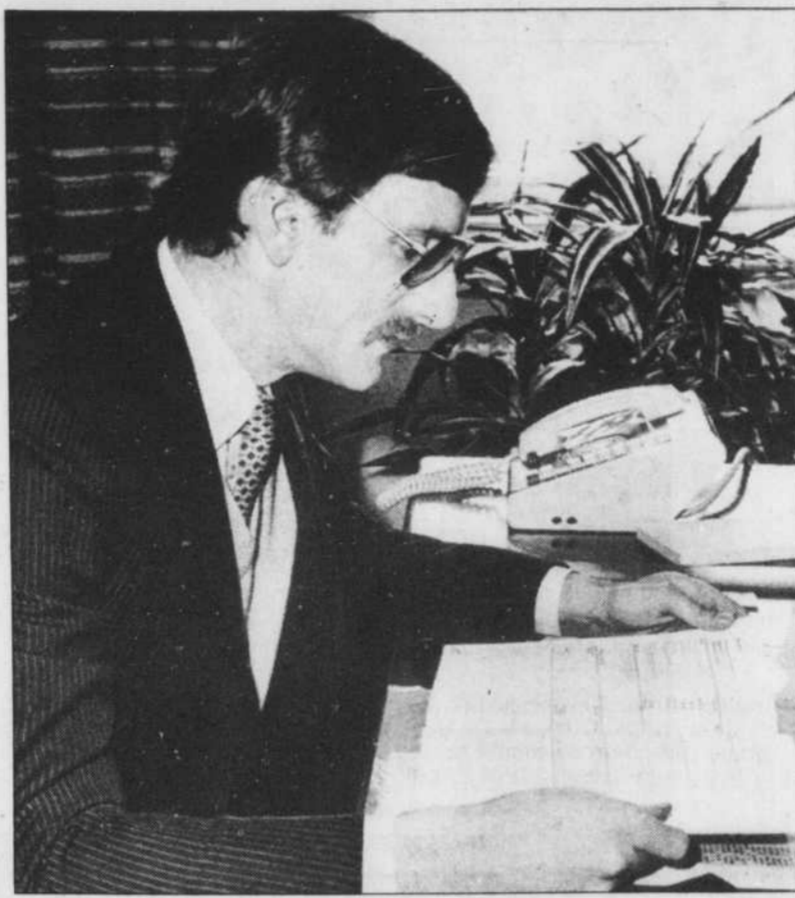
Sur les \$198,9 millions de nouvelles initiatives prioritaires, le secteur économique en obtient \$124,8 millions et le secteur social \$74,1 millions. La présentation de l'argent neuf sous deux catégories complique un peu la présentation: par exemple, la

recherche et l'innovation bénéficient de \$56,4 millions supplémentaires, dont \$45,2 millions dans le plan de relance et \$11,2 millions en nouvelles initiatives.

• **Formation de la main-d'œuvre.** Côté plan de relance, les trois mesures du plan Marois pour favoriser la réinsertion des jeunes assistés sociaux sur le marché du travail obtiennent des fonds de \$90,3 millions, soit \$60,7 millions pour les stages en milieu de travail de 30,000 jeunes ayant quitté les études secondaires depuis un an; \$16 millions pour la participation à des services communautaires des assistés sociaux aptes au travail; enfin, \$13,6 millions pour favoriser le rattrapage scolaire, soit \$11,8 millions pour l'allocation supplémentaire de 9,000 jeunes assistés sociaux et \$1,8 millions pour la réinsertion des jeunes décrocheurs.

Les autres mesures touchant la main-d'œuvre sont un budget additionnel de \$35 millions pour la formation professionnelle pendant la prochaine année scolaire (dont \$24,8 millions dans le budget 84-85) et une bonification de \$0,8 million du régime des prêts et bourses.

• **L'entreprise.** Les secteurs de la construction, de la forêt et de l'agro-alimentaire obtiennent la part du lion des \$144,4 millions affectés aux entreprises dans le plan de relance. La construction obtient \$63,8 millions d'aide financière. Outre les \$34,6 millions affectés au nouveau programme Équerre pour rénover 20,000 logements et les \$7,7 millions de la phase IV du programme Cor-



Le ministre du Conseil du Trésor, M. Michel Clair. (Photolaser CP)

vée-Habitation, on prévoit la prochaine mise en place d'un programme de revitalisation des centres-villes, totalisant des dépenses gouvernementales de \$57 millions, dont \$15 millions en 1984-85. Les autres mesures concernent la rénovation des zones industrielles vétustes

à Montréal (\$10 millions) et la démolition des hangars (\$6 millions).

Toujours dans le plan de relance, le reboisement accéléré de la forêt nécessitera \$31 millions de crédits additionnels, avec le doublement des emplois totaux, soit 2,200 personnes/année en 1984-85. Dans le secteur

agro-alimentaire, l'effort du plan de relance porte principalement sur la transformation des produits marins (14,8 millions additionnels pour un budget total de \$41,6 millions, en hausse de 46,5%) et \$6 millions pour l'entreposage du fumier de bovins.

Les autres mesures du plan de relance touchant l'entreprise sont les \$10 millions supplémentaires accordés au fonds de développement régional, les \$8 millions du programme de financement des entreprises (Profi), les \$300,000 de la Commission sur la capitalisation des entreprises, les \$6,9 millions supplémentaires consacrés à la promotion du tourisme; les \$3,3 millions de bourses d'affaires pour les jeunes entrepreneurs; enfin, les \$300,000 pour attirer des immigrants-entrepreneurs.

• **La recherche et l'innovation.** Pour favoriser l'inscription de 4,500 étudiants dans les secteurs prioritaires du virage technologique, durant l'année universitaire 1984-85, le gouvernement dispose de \$22,4 millions (dont \$16,8 millions dans le prochain budget). La recherche disposera de \$2,8 millions supplémentaires, dont \$2 millions pour soutenir 40 équipes universitaires et \$0,8 million pour préparer l'implantation des six premiers centres de recherche spécialisés.

De leur côté, les six centres de recherche appliquée (électrochimie, bureautique, graphisme, télématique, biomasse et ordinateur pédagogique) disposeront de \$15 millions, dès la prochaine année budgétaire. Les autres sommes «relance» inscrites en sciences et technologies sont les \$6,9 millions d'aide à l'emploi scientifique, les \$900,000 pour le design, les \$2 millions pour préparer l'implantation de la Maison des

sciences et de la technologie à Montréal.

• **Investissements publics.** Les réseaux des affaires sociales et de l'éducation bénéficieront respectivement de \$40 et \$45 millions d'investissements supplémentaires au titre de la relance. Divers investissements apparaissent dans des ministères jusqu'ici démunis, dont \$36 millions pour les équipements culturels et \$35 millions pour la conversion énergétique des immeubles de l'État.

• **Relations avec les citoyens,** 92 personnes/année seront embauchées par le ministère du Revenu pour améliorer ses services: une dépense totale de \$2,9 millions.

Par ailleurs, les \$124,8 millions de nouvelles initiatives dans le secteur économique comprennent \$12,5 millions dans le secteur agricole, \$20,7 millions dans le secteur des transports, \$43,4 millions dans le secteur manufacturier (dont les \$38,6 millions prévus pour Bell Hélicoptères), \$10 millions dans le secteur des ressources, \$11,2 millions pour la recherche scientifique (dont \$8 millions pour la nouvelle Agence de valorisation industrielle de la recherche), \$8 millions pour le développement des stations de ski, \$11,2 millions pour l'environnement et \$5 millions pour le développement régional.

Enfin, les \$74,1 millions neufs dans le secteur social comprennent \$12,6 millions pour augmenter le nombre de places dans les hôpitaux et les centres d'accueil; \$27 millions pour développer les activités du ministère des Affaires sociales (surtout les soins à domicile); \$4,6 millions pour créer 2,000 nouvelles places en garderie; enfin, \$9 millions au ministère de la Justice pour l'application des nouvelles lois touchant la jeunesse.

tableau de bord

	Mois précé.	Vari. an. en %
EMPLOIS, REVENUS		
Gains moyens hebdomadaires (\$)	déc. 395.1	394.71
Revenu du travail (millions \$)	déc. 18,631.4	18,829.3
Personnes occupées (en millions)	fév. 10.56	10.44
Chômeurs	fév. 1,476,000	1,473,000
INVENTAIRES		
Grands magasins (millions \$)	oct. 3,732.9	3,310.4
Appartenant aux fabricants (millions \$)	sept. 30,210.6	29,901.0
Nouvelles commandes (millions \$)	sept. 21,557.1	17,134.6
Commandes en carnet (millions \$)	sept. 20,382.3	16,935.7
PRIX		
Prix à la consommation (1981 = 100)	nov. 119.2	118.5
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100)	sept. 131.7	131.0
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	jan. 214.0	212.3
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel	jan. 157.1	154.4
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	jan. 304.5	302.6
Cumulatif		
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS		
Permis de bâtir (million \$)	déc. 1,038.9	14,571.8
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	jan. 8,635	8,635
ÉNERGIE		
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	sep. 4,081	31,900
Production d'électricité (TW/h)	sep. 30.5	285.7
Production de gaz (millions de mètres cubes)	août. 6,608.5	61,091.6
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	oct. 8.0	71.0
COMMERCE EXTÉRIEUR		
Exportations, base balance des paiements (Millions \$)	jan. 8,326	8,326
Importations, base balance des paiements (millions \$)	jan. 6,586	6,586
PRODUCTION		
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	oct. 19.6	190.3
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	oct. 1,230.1	10,482.7
VENTES		
Ventes des grands magasins (millions \$)	oct. 922.0	8,059.6
Livraisons des fabricants (millions \$)	sept. 18,110.6	146,656.5
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$)	oct. 1,164.2	10,098
Ventes au détail (millions \$)	oct. 9,003.8	84,236.6

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.
Source: Statistique Canada.

Quatre ans de profits en baisse: prise de contrôle en vue?

Que se passe-t-il donc dans le merveilleux monde de Walt Disney?

par Michel Nadeau

En regardant le dimanche soir *Le monde merveilleux de Disney*, la famille nord-américaine moyenne des années 60 découvrait «ce que l'Amérique avait de meilleur». Les aventures de Donald, Mickey et de Goofy étaient le reflet d'une société baignant dans la bonté et la naïveté. Même après la mort de Walt Disney, en 1967, tout le monde était assuré que sa mythologie allait survivre, tellement elle paraissait correspondre à l'idéal des États-Unis. Cette année, Donald célèbre son 50^e anniversaire.

Le rêve et la fantaisie créés sur pellicules dans les studios de Burbank, près de Los Angeles, ont effectivement continué de gonfler les coffres de Walt Disney Productions. Pour le dernier exercice financier, le chiffre d'affaires a touché \$2,4 milliards US. Une hausse de 1,000% en 10 ans! Mais pour la première fois, les créateurs du groupe californien viennent de s'éloigner du marché des enfants et de la famille pour lancer un produit «pour adultes».

«Les valeurs de l'Amérique changent», affirmaient récemment le président et le fondateur, M. Ron Miller. Le dernier film (actuellement projeté à Montréal) *Splash* raconte les aventures d'une sirène qui tombe en amour avec un jeune homme d'affaire. On distingue clairement la moitié du poisson qui appartient à la comédienne Daryl Hannah.

Les analystes financiers s'interrogent: est-ce l'Amérique qui change ou le dynamisme et la créativité dans la compagnie qui n'est plus celui d'antan? Les milieux boursiers ne veulent plus se faire raconter d'histoire. Ils attendent maintenant des résultats féériques. La démission récente au conseil d'administration du neveu de M. Disney et une légère hausse des actions à \$60 US ont fait repartir le rumeur voulant qu'un nouveau maître s'installe dans le bureau de Blanche Neige et les sept petits nains.

Au cours des quatre derniers exercices financiers, les bénéfices ont baissé de \$135 millions (\$4.16 par action) à \$93.1 millions (\$2.70) en 1983. Au dernier trimestre, les gains ont de nouveau chuté de 48% à moins de \$9 millions. Il a fallu puiser dans la caisse pour verser le dividende trimestriel de 30 cents, un dividende qui demeure inchangé depuis 1982.

Au cours de la dernière décennie, tout le monde reconnaissait qu'il fallait faire plus que de relancer les bandes dessinées de Disney à tous les sept ans pour maintenir en vie toute une série de personnages de-



venus de puissants centres de profits qui raviraient l'oncle Scrooge.

Les trois parcs d'amusement de l'entreprise comptent pour 87% du revenu net en 1983. On prévoyait alors le plafonnement des visiteurs à Disneyland qui aura 30 ans, l'an prochain. En 1983, pour la première fois depuis plusieurs années, moins de 10 millions de personnes se sont présentées à la barrière du célèbre parc d'amusement en Californie. On mise beaucoup sur le nouveau visage de Fantasyland refait au prix de \$45 millions US. Mais la construction de Walt Disney World allait permettre au groupe d'aller chercher toute la clientèle de l'Est de l'Amérique. Mais là aussi, les châteaux en carton-pâte finissent par laisser. Il y a bien les films mais de ce côté également, les recettes plafonnent autour de \$200 millions.

C'est encore dans une idée du fondateur que les dirigeants trouvent un souffle nouveau: joutant Walt Disney World, près d'Orlando, en Floride, la ville de l'avenir, EPCOT, devait être le tremplin pour de nouveaux sommets. Cette fois, on évita l'erreur de Disneyland où nombre de retombées périphériques (hôtels, restaurants...) sont allées à d'autres. Après avoir acquis des centaines d'hectares, Walt Disney Productions érigea au coût de \$1,2 milliard US ce fameux monde de science-fiction. Le bonheur n'était plus parmi les gentils petits écureuils ou les braves héros de l'Ouest mais bien dans les promesses de la technologie. Les premiers résultats furent saisissants: 22 millions d'entrées au cours de la première année d'exploitation en 1983. Mais les choses semblent maintenant se gâter: au cours de l'automne, la fréquentation a chuté de 8% et la baisse serait de 19% depuis le début de la présente année. La direction

étudie actuellement pour voir si ce déclin s'explique uniquement par un hiver quelque peu rigoureux en Floride qui a fait fuir les touristes.

Mais Epcot a changé le bilan de la compagnie qui n'avait jusqu'alors aucune dette importante. A chaque année, on touchait quelques dizaines de millions de divers placements. L'an dernier, la dette de \$457 millions a commencé à entraîner des dépenses d'intérêt de \$14 millions.

Parallèlement, on exporta la galerie des personnages de Disney au Japon dans le cadre d'une entente avec une firme nipponne, Oriental Land Co. qui a bâti une nouvelle version de

Disneyland dans la banlieue de Tokyo. Les portes ouvrirent le 15 avril dernier et l'objectif de 10 millions sera vraisemblablement atteint la première année. Le 13 août dernier, pas moins de 94,378 personnes firent pivoter le tourniquet, un record pour les trois parcs de Disney en 28 ans. Par malheur, les dirigeants de Disney ne sont pas propriétaires et doivent se contenter de royalties de 10% environ sur les recettes. La filiale japonaise aurait donc rapporté \$10 millions l'an dernier. Il faudra voir la prochaine incursion de Disney qui songe à ouvrir un quatrième

Voir page 13: Disney

au jour le jour

Garon et Bell Hélicoptères

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a assuré hier que le litige entre la Commission de protection du territoire agricole et la compagnie Bell Hélicoptères pourrait se résoudre aisément. Interrogé à l'Assemblée nationale par le député d'Argenteuil, M. Claude Ryan, le ministre a répondu que le problème portait essentiellement sur le site du terrain de stationnement. La compagnie le voulait à l'avant de l'usine, alors que, selon M. Garon, l'aménagement du stationnement en arrière ne poserait aucun problème. Pour sa part, le premier ministre Lévesque a promis de s'intéresser personnellement à la question.

Consortium Trans-Québec

La société immobilière Trans-Québec, créée par la Caisse de dépôt et de placement du Québec, se transformera en consortium. C'est ce qu'a annoncé hier la société, précisant qu'elle augmentera ainsi son capital actions à \$20 millions. Les actifs de la société immobilière atteignent pour leur part \$200 millions. Trans-Québec a été créé en octobre 1983, par la Caisse de dépôt et de placement du Québec, afin de regrouper ses activités de gestion et d'acquisitions immobilières en un seul point. Jusqu'à présent, la société Trans-Québec était une filiale exclusive de la Caisse de dépôt. Dorénavant, huit partenaires en seront responsables, dont la compagnie mutuelle d'assurance-vie Alliance, le Régime de rentes de l'Université Laval, la Caisse de dépôt et le Trust général du Canada.

Pour le développement des coopératives

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, a déposé un projet de loi créant la Société de développement des coopératives, dont l'objectif sera d'assurer de meilleures assises financières aux coopératives québécoises. Elle remplacera l'actuelle Société de développement coopératif. Le gouvernement vise ainsi à renforcer les coopératives pour qu'elles deviennent de véritables agents de développement économique.

En raccourci

La Banque de Montréal porte son taux indexé sur les prêts en dollars américains au Canada de 11,5 à 12%. Le Trust général du Canada annonce une hausse de taux de 1/2% sur ses prêts hypothécaires... Lancement hier au Salon de l'habitation d'un livre de Claude S. Caron sur *L'habitation au Québec*, publié par les Éditions de l'homme... Le fonds du patrimoine abertain était évalué à \$13,47 milliards à la fin de 1983... Le Haut St-Denis, une association qui regroupe désormais les commerçants et les professionnels de la rue St-Denis entre Sherbrooke et Laurier; la campagne de recrutement est en cours...

Claude Turcotte

DÉPÔT GARANTI TRUST GENERAL

DOUBLEMENT AVANTAGEUX
PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT

SUCCURSALES
Mt/University: 1 100, University, 871-7200
Mt/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414

CONSEILLERS
Mt Ahuntsic: 382-8000
Laval Chomedey 687-6780
St-Hubert: 462-1880 Granby: 378-8461

12% (5 ans) 11 1/2% (3 ans) 10 1/4% (1 an)

Intérêt annuel Intérêt annuel Intérêt à l'échéance

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

ÉPARGNE VÉRITABLE 6 3/4%
ÉPARGNE VÉRITABLE À INTERÊT QUOTIDIEN 6 1/4%

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les Canadiens dépensent \$100 millions par année pour combattre la grippe et le rhume

TORONTO (PC) — À votre levée, votre gorge est irritée et vous commencez à renifler et à tousser. Dès midi, vous êtes congestionné, les yeux vous pleurent, les os vous font mal, vous ne pouvez plus rien goûter ou sentir. Vous avez la grippe.

Avant de retourner au lit, vous passerez probablement par la pharmacie pour y acheter des pilules, un désinfectant pour la gorge, un sirop et un onguent, enfin tout ce que vous croyez susceptible d'atténuer vos maux.

Les Canadiens dépensent actuellement \$100 millions par année pour l'achat de 268 remèdes — tous en vente libre — pour combattre la grippe et le rhume. En réalité, chaque Canadien dépense \$4 par année pour combattre ce fléau. Et de nouveaux médicaments font continuellement leur apparition.

Les manufacturiers de ces produits se livrent une guerre féroce pour s'emparer de ce marché lucratif. En 1982, ils ont dépensé \$10 millions pour faire la publicité de leurs produits, soit 90 % de plus que les sommes consacrées à ce chapitre cinq ans plus tôt, alors que les ventes n'ont augmenté que de trois pour cent durant la même période.

Nombreux, toutefois, sont les médecins qui affirment que ces médicaments sont parfaitement inutiles. Traitez votre grippe et elle disparaît en sept jours; laissez-la évoluer

et elle partira en une semaine, affirmant-ils, mi-figue mi-raisin.

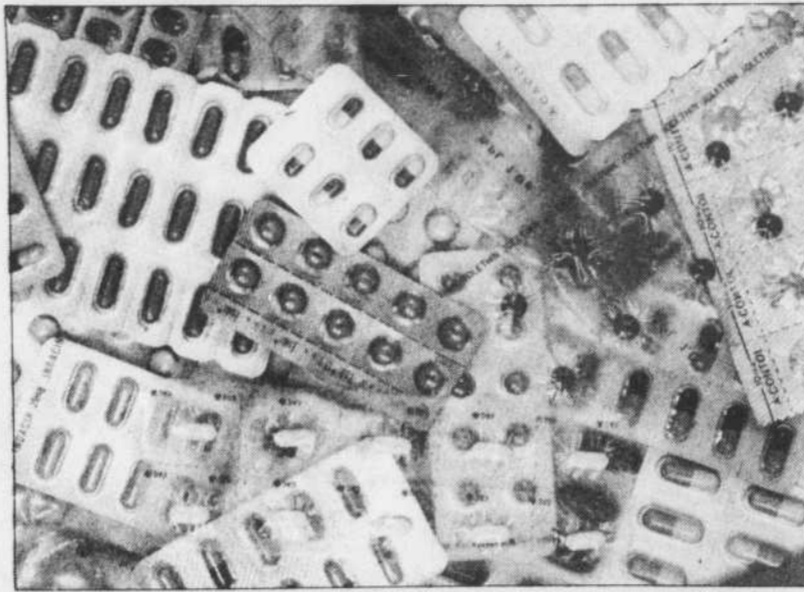
« La majorité de ceux qui souffrent de la grippe seraient mieux avisés d'épargner l'argent des médicaments et de le consacrer à un voyage dans le sud », affirme le Dr John Denison, d'Oakville, en Ontario.

David Skinner, représentant des manufacturiers de médicaments vendus sans prescription, rappelle pour sa part que ces fabricants ne prétendent pas que leurs produits guérissent la grippe. La loi ne le leur permet pas. Ces médicaments, dit-il, atténuent les symptômes de la grippe.

« Ce que nous affirmons c'est que nous pouvons alléger les effets de la grippe. Si la personne désire souffrir, libre à elle. Si la grippe dure une semaine, pourquoi souffrir aussi longuement alors que la pharmacopée moderne offre un soulagement ».

Les médecins ontariens maintiennent toutefois que ces médicaments ne sont pas qu'inutiles mais qu'ils peuvent aussi susciter des problèmes.

Vous devez tenir compte des dangers que représentent ces produits tout comme du soulagement qu'ils offrent. En réalité, ces produits ne



Les manufacturiers des produits contre la grippe et le rhume se livrent une guerre féroce pour s'emparer de ce marché lucratif. Ils ont dépensé \$10 millions pour faire la publicité de leurs produits en 1982.

traitent aucun effet secondaire précis de la grippe, affirme le Dr Mark Berner, directeur du comité sur les drogues et médicaments de l'Asso-

ciation des médecins de l'Ontario. Cet organisme a d'ailleurs fait distribuer récemment des affiches, placardées dans les bureaux de méde-

cins et cliniques de la province, mettant la population en garde contre les effets secondaires des remèdes contre le rhume et la grippe.

Ainsi, certains décongestionnants peuvent causer « la migraine, la nervosité, l'insomnie, des étourdissements, des tremblements, des difficultés respiratoires et dérégler le rythme cardiaque », affirme cette publicité.

Les personnes souffrant du cœur, de haute pression, de diabète, de glaucome ou d'hyperactivité thyroïdienne ne devraient pas utiliser ces médicaments sans consulter préalablement un médecin.

Par ailleurs, les antihistaminiques peuvent provoquer des étourdissements et ne devraient pas être consommés avec de l'alcool, des sédatifs ou des tranquillisants.

L'Association canadienne des consommateurs a pour sa part lancé une mise en garde contre les dangers des huiles camphrées et des onguents mentholés qui sont dangereusement toxiques lorsque ingérés.

« Ce sont des produits dangereux qui devraient être retirés du marché », de dire le Dr Murray Katz, conseiller de l'Association des médecins de l'Ontario.

Selon lui, l'onguent mentholé appli-

qué sur la poitrine d'un enfant peut réduire l'efficacité du système immunitaire de l'organisme à combattre la fièvre, et la congestion peut s'aggraver.

Le Dr Katz met en doute également les qualités thérapeutiques de certains médicaments qui, prétendent, vous aident à expectorer les mucosités du rhume.

En 1981, l'Agence de surveillance des aliments et drogues (FDA) des USA avait décrété qu'aucun des produits de ce type sur le marché n'était efficace et avait ordonné aux manufacturiers de modifier leurs formules ou de retirer ces produits.

Aux États-Unis, n'importe quel remède peut être mis en vente pourvu que son innocuité soit prouvée et, ce, même si son efficacité n'a pas été mise en preuve. Il appartient à la FDA de prouver qu'un produit est inefficace, après quoi elle doit poursuivre les manufacturiers pour qu'ils le retirent du marché.

Provoquées par un virus, les gripes sont allergiques aux antibiotiques. Ces drogues ne sont ordinairement prescrites que pour combattre les effets secondaires de la grippe, notamment les infections, les otites et les bronchites.

Les produits canadiens mieux connus au Japon

TOKYO (PC) — Les exportateurs canadiens de denrées alimentaires accroissent leurs affaires avec les vendeurs en gros du Japon, mais ils éprouvent toujours de la difficulté dans le secteur du détail.

M. Michael Teeter, vice-président de l'association canadienne de l'industrie alimentaire, a fait part de ces remarques à Tokyo où se tient le 10^{ème} Salon international de l'alimentation, l'un des plus importants du monde.

Il a expliqué que les produits tels que les frites congelées, la viande parée, les myrtilles (bleuets) et les biscuits pénètrent de plus en plus au Japon, mais que les Canadiens ont de la difficulté à vendre directement aux consommateurs de même qu'aux

hôtels et restaurants.

Il a cité McCain Foods, Canada Packers, Stokeley Van Camp, Cavendish Farms et Oxford Frozen Foods comme exemples de compagnies qui font de bonnes affaires, tout en soulignant que des produits mal connus des Japonais rencontraient souvent de la résistance chez les consommateurs et vendeurs en gros.

« Mais les produits canadiens sont de mieux en mieux connus ici et notre participation au Salon de l'alimentation a permis aux Canadiens de mieux connaître le marché japo-

M. Teeter s'est plu à souligner le bon accueil que les acheteurs japonais ont réservé à la présence canadienne à la foire de Tokyo.

Texaco fait un emprunt de \$800 millions

ZURICH (AFP) — Le groupe pétrolier américain Texaco a mis lundi en souscription publique sur l'Euromarché, un emprunt de 800 millions de dollars, soit le plus important emprunt convertible jamais émis, a annoncé à Zurich le président du groupe américain, M. Alfred C. Decrane.

L'emprunt a une durée de 10 ans et son intérêt devrait varier entre 11,5 et 11,75%. Les conditions exactes et définitives du prêt devraient être fixées le 26 mars prochain, a précisé M. Decrane.

Cet emprunt est destiné à donner un meilleur équilibre financier à la dette que la compagnie américaine a dû contracter pour racheter Getty Oil Company, ont précisé à la presse les dirigeants de Texaco à Genève.

Texaco a dû en effet, a précisé M. Decrane, emprunter environ 8 milliards de dollars pour racheter en février dernier Getty Oil Co, opération qui a coûté en tout 10 milliards de dollars. Ces 8 milliards de dollars ont été empruntés à diverses banques à des taux relativement élevés et Texaco a préféré remplacer une partie de cette dette bancaire par un emprunt obligataire plus avantageux.

À la suite du rachat de Getty, a dit encore M. Decrane, le rapport dette/capital de la Texaco est passé de 19% à 50%, mais la compagnie s'est engagée à faire retomber ce taux à moins de 30% dès 1986.

Le rachat de Getty Oil Company en février dernier a fait de Texaco le deuxième propriétaire mondial de réserves de pétrole et de gaz naturel, la troisième compagnie pétrolière américaine, la quatrième compagnie pétrolière mondiale et la sixième compagnie industrielle du monde, ont fait observer les dirigeants de Texaco.

L'emprunt est placé sous la responsabilité d'un groupement bancaire mené par Crédit suisse, First Boston Limited, Goldman Sachs International Corporation et Morgan Stanley International. Les autres banques participant à l'opération sont Nomura Securities Company, Deutsche Bank Aktiengesellschaft, la Société de Banque suisse et l'Union de Banque suisse.

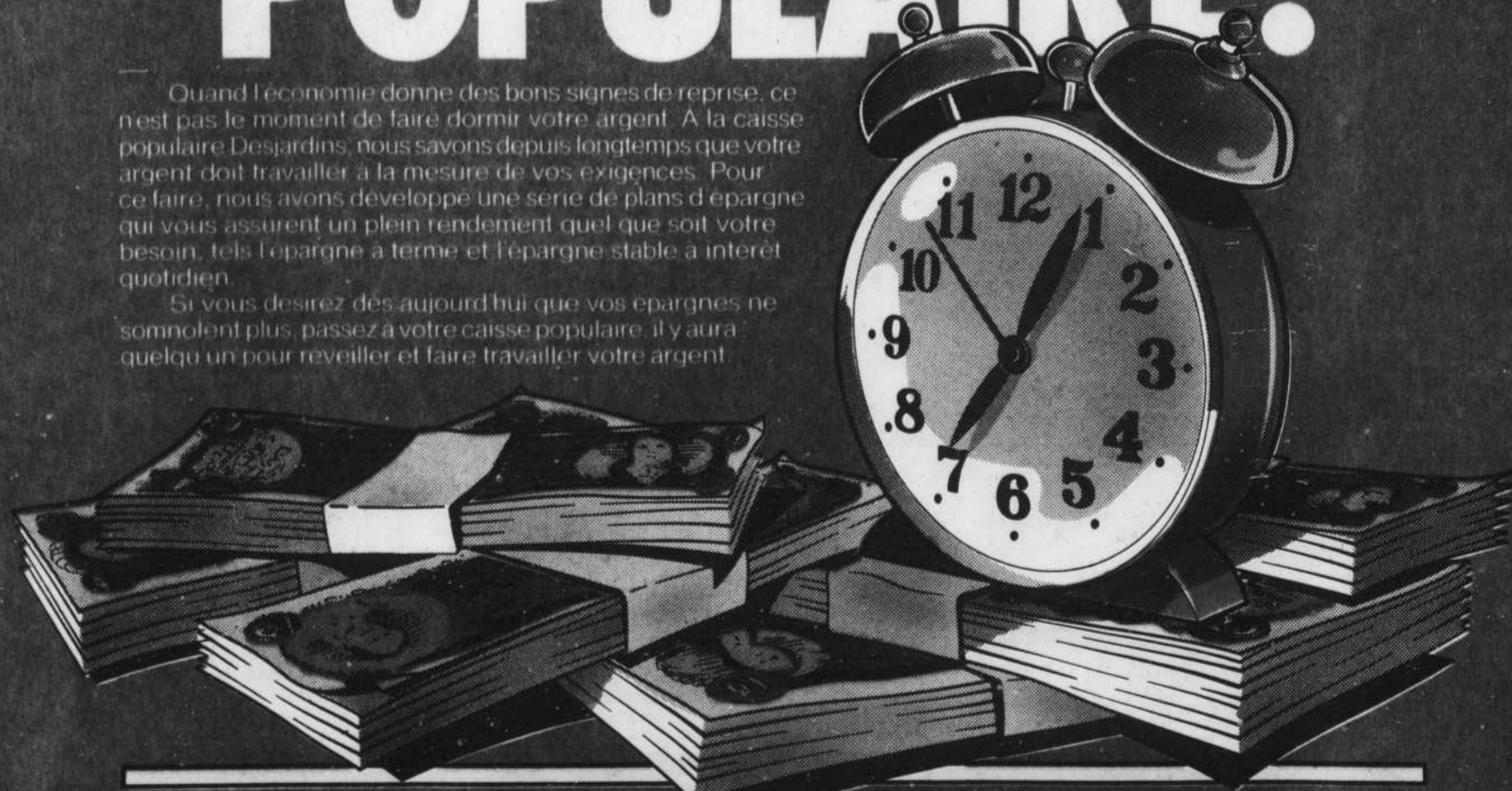
IMPLANTATION DE L'INFORMATIQUE ET AUTOMATISATION D'USINE ET BUREAU

Choix de matériel et logiciel selon vos besoins réels (on n'est pas liés aux fournisseurs). Intégration des systèmes, mise en ordre, enseignement à votre personnel. Garantie clé-en-main, service après-vente. Conformité au modèle IBM PCC; dBASE en français. Gerelo Contrôle, CP 358 Succ. K, Mtl, H1N 3L3; 514 322-3903. Génie-conseil, micro-ordinateurs, programmation.

PAS DE REPOS POUR VOTRE ARGENT. IL TRAVAILLE À LA CAISSE POPULAIRE!

Quand l'économie donne des bons signes de reprise, ce n'est pas le moment de faire dormir votre argent. À la caisse populaire Desjardins, nous savons depuis longtemps que votre argent doit travailler à la mesure de vos exigences. Pour ce faire, nous avons développé une série de plans d'épargne qui vous assurent un plein rendement quel que soit votre besoin, tels l'épargne à terme et l'épargne stable à intérêt quotidien.

Si vous désirez dès aujourd'hui que vos économies ne somnolent plus, passez à votre caisse populaire, il y aura quelqu'un pour réveiller et faire travailler votre argent.



desjardins
Une ressource naturelle.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les économistes canadiens craignent que les financiers américains freinent la reprise en haussant les taux d'intérêt

OTTAWA (PC) — L'économie américaine connaît actuellement une reprise étonnante et c'est formidable pour le Canada, affirme les économistes du pays, mais il ne faudrait pas que les responsables des hautes finances américaines tentent de contenir cette vigueur économique en stimulant une hausse des taux d'intérêt.

Les données éclair les plus récentes de Washington sur le produit national brut démontrent en effet que

l'économie américaine a crû à un rythme annuel puissant de 7,2% au cours des trois premiers mois de cette année.

« Ces données sont tout simplement étourdissantes », a noté M. Paul Kovacs, économiste au service de l'Association canadienne des manufacturiers. Ces chiffres, ainsi que d'autres, permettent de croire que la demande de biens d'équipement, c'est-à-dire de machinerie employée par les fabricants, est telle aux

Etats-Unis qu'on ne pourra pas répondre à cette demande aux États-Unis mêmes et que les fabricants devront se tourner vers le Canada.

Cet état de chose devrait donner un regain de vie à un secteur très faible mais très important de l'économie canadienne, a indiqué M. Kovacs.

Il demeure toutefois qu'on s'inquiète avec raison que les grands responsables des finances des États-Unis, craignant un retour de l'infla-

tion, n'essaient de ralentir la progression économique en haussant les taux d'intérêt.

Selon des données publiées hier, l'inflation a en effet augmenté aux États-Unis durant le premier trimestre.

C'est un fait que ceux qui, aux États-Unis, ... exercent un contrôle sur ces divers facteurs, discutent de l'inflation. Ils ont le problème en tête. Ils songent à relever les taux d'intérêt et ils peuvent le faire, a

noté M. Kovacs.

M. Anselm London, économiste du Conference Board du Canada, a été d'accord: cette forte croissance demeure une source d'encouragement pour nos exportations.

« Nous allons prendre toutes les bonnes nouvelles de ce genre venant des États-Unis, a-t-il déclaré. Mais le point crucial actuellement, c'est de voir comment les autorités réagiront devant ces chiffres ».

S'ils tentent de ralentir l'activité économique avec des taux d'intérêt plus élevés, alors les Canadiens devront faire face à des taux d'intérêt semblables et ce sera une mauvaise nouvelle pour notre économie, a ajouté M. London.

La semaine dernière, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, a déclaré sans détour que des taux d'intérêts plus élevés étaient préférables aux conséquences inflationnistes qu'entraînerait un dollar plus faible, situation qui, selon lui, se produirait si nos taux d'intérêt étaient établis sans tenir compte des taux américains.

Et hier aux Communes, le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, a déclaré qu'il n'y avait pour le Canada aucun moyen de se soustraire aux conséquences d'une hausse des taux aux États-Unis.

Mme Elizabeth Ruddick, économiste d'Informetrica Ltd., a pour sa part souligné que, si les taux d'in-

térêt grimpaient aux États-Unis et que les taux faisaient de même au Canada, il s'en suivrait un plus grand affaiblissement des dépenses des consommateurs et des investissements des entreprises.

En outre, on ne peut pas savoir pendant combien de temps les exportations canadiennes bénéficieraient de la situation, si les taux d'intérêt grimpaient aux États-Unis, et c'est à peu près tout ce qui peut profiter d'une telle situation actuellement au Canada, a-t-elle souligné.

Mais Mme Wendy Dobson, de l'Institut C.D. Howe, ne croit pas que les responsables des mouvements monétaires aux États-Unis réagiront aux signes d'une forte reprise.

Ils se soucient bien plus de maintenir la reprise, tout en tenant compte d'un déficit budgétaire élevé, ainsi qu'un dollar fort. Non, ils ne feront rien pour ralentir l'économie, a dit Mme Dobson.

Comme les autres économistes, elle se pose toutefois des questions à d'autres sujets. Pourquoi certains secteurs de notre économie, comme les dépenses des consommateurs et les investissements des entreprises, ne repartent pas à la hausse et pourquoi le chômage, actuellement à 11,3%, ne diminue-t-il pas?

Les données sur la croissance économique américaine ne répondent pas à ces questions, a noté Mme Dobson.

Où est allé l'argent des 22,7 millions de visiteurs de Walt Disney World, en 1983 ?

Billets d'entrée et manèges	\$278,3 millions
Vente de marchandises	172,3 millions
Restaurants	178,8 millions
Hôtels de Walt Disney Prod.	98,1 millions
Total	\$728 millions

Chaque visiteur a dépensé \$32 US en moyenne

Note: ce tableau ne comprend que les dépenses effectuées à l'intérieur de Walt Disney World.

Rendement des principales activités de Walt Disney Productions

	Revenu d'exploitation (en millions de US \$)		
	1981	1982	1983
Parcs d'amusement (1)	\$ 129,5	\$ 132,6	\$ 196,9
Cinéma et télévision	\$ 34,6	19,6	(\$ 33,4)
Produits divers	\$ 50,6	48,8	56,9

(1) Le Epcot Center a démarré en 1983

Source: rapport annuel, 1983

◆ Disney

parc en Europe, probablement dans le sud de la France ou en Espagne.

Mais ces îlots féériques sont la continuation d'images vues à la télévision et au cinéma. La caméra doit donc alimenter cet imaginaire. Or, voilà, les producteurs et réalisateurs de Disney ne semblent plus avoir la faveur des dieux. Cette division a perdu \$33,4 millions l'an dernier. Les profits en 1982 avaient reculé de 43%. Des investissements de \$50 à \$60 millions par an depuis cinq ans n'ont apporté que de piètres résultats dans l'ensemble. Tron fut lancé dans la fièvre de E.T. Des films comme « Tex » et « Something Wicked This Way Comes » furent des fiascos très coûteux. L'absence de nouveautés et la baisse des recettes en provenance de l'étranger laissent peu d'espoir pour la croissance dans ce domaine. La mise sur pied de la compagnie Touchstone, responsable des films pour adultes, s'est faite dans des conditions difficiles et tout le monde n'était pas d'accord dans les bureaux de l'avenue Buena Vista. On mise beaucoup sur Baby, l'histoire d'un jeune couple qui découvre une famille de dinosaures, et un 21e long métrage prévu pour le début de l'an prochain, The Black Cauldron.

Après un échec de canal pour la télévision payante avec le groupe

Westinghouse, Disney lança son propre canal en avril 1983. Les pertes dépassent maintenant \$45 millions. On demeure convaincu cependant de franchir le cap des deux millions d'abonnés au milieu de l'an prochain. Ce n'est qu'alors que l'affaire deviendra rentable.

Fort heureusement, les gens de plus de 30 ans gardent en mémoire les images de leur enfance et achètent toutes sortes de produits aux couleurs de Disney. La vente de ces produits de consommation rapportait l'an dernier \$110,7 millions de revenus bruts et \$56,9 millions de profits nets soit plus de la moitié des gains. Les Américains marquèrent des points lorsqu'en 1980 l'équipe olympique française choisit Goofy comme mascotte. L'entreprise distribue également des livres dont une collection vendue dans les supermarchés, actuellement au Québec. La compagnie distribue également des microsillons et produit du matériel didactique.

Le 13 mars dernier, la firme McLeod Young Weir, de Toronto, recommandait l'achat des actions au prix de \$84,50 US. C'était alors leur sommet des dernières années. Les analystes boursiers étaient éblouis par Epcot. Mais depuis, ces titres sont tombés à \$47 avant de remonter récemment autour de \$58.

M. Roy Disney, qui a quitté brusquement le conseil d'administration, quelques jours seulement, après l'assemblée annuelle, détient moins de 3% des actions. Plusieurs grandes institutions financières possèdent en-

viron la moitié des titres et attendent une proposition généreuse qui leur permettra de réaliser des gains sur un titre plongé dans un profond sommeil depuis cinq ans. Mais quand viendra le prince charmant ?

REER 1983
Heureusement,
ce n'est pas fini!

Vous n'êtes pas satisfait de votre contribution de dernière minute à votre REER pour 1983: le rendement, la sécurité, la flexibilité de votre investissement laissent à désirer; vous pensez que vous auriez pu trouver mieux: vous avez raison! Mais... vous vous dites qu'il est trop tard: vous avez tort!

Vous pouvez consolider votre REER en tout temps, même après le 29 février.

La preuve: "Le REER multiplicateur"

- ✓ Rendement exceptionnel (intérêt composé semi-annuellement)
- ✓ Parfaitement sécuritaire (garanti par l'État)
- ✓ Vraiment flexible (échéances de 1 à 19 ans)

Comment?

Avec des obligations de la Province de Québec

Un exemple

En versant 9145\$ aujourd'hui, vous recevez à l'échéance (19 ans) dans votre REER

100 000\$

Sous réserve de disponibilité

Consolider son REER,
ça fait toute une différence!

Contactez notre service de REER autogérés:

MONTREAL
845-8201

QUEBEC
647-4026

ST-HYACINTHE
773-1520

MCNEIL &
MANTHA
FONDÉE EN 1930

Économisez
\$100 sur
deux grands
classiques!

Pour vos 9 à 5 décideurs et vos 5 à 9 charmeurs, jouez la carte classique... avec ce complet de coupe impeccable ou ce blazer marine bon genre! En laine mixte au confort toutes saisons, les deux ont des revers piqués main qui leur donnent une petite touche de distinction et d'élégance. Trouvez-les en tailles 36 à 46, pour la plupart des statures.

Le complet simple, en marine, beige ou gris anthracite.
La Baie, ord. 350,00

249,99 ch.

Le blazer marine, à double ou simple boutonnage.
La Baie, ord. 250,00

149,99 ch.

Achats en magasin seulement.
Le Président, centre-ville
Montréal et Centre Rockland,
seulement.
En vigueur jusqu'au 31 mars.



LE PRÉSIDENT



Nouvelle baisse

Le marché torontois des valeurs mobilières a encore cédé du terrain hier, l'indice composite perdant cette fois 4,93 à 2.407,66 en clôture des affaires.

Les pertes étaient plus nombreuses que les gains (394 contre 228) et 308 titres conservaient leurs positions. Environ 7,8 millions d'actions ont changé de main.

Le compartiment des financières a fini grand perdant hier, en chute de 17,06 points à 1.656,69.

Cinq secteurs seulement sur les 14 que compte la Bourse de Toronto, ont réussi une percée. Ceux des autres terminent grand vainqueur avec un gain de 31,68 à 4.673,31, bien que sur le marché de Londres les cours du métal jaune sont tombés à \$393,12 US l'once, au regard de \$393,60 le jour précédent.

Dans les industrielles, TransCanada PipeLines perd 1-8 à \$15 7/8, Bank of Nova Scotia 1-4 à \$12 1/4, Gulf Canada 1-8 à \$19, Interprovincial Pipe Line 1-8 à \$27 1/8 et Toronto-Dominion Bank 1-4 à \$35 7/8.

Dans les mines, Alcan 3-8 à \$44 3/8, Telexaco Canada 1-8 à \$38 3/4, IBM 7-8 à \$145 3/8, Carat 3-4 à \$10, 1/2.

Dans les métaux, Gibraltir Mines cède à \$101-2, Cullinan Lake 10 cents à \$30-40 et Denison A 1-8 à \$19. Dome Mines gagne 10 cents à \$20-14 et Campbell Red Lake 3-8 à \$37-14.

Dans les pétroles, Total Pte Abandonne 1-8 à \$15, Roxby Pte B 11 cents à \$2,99 et Warren Exploration trois cents à 16 cents. Pominex Ltd monte de 11 cents à 94 cents et Numac Oil and Gas de 1-8 à \$15.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies, including Alcan, Agnico, and various banks.

Table of stock prices for various Canadian companies, including Agnico, Alcan, and various banks.

Table of stock prices for various Canadian companies, including Agnico, Alcan, and various banks.

Table of stock prices for various Canadian companies, including Agnico, Alcan, and various banks.

Table of stock prices for various Canadian companies, including Agnico, Alcan, and various banks.

Table of stock prices for various Canadian companies, including Agnico, Alcan, and various banks.

Table of stock prices for various Canadian companies, including Agnico, Alcan, and various banks.

Table of stock prices for various Canadian companies, including Agnico, Alcan, and various banks.

Table of stock prices for various Canadian companies, including Agnico, Alcan, and various banks.

Léger repli

Un léger repli des cours a été observé hier à la Bourse de Montréal et l'indice composite a fini la journée avec un petit déficit de 0,27 à 409,97.

Les pétroliers ont progressé de 3,61 à 625,44, les papeteries de 0,94 à 229,65 et les industrielles de 0,61 à 439,16, tandis que les bancaires retraitaient de 4,46 à 439,00 et les services publics de 0,90 à 311,29.

Banque de Nouvelle-Ecosse a cédé 1-8 à \$12 1/4 et 1.411,678 actions ont changé de main. Coseka Resources a monté de cinq cents à \$3,85 dans un volume de 10.000 parts.

Sur un total de 252 titres mis au jeu, 59 étaient en hausse, 116 en baisse et 77 inchangés.

Long Lac Minerals a gagné 3-4 à \$36 1/4, Imperial Oil A 5-8 à \$38 7/8, Alcan 3-8 à \$44 3/8, Placer 1-4 à \$23 1/8, Agnico Eagle 1-8 à \$18, Bow Valley 1-8 à \$23 3/4 et Hiram Walker 1-8 à \$25 1/8.

Dans les valeurs juniors, Muscocho baisse de neuf cents à \$2,10, Carter Resources monte de un cent à 26 cents et Laduborg gagne deux cents à 32 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies, including Agnico, Alcan, and various banks.

INDICE EN HAUSSE

La tendance a évolué irrégulièrement en hausse hier à Wall Street dans un marché relativement calme.

L'indice préliminaire des industrielles s'est établi à 1.175,66, soit en hausse de 4,19 points. Quelques 86 millions d'actions ont été échangées, contre 69 millions de hausses et 890 millions de baisses.

Selon les analystes, une réaction technique aux fortes baisses de la veille a raffermi les valeurs, mais la crainte que la Réserve fédérale ne resserre davantage le crédit en vue de ralentir l'inflation, a contenu les gains.

Ces indices ont été ravivés par l'augmentation du «prime rate» et par la projection d'une progression de 7,2 pour cent du Produit national brut au premier trimestre, contre cinq pour cent au quatrième trimestre de 1983.

Wall Street a gagné 2-7/8 à 61 5/8. Halliburton a monté de 15-8 à 41-1/4. Schlumberger a progressé de 1-2 à 52-1/8. Ford Motor a cédé un 3/8 à 57-5/8.

Parmi les valeurs canadiennes, Genstar a gagné 1-4 à \$19-1/2, Canadian Pacific 1-4 à \$35 et Alcan 1-8 à \$34 3/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies, including Agnico, Alcan, and various banks.

Options sur l'or

Options sur l'or (Prix en devises américaines)

Table of gold options prices, including various call and put options.

Non transigées

Table of non-traded options prices.

Options sur l'or

Options sur l'or (Prix en devises américaines)

Table of gold options prices, including various call and put options.

Non transigées

Table of non-traded options prices.

Options sur l'or

Options sur l'or (Prix en devises américaines)

Table of gold options prices, including various call and put options.

Non transigées

Table of non-traded options prices.

Options sur l'or

Options sur l'or (Prix en devises américaines)

Table of gold options prices, including various call and put options.

Non transigées

Table of non-traded options prices.

Options sur l'or

Options sur l'or (Prix en devises américaines)

Table of gold options prices, including various call and put options.

Non transigées

Table of non-traded options prices.

Options sur l'or

Options sur l'or (Prix en devises américaines)

Table of gold options prices, including various call and put options.

Non transigées

Table of non-traded options prices.

Options sur l'or

Options sur l'or (Prix en devises américaines)

Table of gold options prices, including various call and put options.

Non transigées

Table of non-traded options prices.

Options sur l'or

Options sur l'or (Prix en devises américaines)

Table of gold options prices, including various call and put options.

Non transigées

Table of non-traded options prices.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne était cotée à la clôture des marchés hier à \$501,70 (offre) et \$509,50 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux, et de devises étrangères.

L'once d'argent était cotée jeudi à elle à \$12,17 (offre) et \$12,53 (demande).

Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés US avec leurs parenthèses, les cours de la veille.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne était cotée à la clôture des marchés hier à \$501,70 (offre) et \$509,50 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux, et de devises étrangères.

L'once d'argent était cotée jeudi à elle à \$12,17 (offre) et \$12,53 (demande).

Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés US avec leurs parenthèses, les cours de la veille.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne était cotée à la clôture des marchés hier à \$501,70 (offre) et \$509,50 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux, et de devises étrangères.

L'once d'argent était cotée jeudi à elle à \$12,17 (offre) et \$12,53 (demande).

Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés US avec leurs parenthèses, les cours de la veille.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne était cotée à la clôture des marchés hier à \$501,70 (offre) et \$509,50 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux, et de devises étrangères.

L'once d'argent était cotée jeudi à elle à \$12,17 (offre) et \$12,53 (demande).

Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés US avec leurs parenthèses, les cours de la veille.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne était cotée à la clôture des marchés hier à \$501,70 (offre) et \$509,50 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux, et de devises étrangères.

L'once d'argent était cotée jeudi à elle à \$12,17 (offre) et \$12,53 (demande).

Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés US avec leurs parenthèses, les cours de la veille.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

livres

La Bourse, c'est facile!

par Julien Béliveau

Eh bien oui, la Bourse, c'est facile! C'est ce que conclura toute personne qui se penche sur le sujet avec le moindre degré de concentration soit en prenant les cours dispensés par la Bourse, soit en lisant sur le sujet ou, mieux encore, en faisant les deux. Et pour quiconque veut lire sur le sujet, le livre d'Alain Kradofer, ex-journaliste de l'hebdomadaire Finances, arrive à point.

En bon vulgarisateur, l'auteur aborde d'abord la question des grands indices boursiers, disséquant de façon méticuleuse le TSE 300 avant de passer à l'analyse, c'est-à-dire comment arriver à une décision d'achat ou de vente de valeurs mobilières.

Pour ce faire, on peut avoir recours à la technique de l'analyse fondamentale dont le but est l'évaluation globale du potentiel d'une compagnie par le biais d'un examen de ses états financiers, rapports annuels ainsi que les travaux d'analystes professionnels.

La deuxième façon d'aborder le problème est l'utilisation de l'analyse technique. Il s'agit, en l'occurrence, d'analyser de façon rigoureuse la performance graphique d'un titre donné pour y apprendre à déceler l'apparition d'un mouvement haussier ou baissier et formuler ses décisions boursières en conséquence.

Une fois qu'on a cru comprendre comment on peut savoir à quel moment il faut acheter ou vendre, on peut alors se bâtir un portefeuille de valeurs à même l'éventail des produits boursiers. Et les produits sont légion: actions ordinaires sous toutes leurs formes, actions privilégiées ainsi que leurs modalités, « warrants » ou droits de souscription et la façon d'en calculer la valeur et finalement, options d'achat et de vente sur actions (qu'on peut

aussi acheter et vendre!) Vous avez maintenant un judicieux (espérons-le) portefeuille; avant d'espérer vos gains, il ne faut pas oublier que « les gouvernements fédéral et provinciaux sont les plus grands gagnants à la bourse: sans prendre le moindre risque, sans avoir besoin de conseillers financiers, ils gagnent à tout coup, en imposant les gains en capital, les revenus d'intérêt et les dividendes ». C'est pourquoi l'État offre à l'investisseur quelques douces incitations que l'auteur explique; ainsi les REA, REER, RPTI, y passent-ils à tour de rôle pour offrir leurs charmes aux lecteurs.

Une fois familier avec tout ce jargon, il ne reste au lecteur investisseur qu'à se choisir un courtier, l'intermédiaire nécessaire aux opérations boursières, et apprendre à déchiffrer les cotes boursières pour savoir quand vendre et acheter. Eh voilà, le tour est joué: la Bourse est devenue facile!

Je disais que le livre de M. Kradofer arrivait à point. Définitivement. Surtout lorsqu'on pense à l'ampleur de la vague de nouveaux investisseurs qui, alléchés par le désir bien légitime de soustraire le maximum aux appétits du percepteur provincial d'impôt, font leurs premiers investissements en Bourse et désirent en conséquence en connaître un peu plus.

Lacune importante, l'absence d'explication sur un concept qui prend de plus en plus d'ampleur en terme d'attrait auprès de l'investisseur québécois: le financement des dépenses d'exploration par voie d'actions accréditées. Au demeurant, de facture, distribution et prix populaire, le livre de M. Kradofer devrait intéresser ceux qui en sont à leurs premiers investissements en bourse tout aussi bien que les autres, soi-disant plus expérimentés, qui sentiraient le besoin de rafraîchir certaines de leurs connaissances.

La Bourse, c'est facile! Par Alain Kradofer, Bibliothèque Finances, Montréal, 1984, 177 pages, \$9.95.

Une année exceptionnelle

Le Groupe Commerce réalise \$29 millions de profits sur des primes de \$142 millions

par Michel Nadeau

Le Groupe Commerce a réalisé l'an dernier ce qui sera fort probablement la meilleure performance financière dans le domaine de l'assurance au Canada en 1983: des primes de \$142 millions ont laissé un bénéfice net après impôts de \$28.7 millions. Il s'agit d'un rendement de 36% sur le capital moyen investi. Les bénéfices avant impôts ont été de près de \$46 millions soit 32% des revenus bruts.

« Cette performance exceptionnelle s'explique d'abord par notre stratégie de marketing », a déclaré au DEVOIR le président et principal actionnaire de la firme moutonnaie, M. Guy Saint-Germain qui précise que son groupe n'a nullement l'intention de majorer ses primes au cours des prochains mois.

« Mais 1984 ne sera pas aussi bon



et 1985 sera également moindre. Nous sommes trop de joueurs dans le champ », d'ajouter l'homme d'affaires montréalais. Les dirigeants du Groupe Commerce prévoient une ratio-

nalisation de l'industrie par la disparition éventuelle de plusieurs firmes par la fusion et des regroupements. « Nous venons justement de refuser une entreprise hors Québec », de dire M. Saint-Germain qui n'écarte pas l'idée d'une diversification géographique.

Plusieurs facteurs expliquent l'extraordinaire rentabilité du Groupe Commerce. Il faut mentionner un taux de sinistres très favorable. Seulement \$69.7 millions — ou 49% des primes acquises — furent versés aux assurés en 1983. En raison de la crise économique, les assurés se déplacent moins en voiture et quittent moins souvent leur maison, réduisant d'autant les risques de vol et d'incendie. Le volume des primes a légèrement fléchi passant de \$147 millions en 1982 à \$142 millions, l'an dernier. Ce recul s'expliquerait, selon la compagnie, « par une réduction des prix de 10% en moyenne et de 23% dans le secteur de l'automobile ». Le nombre de clients aurait augmenté de 5%. La hausse a été plus élevée dans le secteur de l'assurance: du côté de l'assurance des commerces, on a enregistré une diminution en raison de la concurrence farouche dans ce marché.

Curieusement, en dépit de cette baisse du volume des primes, la compagnie a légèrement accru ses commissions aux agents (\$25.3 millions) tout en réduisant ses frais d'administration à \$17.1 millions avec l'implantation de nouveaux systèmes de traitement de données.

Les bénéfices d'assurance furent donc de \$25 millions auxquels il faut ajouter des gains de \$20.5 millions du côté des placements. Si les revenus d'intérêts se sont maintenus autour de \$13 millions, les gestionnaires du portefeuille ont réalisé quelques bons coups en bourse pour des gains de \$4.2 millions sur la vente de placements.

Des dividendes de \$4 millions furent versés à la compagnie-mère, la société Commassur. Cette entreprise détient également la presque totalité du groupe Bélair, une assureur direct. Commassur est la propriété à 65% de la famille Saint-Germain et à 35% du groupe parisien UAP.

Le Groupe Commerce émettra-t-il un jour des actions dans le public? « Ce n'est pas exclus », se contente de répondre laconiquement M. Saint-Germain.

Bilan d'une première année

Landry se félicite du succès de l'aide aux exportations

Déterminé à poursuivre ce qu'il appelle sa « stratégie des petits pas » en matière de commerce extérieur, le ministre des Relations internationales et du Commerce Extérieur, M. Bernard Landry, estime que c'est là la façon la plus sûre d'atteindre des résultats efficaces pour les entreprises québécoises sur les marchés d'exportation.

Cette stratégie des petits pas, M. Landry a cherché à expliquer sa juste hier à Montréal en faisant le bilan des trois programmes d'aide à l'exportation (Crédit-implantation, Formation de consortiums et Financement des exportations) administrés conjointement par son ministère et la Société de développement industriel du Québec (SDI). Ces programmes sont en vigueur depuis un an.

Ainsi quelque 30 entreprises ont bénéficié de l'aide de crédit-implantation pour des prêts totalisant \$8.5 millions. Quelque 45 demandes sont à l'étude. Ce programme consiste à aider les entreprises, particulièrement les PME, à s'implanter de façon permanente sur de nouveaux marchés. L'aide gouvernementale consiste à financer, sous forme de prêts jusqu'à 80% des dépenses en-

courees à cet effet. Quelque huit consortiums (17 dossiers sont présentement à l'étude) ont été formés par le biais du programme d'aide à la formation de consortiums avec une participation de \$808,500 de la SDI qui y joue le rôle de partenaire actif.

D'autre part, treize entreprises, dont Bombardier avec \$400 millions, ont profité du programme de financement et développement des exportations pour un montant total de \$447 millions. Ce programme repose sur de l'aide financière et de l'aide au développement, notamment sous forme de prêt ou de garantie de prêt.

Raymond Blais doute du succès des coopératives à la SAQ

M. Raymond Blais, président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, ne voit pas comment la Société des alcools du Québec pourrait transformer ses succursales en coopératives sans une acceptation de l'idée clairement exprimée par les employés.

Interrogé à ce sujet hier en conférence de presse, M. Blais a répondu: « Je vois pas mal de problèmes. Il y a un grand principe qu'on ne peut pas éviter, c'est la liberté d'entrer ou de sortir d'une coopérative. On ne peut pas forcer la création d'une coopérative; former une coopérative et trouver les coopérateurs après, je ne suis pas certain que ça marche ».

M. Blais a même mentionné avoir eu « une discussion brève et sommaire à propos de cette privatisation » à la SAQ avec M. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie,



Raymond Blais

réserves et parfois même une vive opposition à cette suggestion faite en premier lieu par le nouveau président de la SAQ.

Pour sa part, M. Blais a dit ne pas avoir fait d'étude fouillée de cette question et a simplement précisé que ses opinions ne traduisaient que son « sentiment » sur le sujet.

Un journaliste lui avait d'abord demandé s'il avait discuté de cette privatisation avec M. Biron, ne serait-ce que par une petite conversation téléphonique. « Je n'ai pas eu besoin de lui téléphoner, puisque je le vois très souvent à l'occasion de diverses manifestations.

Nomination à la SCHL



Liliana I. Birtz, C.R.

M. Robert C. Montreuil, président de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a le plaisir d'annoncer la nomination de madame Liliana I. Birtz, C.R., au poste d'avocat-conseil général et Secrétaire de la Société. Mme Birtz est entrée au service de la Société en 1966 à titre de conseillère juridique dans la région du Québec. Elle a depuis occupé divers postes à la SCHL, au Québec et au Bureau national à Ottawa. Nommée avocat-conseil général en 1980, madame Birtz est maintenant responsable des activités du Contentieux, du Bureau de Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et du Bureau du Secrétaire de la Société. Elle détient une Licence en droit (LL.L.) de l'Université de Montréal et est membre du Barreau de la Province de Québec.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS
844-3361

L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE
Avis est par la présente, donné que l'Économie Mutuelle-Vie, compagnie à charte du Québec, régie par les Lois 6-7 Elizabeth II (1957) chapitre 158 et 10-11, Elizabeth II (1962) chapitre 91, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine ou à toute prochaine session pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte ainsi:
i— transformant l'Économie Mutuelle-Vie en compagnie à fonds social;
ii— créant un capital-actions de 50 000 actions ordinaires de 100 \$ chacune;
iii— abrogeant les dispositions des Lois 6-7 Elizabeth II (1957) chapitre 158 et 10-11 Elizabeth II (1962) chapitre 91;
iv— maintenant son existence corporative;
v— permettant l'obtention des lettres patentes émises par le Ministre de la consommation et des corporations du Canada maintenant son existence comme si elle avait été constituée en vertu de l'article 4.1 de la Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques.
et pour toute autre fin.
Michel Desmarais
Procureur de L'Économie Mutuelle-Vie

VOTRE C.A....
un professionnel sur qui vous pouvez compter

<p>ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables agréés 800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 Bureau 1200, 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver Société affiliée Tremblay, Vaillancourt & Associés</p>	<p>ERNST & WHINNEY Comptables agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901</p>	<p>POISSANT RICHARD Affilié à Thorne Riddell Comptables agréés 630 ouest, boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351 A l'échelle internationale: International KMG Klynveld Main Goerdeler</p>
<p>BOISJOLI, SABBAGH, SABBAG, ZIRI, MALKA Comptables Agrés L. Albert Boisjoli, C.A. — Maurice Sabbagh, C.A. — Emile Malka, C.A. — Ross Whiteside, C.A. — Robert Boisjoli, C.A. — Christian Trépanier, C.A. 1440 o. rue Ste-Catherine, Bureau 525, Montréal, H3G 1R8, 861-5881 Bureaux dans les principales villes du Canada BOISJOLI, WHITESIDE & ASSOCIÉS</p>	<p>GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables agréés R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A. — R. Forget, C.A. — C. Boyer, C.A. — G. Villeneuve, C.A. — J.R. Charette, C.A. — M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A. — A. Gareau, C.A. — M. Simard, C.A. — J. Brisson, C.A. — D. Angrand, C.A. — C. Lapierre, C.A. 561 boul. Crémazie est, Montréal, H2M 1L8 — 384-1430 38 boul. St-Viateur Rigaud, JOP 1P0 — 458-2313</p>	<p>PRICE WATERHOUSE Comptables agréés 1700, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G9 — (514) 878-2691 Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or, Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull, La Sarre, Laval, Rouyn, Thetford Mines, Verdun, Ville-Marie Représentation dans les principales villes canadiennes et dans 60 pays.</p>
<p>CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS CLARKSON GORDON Comptables agréés 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060 Associés-résidents Montréal — Laval — Québec A. Benedetti, C.A. — C.C. Bismuth, C.A. — C.W. Bussinger, C.A. — F. Bolduc, C.A. — Réal Brunet, C.A. — T.R. Burpee, C.A. — C. Camirand, C.A. — D. Desautels, C.A. — F. Dufresne, C.A. — R. Fortier, C.A. — Y. Fortin, C.A. — G. Fournier, C.A. — S. Fraser-Gagnon, C.A. — P. Fréchette, C.A. — S.R. Gagné, C.A. — R. Germain, C.A. — J.P. Graveline, C.A. — M. Lantagne, C.A. — A. Lanthier, C.A. — R.E. Lavoie, C.A. — N. Leduc, C.A. — J. Lévesque, C.A. — G. Limoges, C.A. — L. Linteau, C.A. — John Lowden, C.A. — Y. Lusser, C.A. — M. Mathieu, C.A. — J.G. McCregor, C.A. — R.J. Messier, C.A. — C. Michaud, C.A. — J. Nicole, C.A. — R.R. Okker, C.A. — R. Pearl, C.A. — C. Pelletier, C.A. — P. Pelletier, C.A. — B. Racine, C.A. — N.A. Rhaume, C.A. — L.L. St-Pierre, C.A. — W.J. Smith, C.A. — R. Taillefer, C.A. — M. Viau, C.A. — G.S. Wells, C.A. Bureaux dans les principales villes du Canada Membres d'Arthur Young International</p>	<p>HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal, H2Y 1N3 — 845-9253 Bureaux Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables agréés 1700, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G9 — (514) 878-2691 Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or, Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull, La Sarre, Laval, Rouyn, Thetford Mines, Verdun, Ville-Marie Représentation dans les principales villes canadiennes et dans 60 pays.</p>
<p>CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHÉ ROSS Comptables agréés 1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531 Québec, Montréal, Hull, Chicoutimi, La Baie, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamou, La Malbaie. Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 85 autres pays. Jean E. Auger, C.A. — Pierre Beaumont, C.A. — Robert P. Bélanger, C.A. — Camil Bergeron, C.A. — Pierre Bergeron, C.A. — Jean-Paul Bérubé, C.A. — André Biron, C.A. — Gérard Blais, C.A. — Réjean Blanchette, C.A. — Normand Boisvert, C.A. — Denis Boivin, C.A. — Roger Boivin, C.A. — Rosaire Boivin, C.A. — Ronald L. Calderoni, C.A. — Yvon Carrier, C.A. — Guy Charette, C.A. — Gilles Chevalier, C.A. — Yvan J. Cloutier, C.A. — Robert N. Cockfield, C.A. — Gilles Couture, C.A. — Égide Dallaire, C.A. — Raymond David, C.A. — Sylvio De Rose, C.A. — Jean L. Dusmeaux, C.A. — Jacques Fortier, C.A. — Alain Fortin, C.A. — André Gauthier, C.A. — André Gibeau, C.A. — Gilles Groulx, C.A. — Ghislain Haweay, C.A. — Michel Hébert, C.A. — Laurent M. Joly, C.A. — David H. Laidley, C.A. — Gilles Leduc, C.A. — Pierre Legault, C.A. — Roger Lauriault, C.A. — Daniel Le Rossignol, C.A. — Pierre F. Ménard, C.A. — André Michaud, C.A. — Gilles Moisan, C.A. — Jacques Plante, C.A. — André Pleau, C.A. — Raymond Proulx, C.A. — Marc Renaud, C.A. — Robert C.A. — André Gauthier, C.A. — Luc Simard, C.A. — Robert V. Staples, C.A. — Charles Tremblay, C.A. — Gilles Turcotte, C.A. — John B. Wight, C.A.</p>	<p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables agréés 666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400 — 288-0988</p>	<p>RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables agréés Montréal-Toronto Associés-Résidents à Montréal Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Switzer, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A. — 1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511</p>
<p>COGAN, LANDORI & DUBÉ Comptables agréés 3901 Jean-Talon O, Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851 Bureau à Ottawa</p>	<p>LIPPMAN PTACK Comptables agréés 6600 Côte des Neiges, Montréal, Québec H3S 2A9 — (514) 341-5511 Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797</p>
<p>PETRIE RAYMOND 1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740</p>	<p>MALLETTE, BENOÎT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS 12 bureaux au Québec — Société nationale Ward Mallette — Représentation internationale: Binder Dikar Otte & Co. 1, Complexe Desjardins — Suite 1800, Montréal, Québec H5B 1B2 — (514) 281-1850</p>	<p>ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH Comptables agréés Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinhartz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A. Édifice C.I.L. 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125 Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780</p>
<p>SAMSON BÉLAIR Comptables agréés Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada. Affiliation internationale Moore, Stephens & Co. Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515</p>	<p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal H2P 2T9 — 384-7430</p>	<p>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE Comptables agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yopha, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tessenbaum, C.A. — Gerald A. Slan, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daltzman, C.A. — Brath D. Levine, C.A. — Morrie Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Gilles Brouillet, C.A. 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117</p>
<p>Ordre des comptables agréés du Québec 680, rue Sherbrooke ouest 7e étage Montréal, Québec H3A 2S2 Téléphone: (514) 288-3268</p>	<p>LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE</p>	<p>LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE</p>

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

fiscalité

Les frais de garde d'enfants: un labyrinthe qu'il faut connaître

agpps

par Marc-André Trudeau

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. Marc-André Trudeau est membre du service de la fiscalité chez Weiss, Brézéau, Roussin, Tremblay & Associés, comptables agréés.

LES contribuables sont généralement informés du fait qu'ils peuvent déduire dans le calcul

Le sort de près du tiers des sidérurgistes français est en jeu

PARIS (AFP) — Le gouvernement français doit décider aujourd'hui du sort de près du tiers des salariés de la sidérurgie du pays, au terme d'une longue concertation sur l'un des problèmes économiques les plus difficiles que la gauche ait eu à affronter depuis son arrivée au pouvoir.

Le plan acier, qui doit être arrêté en conseil des ministres, pourrait entraîner la suppression de 20 à 30,000 emplois, sur les 90,000 personnes employées par la sidérurgie française. Une opération chirurgicale d'autant plus délicate qu'elle devra être pratiquée dans un secteur qui constitue un bastion traditionnel de la gauche.

Au cours d'une réunion interministérielle lundi, les quatorze ministres ou secrétaires d'État concernés sont tombés d'accord sur l'objectif à atteindre: retour à l'équilibre en 1987 des groupes sidérurgiques nationalisés Usinor et Sacilor, qui ont perdu 10 milliards de francs (125 millions de dollars environ) en 1983.

Le gouvernement doit en effet revenir sur des prévisions trop optimistes. Un précédent plan acier, mis au point en 1982, se fondait sur une hypothèse de production de 24 millions de tonnes. En 1983, la production s'est effondrée à 17,5 mt en raison de la crise économique mondiale qui li-

de leur revenu pour l'année, selon les conditions et les limites prévues par les lois fédérale et provinciale, les sommes payées dans l'année pour les services de garde d'enfants.

Pour avoir le droit de déduire des frais de garde d'enfants, le contribuable doit rencontrer une multitude de conditions et restrictions. Parmi les plus importantes, mentionnons les suivantes:

- les frais doivent avoir été payés par le contribuable ou par la personne qui assumait les frais d'entretien d'un enfant (appelé le soutien) et ce dernier doit avoir vécu avec le contribuable à un moment quelconque en 1983 et au cours des 60 premiers jours de 1984. Le soutien d'un enfant admissible est le père ou la mère de l'enfant, le conjoint du contribuable ou une personne qui déclare l'enfant admissible à sa charge;

■ les frais doivent avoir été payés afin de permettre au contribuable de:

- remplir les fonctions d'une charge ou d'un emploi;
- exploiter une entreprise, soit seul, soit comme associé participant activement à l'exploitation de l'entreprise;
- entreprendre un cours de formation professionnelle pour lequel il reçoit une allocation;
- mener un travail de recherches ou travaux similaires pour lesquels le contribuable reçoit une subvention.

■ les frais doivent avoir été payés pour un enfant âgé de moins de 14 ans ou de 14 ans et plus s'il était atteint d'une incapacité physique ou mentale;

■ la personne ou l'établissement qui a gardé l'enfant doit avoir fourni des reçus et lorsqu'il s'agit d'un particulier, le reçu doit inclure son numéro d'assurance sociale et sa signature. Les reçus doivent être annexés à la déclaration pour les fins de l'impôt du Québec; cependant, aux fins de l'impôt fédéral, on ne doit les produire que sur demande. Aucune déduction ne sera toutefois accordée, si les frais de garde sont versés au père ou à la mère de l'enfant, à la personne qui assumait les frais d'entretien de l'enfant (le soutien), à une personne déclarée à la charge du contribuable ou du soutien et à une personne âgée de moins de 21 ans et qui est unie au contribuable ou à son conjoint par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption. Le fisc veut ainsi éviter que certains contribuables réclament des frais fictifs;

■ les frais doivent être réclamés par le contribuable ayant le revenu le plus élevé; il s'agit là d'une nouvelle mesure car, auparavant, seule la mère pouvait réclamer la déduction (sauf dans un cas spécifique). Le contribuable ayant le revenu net le plus élevé pourra néanmoins réclamer les frais de garde dans les cas suivants:

- lorsque le contribuable et son conjoint (ou le soutien) ont vécu séparés pendant une période de 90 jours ayant commencé en 1983 à la suite d'une rupture du mariage ou de la vie commune;
- lorsque le conjoint (ou le soutien) a fréquenté à plein temps un établissement d'enseignement désigné;
- lorsque le conjoint (ou le soutien) était atteint d'incapacité ou était hospitalisé, interné ou emprisonné pendant au moins deux semaines (le cas échéant, un certificat médical indiquant la nature et la durée de la maladie doit être annexé à la déclaration).

Le contribuable peut réclamer une déduction à titre de frais de garde d'enfants jusqu'à concurrence de la moins élevée des limites suivantes:

- Limite relative aux sommes ver-

Le total des sommes payées pour des services de garde d'enfants à des organismes ou à des particuliers; cependant, les frais payés à un pensionnat ou à une colonie de vacances ne doivent pas excéder \$60 par semaine par enfant aux fins de l'impôt fédéral (au Québec, ce montant est de \$45 par semaine par enfant)

■ Limite relative au revenu
2/3 du revenu gagné, soit: revenu tiré d'une charge ou d'un emploi, les prestations d'assurance-revenu, le revenu net d'un travail indépendant (excluant les pertes), les allocations de formation, la partie imposable des bourses d'études et de perfectionnement et les montants nets de subventions de recherche.

■ Limite relative à la famille
Impôt fédéral: \$2,000 par enfant admissible, jusqu'à un maximum de \$8,000.

Impôt du Québec: \$2,000 par enfant admissible, jusqu'à un maximum de \$6,000.

■ Limite lorsque le revenu du contribuable est plus élevé que celui du soutien
Impôt fédéral: \$60 par semaine par enfant admissible, jusqu'à un maximum de \$240.

Impôt du Québec: \$45 par semaine par enfant admissible, jusqu'à un maximum de \$180.

Allocation de disponibilité — Québec
Aux fins de l'impôt du Québec, un contribuable a le choix de réclamer, relativement aux enfants, âgés de moins de six ans au 31 décembre 1983, soit la déduction pour frais de garde d'enfants, soit l'allocation de disponibilité. Ce choix ne peut être exercé que par une seule personne.

Les montants alloués aux fins de l'allocation de disponibilité sont: \$300 pour le premier enfant; \$200 pour le deuxième enfant; \$100 pour chacun des autres enfants.

L'allocation de disponibilité est généralement accordée à la mère, car c'est elle qui est bénéficiaire des allocations familiales du Québec; cependant, le père peut réclamer cette allocation s'il est le bénéficiaire des allocations familiales.

Pour déterminer le choix le plus avantageux, la méthode suivante pourrait être utilisée:

- 1) Le calcul de l'impôt est effectué sans aucune déduction au titre des frais de garde d'enfants âgés de moins de six ans.
- 2) Le calcul de l'impôt est effectué en prenant la déduction au titre des frais de garde d'enfants âgés de moins de six ans.
- 3) Lorsque l'écart entre 1) et 2) est supérieur aux montants alloués aux

fins de l'allocation de disponibilité, la déduction pour frais de garde est la plus avantageuse.

Lorsque l'écart entre 1) et 2) est inférieur aux montants alloués aux fins de l'allocation de disponibilité, il est plus avantageux de réclamer l'allocation de disponibilité.

En conclusion, nous constatons qu'il y a eu une certaine régression en 1983 quant à la déductibilité des frais de garde d'enfants, puisque cette déduction ne peut être généralement réclamée que par le soutien ayant le revenu le moins élevé et cette façon de procéder ne peut engendrer qu'une augmentation des impôts autrement payables.

De plus, la complexité des conditions et exigences de déductibilité s'est accrue de façon telle que le contribuable puisse être tenté d'abandonner. Quelques heures d'efforts pourraient néanmoins résulter en des économies d'impôt appréciables pour les contribuables concernés.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en mai auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue Saint-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de \$8 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone (514) 845-3124.

On gagne à nous connaître!

La Bourse, c'est pas sorcier quand on est bien conseillé...

Le succès sans cesse croissant de notre maison de courtage — l'une des plus importantes au Québec — réside dans nos services personnalisés.

Grâce à nos équipes d'experts en recherche, en analyse et en stratégie de portefeuilles, notre vaste clientèle peut toujours compter sur des conseils et des renseignements les plus à jour qui soient dans les nombreux secteurs inscrits à la Bourse.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous en faire connaître davantage sur les investissements boursiers, les avantages fiscaux et nos autres services financiers.

Tassé le Boursier

Tassé & Associés, Limitée

Siège social
630, boul. Dorchester ouest, Bureau 1600
Montréal, (Québec) H3B 1T4
(514) 879-2100

Montréal
Toronto
Québec
Granby
Rimouski
Sorel
Trois-Rivières
Saint-Jean
Victoriaville

jeudi:
Le Devoir à loisir

Mallette Benoit
Boulangier
Rondeau & Associés

COMPTABLES AGRÉÉS
BUREAUX DANS 13 VILLES AU QUÉBEC
Représentation nationale et internationale

Tassé le Boursier

Tassé & Associés, Limitée

Siège social
630, boul. Dorchester ouest, Bureau 1600
Montréal, (Québec) H3B 1T4
(514) 879-2100

Montréal
Toronto
Québec
Granby
Rimouski
Sorel
Trois-Rivières
Saint-Jean
Victoriaville

Ministère des Finances Canada / Department of Finance Canada

ÉMISSION DE \$850,000,000

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION
DATÉES DU 1^{er} AVRIL 1984

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 12% échéant le 15 novembre 1987
Prix d'émission: 98.75% plus l'intérêt couru du 15 novembre 1983 au 1^{er} avril 1984 rapportant environ 12.43% à l'échéance
Intérêt payable le 15 mai et le 15 novembre
L'intérêt de six mois payable le 15 mai 1984

et

Obligations 12½% échéant le 15 mars 1989
Prix d'émission: 99.375% rapportant environ 12.67% à l'échéance
Intérêt payable le 15 septembre et le 15 mars
L'intérêt de cinq mois et demi payable le 15 septembre 1984

et

Obligations 13% échéant le 1^{er} avril 1994
Prix d'émission: 98.50% rapportant environ 13.28% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril

et

Obligations 13½% échéant le 1^{er} juin 2004
Prix d'émission: 99.25% rapportant environ 13.60% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre
L'intérêt de deux mois payable le 1^{er} juin 1984.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

L'émission d'obligations 13½% datées du 1^{er} avril 1984 et échéant le 1^{er} juin 2004 ne dépassera pas \$250 millions.

La Banque du Canada convient d'acquiescer à un minimum de \$250 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de \$45 millions des obligations échéant en 2004.

Le produit de l'offre sera affecté au rachat de \$967 millions d'obligations du gouvernement du Canada échéant le 1^{er} avril 1984.

Les nouvelles obligations 12% échéant le 15 novembre 1987 sont en sus des \$200 millions d'obligations 12% échéant le 15 novembre 1987 déjà en circulation.

Le principal et l'intérêt des nouvelles obligations sont payables, lorsque exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 2 avril 1984 sans paiement de l'intérêt couru (pour le 1^{er} avril 1984) et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant). Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières ou de toute banque autorisée à faire office de distributeur initial.

Canada MR 4

Jeudi à 21h30
Gisèle Lalande anime

L'actualité économique



Au programme cette semaine:
"L'état des sociétés d'état"
Un reportage avec la participation de messieurs Jean-Claude Lebel, président de la S.G.F., André Marier, président de S.O.Q.U.I.A., et Roland Parenteau, professeur aux H.E.C.

LA TABLE D'ANALYSE
Une analyse de l'actualité économique avec Pierre Lortie, président de la Bourse de Montréal, Mario Dumais de l'U.P.A., Yolande L'Écuyer, journaliste et Léon Courville, professeur aux H.E.C.
Soyez des nôtres demain à 21h30
Réalisation: André Caron

L'autre télévision **Radio Québec**

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Désaccord sur le montant de la contribution de Londres au budget de la CEE

La Sommet européen se termine sur un constat d'échec

BRUXELLES (AFP) — Le président François Mitterrand a annoncé hier soir à Bruxelles l'échec du sommet européen qu'il a attribué au désaccord entre la Grande-Bretagne et ses neuf partenaires de la CEE sur le montant de la contribution de Londres au budget de la CEE.

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, après deux jours de négociations acharnées entre les Dix a refusé hier soir de donner son accord à une ultime proposition de compromis qui devait alléger d'un milliard d'écus (860 millions) par an pendant 5 ans la contribution britannique au budget communautaire.

Cet échec, le second après celui d'Athènes, début décembre, a ainsi mis fin aux espoirs de sortir l'Europe de sa crise financière et agricole. De même, l'augmentation des ressour-

ces financières de la CEE (pour permettre l'adhésion de l'Espagne et du Portugal et de relancer la communauté par de nouvelles politiques industrielles, ainsi que la réforme nécessaire de la politique agricole commune) reste en suspens.

En outre, l'échec du conseil européen risque de compromettre la fixation des prix agricoles pour 1984-1985 dont dépend le revenu de 8 millions d'agriculteurs, estiment les observateurs.

M. Paul de Kersmaeker, ministre belge de l'Agriculture, a indiqué que les neuf partenaires de Londres ont décidé de bloquer le versement de 750 millions d'écus que le Royaume-Uni devait recevoir en compensation de sa contribution au budget communautaire pour 1983.

Le sommet européen avait aussi échoué hier sur le problème parti-



Mme Margaret Thatcher

culier de la production laitière irlandaise.

M. Garret Fitzgerald, premier ministre irlandais, avait décidé dans l'après-midi de quitter la séance pour n'y plus revenir, après que plusieurs délégations eurent refusé un compromis présenté par M. Mitterrand et qui autorisait l'Irlande à augmenter sa production de lait de 5 pour cent en 1984.

Il avait chargé son ministre des Affaires étrangères, M. Peter Barry, de le représenter et d'exprimer que l'Irlande refuserait son aval à tout accord global éventuel sur la réforme de la CEE.

La décision de M. Fitzgerald avait dramatisé l'atmosphère déjà tendue du sommet qui avait buté depuis lundi sur les deux problèmes particuliers de l'Irlande et du Royaume-Uni.

La rupture hier soir est intervenue en dépit de rapprochements et de progrès réels pour une maîtrise des dépenses de la CEE y compris agricoles, et une augmentation à partir de 1986 des ressources financières de la Communauté, indiquait-on de sources diplomatiques.

Aucune date n'a été fixée pour la tenue d'un sommet extraordinaire des Dix avant celui du mois de juin à Paris.

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher a estimé hier soir après l'échec du sommet de Bruxelles qu'il « ne serait pas illégal » pour la Grande-Bretagne de retenir la contribution qu'elle doit payer à la CEE.

Dans une interview accordée à la BBC, Mme Thatcher a affirmé qu'en

retenant les 750 millions d'écus que la Communauté européenne doit à la Grande-Bretagne au titre de sa contribution 1983, la France et l'Italie avaient « porté un coup sérieux » aux relations avec la Grande-Bretagne. Interrogée sur la possibilité que le gouvernement britannique décide jeudi prochain de retenir un montant équivalent de la contribution britannique au budget de la CEE pour 1984, Mme Thatcher a répondu: « Je ne suis pas certaine qu'il serait illégal de retenir la même somme ».

Mme Thatcher a déclaré qu'elle avait été au bout des compromis possibles: « Je ne pouvais pas faire plus, a-t-elle dit. Nous sommes de bons Européens, nous sous sommes engagés vis-à-vis de l'Europe et les Européens doivent eux aussi s'engager à notre égard », a-t-elle ajouté.

Les actifs du mouvement Desjardins ont dépassé le cap des \$20 milliards en 83

par Claude Turcotte

Les institutions et les corporations du mouvement Desjardins ont vu leurs actifs dépasser le cap des \$20 milliards en 1983 et ont toutes connu un rendement exceptionnel.

La rentabilité a été particulièrement marquée chez les Caisses populaires et d'économie, les fédérations et la caisse centrale Desjardins qui ont atteint des trop-perçus avant ristournes et impôts de près de \$170 millions, soit une augmentation de 60 % par rapport à 1982.

Comme l'évolution ne fut pas la même partout et que certaines régions n'ont pas bénéficié de cette forte reprise, c'est particulièrement dans la région de Montréal que les Caisses ont connu des profits très importants et qui expliquent cette hausse globale de 60 %.

M. Raymond Blais, le président de la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, était donc un homme heureux hier matin en s'adressant aux 2.000 délégués du mouvement qui participent à Montréal aux assemblées annuelles de leurs diverses institutions coopératives.

« Devant ce tableau, a-t-il dit, une seule réaction: continuons. Nous ne sommes jamais à l'abri des coups durs, d'un contexte économique qui peut se détériorer à nouveau ». Toutefois, tout en affirmant que le Canada doit suivre une hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, M. Blais ne croit pas à « une flambée des taux d'intérêt, comme il y a deux ans, parce qu'il y a trop d'indices d'une reprise économique ».

En fait, le président a même mentionné en conférence de presse que les résultats du premier trimestre de 1984 permettent de penser que le mouvement Desjardins connaîtra encore cette année une rentabilité exceptionnelle, tout en prévenant qu'il ne faut pas s'attendre à des hausses de 60 % à toutes les années.

Les 1.428 caisses du Québec ont accru de 23.2 % le volume de leurs prêts en 1983 pour dépasser \$13.27 milliards; la demande de crédit fut particulièrement forte dans les secteurs de la consumma-

tion de biens durables, de l'habitation, dans le crédit institutionnel, agricole, commercial et industriel.

La répartition des prêts en cours à la fin de 1983 était la suivante: 55.6 % au crédit à l'habitation; 18.8 % au crédit à la consommation; 15.1 % aux entreprises commerciales et industrielles; 6.1 % à l'agriculture et aux pêcheries; 4.4 % aux municipalités, commissions scolaires et autres prêts. Le programme Corvée-Habitation notamment a permis aux caisses de consentir \$500 millions en prêts hypothécaires.

Les membres des caisses, malgré une année encore difficile pour plusieurs, ont néanmoins accru de 9.2 % le volume de leurs épargnes. Mais la forte reprise de la demande de prêts a permis aux caisses d'écouler une grande partie des surplus de liquidité accumulés pendant la période de taux d'intérêt élevés. Les caisses ont tout de même encore aujourd'hui même en liquidité \$1.3 milliard qu'elles pourraient prêter immédiatement. Environ 200 caisses ont été déficitaires en 1983, comparativement à plus de 300 l'année précédente.

La rentabilité des caisses en 1983, qui fut plus forte que celle des banques s'explique, selon M. Blais, par plusieurs raisons. Il y a eu d'abord le fait que certains prêts à taux élevés (du temps de la crise) ont rapporté davantage, dû à la baisse de l'intérêt plus bas payé aux épargnants en 1983, alors que la reprise économique s'est fait sentir.

Par ailleurs, les caisses ont fait une percée intéressante dans les prêts aux municipalités et aux commissions scolaires, qui ont davantage tendance à emprunter de leur caisse locale, depuis qu'elle a l'appui instantané, si nécessaire, de sa fédération régionale et de la caisse centrale. Il y a aussi progression pour les prêts aux industries et aux commerces. Les caisses Desjardins ont d'autre part diminué les pertes sur prêts et exercé un meilleur contrôle de leurs frais d'administration.

M. Blais a parlé avec beaucoup d'enthousiasme de la caisse centrale, qu'il voit comme « un outil merveilleux de développement ». Cette caisse centrale maintiendra, selon lui, sa présente vitesse de croisière pendant quelques années. Elle a présentement un capital de \$400 millions et un actif total

qui s'est accru de 45.5 %, en passant de \$1.1 à \$1.6 milliard.

Cette croissance provient en grande partie de l'augmentation marquée du portefeuille de prêts qui a fait un bond de 146.2 % pour se chiffrer par \$539 millions à la fin de l'exercice. Le portefeuille des titres s'est établi à \$943 millions, en hausse de 13.6 %.

Le président de la Confédération des caisses s'est réjoui de la signature la semaine dernière avec le gouvernement du Québec d'une convention de service de type bancaire, qui rapportera beaucoup aux caisses; une telle entente existe déjà avec le gouvernement fédéral.

Toutefois, M. Blais se préoccupe de la refonte de la loi des caisses d'épargne et de crédit. Il soutient que le gouvernement doit reconnaître le caractère particulier du mouvement coopératif, c'est-à-dire que « la base même de la coopération repose sur la volonté des coopérateurs de prendre leurs affaires en main et dans la mesure du possible régler eux-mêmes leurs problèmes ». Si les coopérateurs ne le font pas, alors le gouvernement devrait intervenir.

M. Blais a parlé aussi de la profonde mutation qui s'opère dans le système bancaire canadien et du développement rapide de la nouvelle technologie. Il a mentionné « l'effritement des quatre piliers », qui jusqu'à maintenant ont été les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance-vie et les courtiers en valeurs mobilières. Le mouvement Desjardins, qui possède dans son réseau l'ensemble de ces services, doit analyser l'ampleur du phénomène de l'exclusivité des services offerts par l'un ou l'autre pilier. En attendant, la Fiducie du Québec par exemple qui pourrait offrir le service de courtage ne le fera pas, du moins dans l'immédiat.

Au cours de 1983, les caisses Desjardins qui avaient annoncé un nouveau service informatisé de guichet automatique ont connu « un pépin », puisque le logiciel qu'ils avaient l'intention d'acheter aux Etats-Unis est devenu moins attrayant du fait que la compagnie qui devait le vendre s'est retrouvée en difficulté financière, ce qui retarde la mise en place du plan d'informatisation.

La meilleure équipe sur FM



Jacques Lemieux Claude Baril
Lyne Rouillé Paul Houde
Pierre Houde Manon Lépine
Georges Pothier
vous offrent quotidiennement



La plus belle musique sur FM

CFGL FM 105.7

Le monde de la finance a son hôtel

Parlons des entrepreneurs et des investisseurs. Des boursiers et des courtiers. Des financiers et des banquiers. Les gens de l'argent et les gens d'argent se retrouvent à Montréal.

Ils demeurent à l'Hôtel Méridien. Intégré au Complexe Desjardins, l'Hôtel Méridien est au carrefour du nouvel élan de Montréal.

Son savoir-faire de réputation mondiale, l'aménagement soigné de ses chambres et son authentique cuisine française en font le seul hôtel "Quatre étoiles" situé au nouveau coeur de la cité.

Ses tarifs feront aussi le bonheur de vos comptables.

En affaires, il n'y a qu'un hôtel qui puisse satisfaire toutes vos exigences.

L'Hôtel Méridien.

Le monde des affaires compte sur nous.

Réervations: (514) 285-1450

En province composez sans frais

1-800-361-8234

Le monde des affaires demeure ici.

HÔTEL
MÉRIDIEN
MONTREAL
LES HOTELS D'AIR FRANCE

ARTS ET SPECTACLES

Le rayonnement de l'OSM et du MBA

par Marie Laurier

Le Musée des beaux-arts et l'Orchestre symphonique de Montréal contribuent au rayonnement culturel international de la métropole et même du Canada tout entier.

quels qui le font connaître dans le monde entier. Depuis 1980, M. Dutoit et les musiciens de l'OSM se font voir et entendre durant la saison complète de septembre à juillet.

Les Genies de ceux solitudes

par Nathalie Petrowski

Connaissez-vous Genie? Genie ne mord pas. Il est la mascotte de l'Académie du cinéma canadien et il oeuvre à la promotion de ce cinéma plutôt mal connu et plutôt mal aimé.

jugé nationaliste qui les porte à croire que tout ce qui se fait à l'ouest du Québec, est incompréhensible, sinon inintéressant?

nementales a défrayé le coût de 32 billets d'avions. La Société générale de cinéma ainsi que l'Institut québécois du cinéma seront au rendez-vous ce soir en « pure représentation étatique » au même titre sans doute que le premier ministre, M. Pierre Trudeau.

public. Car Genie a beau être coulé dans le bronze, son influence sur l'inconscient collectif canadien est encore minime. Le lendemain, si les films primés ont la chance d'être distribués, il y a rarement ruée au cinéma.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "Quatrième dimension" 8 h 40, "Cupio" 7 h.

CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Emmanuelle 4 en 3-D" 6 h 15, 8 h, 9 h 45.

ESPACE 9: (272-1080) — Relâche. FAIRVIEW I: (486-7395) — "Blame it on Rio" 7 h, 9 h.

la résistance" 1 h 05, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.

Traditions musicales du monde présentent ce soir le musicien tibétain Thubten Samdup à la Maison de la culture Côte-des-Neiges.

Le Musée du Québec présente jusqu'au 12 avril une exposition itinérante intitulée Les années de garnison, London, Canada ouest, 1793-1853.

SUR SCÈNE

ATELIER CONTINU: 1200 est Laurier, (270-1178) — "Pâté chinois" de Paule Marier et Michèle Poirier, m. en 5 Vies Desagagnés du 20 mars au 5 avril, du mar. au dim. 20h30.

LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166) — "Addolorata" de Marco Micone, m. en 5 Levraine Printal à compter du 17 avril, du mar. au dim. 20h30.

TELEVISION 2 CBFT 12.00 Première édition Téléarts 12.30 Allo Bou Bou 13.30 Au jour le jour

13.30 Shérif (sans-mis-pour 20.30 René de banane 21.00 Les Moines et les Pinson

14.28 Weather Report 14.30 Coronation Street 15.00 Minder

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200 Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 16h30.



André Montmorency interprétant Mme Béatrice Robidas dans la comédie chez Paule-étie, bière, vin, liqueur et nouveauté, présentée par le Théâtre Populaire du Québec (photo: André Nanouton).

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR 286-1200 Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Les hockeyeurs ont perdu le sens du spectacle (Hull)

par Richard Milo

« Ma femme m'a rendu millionnaire. J'avais \$3 millions quand je l'ai connue. Je n'en avais plus que \$1 million quand elle m'a quitté! »

Bobby Hull, c'est le Gary Carter du hockey professionnel. Et il était dans une forme splendide hier au point que Tim Burke, de *The Gazette*, lui a demandé s'il n'avait jamais envisagé de faire carrière dans le showbiz pour gagner sa vie.

Hull n'a plus le sou ou presque. Et ce n'est certainement pas la Ligue nationale qui lui redonnera une santé financière, même si le Canadien a participé hier midi à la Brasserie Molson au lancement de son livre, intitulé *La méthode de hockey Bobby Hull*.

« Je sais ce qu'il faut faire pour relancer une équipe mais je n'ai pas reçu une seule offre », devait-il dire.

« Vous me direz que c'est paradoxal. Que j'aimerais maintenant participer au succès d'une ligue que j'ai tenté de mettre en faillite, et vous n'aurez pas tort », devait-il également ajouter... après avoir raconté que sa femme lui a déjà dit, en voyant les cheminées de Molson qui fumaient à 5 h du matin, qu'il ne pourrait jamais battre le Canadien à moins de travailler sur le quart de nuit.

Hull aura réussi, à moitié. Et il a eu quelques trémolos dans la voix lorsqu'il s'est rappelé l'époque des Jets de Winnipeg, avec Nilsson, Hedberg et Jean-Guy Gratton, qui était assis à la même table que Marcel Bonin, Dollard Saint-Laurent et Jean Béliveau.

« Où est Claude Provost? « Je l'ai laissé dans les culottes... que je n'ai pas apportées », a aussitôt répondu la Comète Blonde qui voyage, on s'en doute bien, sur les ailes d'Air Canada.

« J'avais quatre valises. J'ai demandé au préposé d'en laisser une à Frederick, une autre à Toronto, une troisième à Québec et une der-

nière à Montréal... et il a refusé. — « Air Canada n'offre pas pareil service », m'a-t-il dit.

« Ce service m'a pourtant été offert la semaine dernière », lui ai-je répondu! Plus sérieusement, Hull a ensuite parlé de la démission de M. Trudeau. Plus précisément, de l'entrevue qu'aurait eu M. Trudeau et M. Lalonde quelques jours plus tôt, au cours duquel le ministre des Finances aurait obtenu le mandat de prendre les dispositions pour que le premier ministre soit enterré aux côtés du Christ.

« Voilà. C'est fait, aurait dit M. Lalonde. Il en coûtera cependant \$31 millions. — « Mais c'est beaucoup trop... pour seulement trois jours (!) », aurait répondu Trudeau.

Hull était bien préparé. Comme toujours, d'ailleurs. Il s'est même permis une petite incursion dans le temps pour faire l'éloge de Jean Béliveau.

« Jean, ce fut le plus gentilhomme de tous. Je me souviens qu'il a déjà marqué trois buts pendant la même pénalité. C'était à l'époque où il n'y avait que des chandails rouges sur la patinoire. »

Hull a remis les pieds au Forum, lundi, et il a reçu une chaleureuse ovation avant le match ennuyeux que le Tricolore a remporté 2-1 contre son ancienne équipe.

« Que faut-il penser du match? « Je crois, Réjean (Tremblay, de *La Presse*) que les joueurs oublient qu'ils doivent donner un spectacle. Ils sont trop égoïstes. Ils devraient réaliser qu'il appartient aux boueufs de tirer la charette et non l'inverse... », a dit Hull.

« Les amateurs demandent un spectacle. Pourquoi ne leur donne-t-on pas? », a poursuivi Hull, qui devait par ailleurs rappeler que l'Association mondiale aura survécu grâce à la détermination des joueurs.

« La Ligue nationale détenait le monopole. Elle n'a jamais vécu la concurrence. Et les propriétaires croyaient qu'ils ne pouvaient être

battus. Ils auraient pu prévenir les coups. Mais ils ne l'ont pas fait », a-t-il ajouté.

« Et aujourd'hui, d'anciennes concessions de l'Association mondiale — je pense notamment aux Oilers d'Edmonton et aux Nordiques de Québec — sont parmi les plus prospères du circuit », a-t-il soutenu.

Le ton, plutôt amer, n'a laissé aucune équivoque. Hull n'a apprécié guère que la Ligue nationale lève le nez sur sa compétence... maintenant qu'une nouvelle carrière d'écrivain s'ouvre à lui.

« Mon prochain livre, ce sera pour bientôt si je l'écris, bien sûr. « Je n'ai pas l'intention de me limiter à des coupures de presse. Et ce sera un best-seller. Il sera plus populaire que la Bible, croyez-moi. »

Le titre dit tout. *La méthode de hockey Bobby Hull*, publié aux Éditions Accent, s'adresse aux jeunes hockeyeurs de 15 ans et moins. Il s'agit de la traduction française d'un ouvrage déjà publié en anglais que Hull a écrit en collaboration avec Roy G. Nelson. Nicole Deslauriers a signé la traduction française.

« Le déclin du hockey nord-américain s'explique d'une seule façon: on a oublié d'enseigner les techniques de bases du hockey », dit Bobby Hull.

« On a trop longtemps pensé qu'il suffisait de patiner plus vite, de frapper plus fort pour l'emporter. Et c'est ainsi qu'on a oublié d'enseigner les bases du hockey », estime-t-il.

« À ce chapitre, il faut souligner que l'ancienne vedette de la LNH s'est toujours préoccupé des jeunes, acceptant régulièrement de se plier de bonne grâce à de longues séances d'autographes parce qu'il croit « qu'il n'y a pas meilleure façon d'empêcher les jeunes de courir les rues ».

Le livre, abondamment illustré, est en vente au prix de \$7.95.



Gaétan Boucher, à g., et son amie Karin Fliege semblent d'aussi bonne humeur que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, qui a remis une montre suisse au champion olympique, hier. Boucher a également reçu la médaille d'argent de l'Assemblée nationale. (Photolaser PC)

Steve Penney affrontera les Sabres Jacques Lemaire...fin psychologue

(PC) — Fin psychologue que ce Jacques Lemaire.

Plutôt que d'ajouter de la tension avec l'importance d'un premier succès contre les Sabres de Buffalo à la veille des séries éliminatoires, l'entraîneur du Canadien fait passer le message que le match de ce soir n'a pas plus d'importance que les autres et qu'il s'agit d'abord et avant tout de se préparer pour les séries.

Passant de la parole aux actes, Lemaire a décidé de faire confiance au gardien recrue Steve Penney, même si Rick Wamsley et Richard Sévigny ont accusé seulement quatre buts à leurs trois derniers matches. Rappelé pour remplacer Bill Root, Jo-

celyn Gauvreau jouera régulièrement, a aussi assuré Lemaire.

« Sept ou huit défaites, c'est la même chose. On n'est même pas venu prêt de les battre cette saison », a clairement Lemaire devant les journalistes, certains de ses propos seront publiés et réétés partout.

L'entraîneur avait de toute façon parlé à ses joueurs auparavant. La réaction de ceux-ci le prouve.

Interrogé au sujet de l'importance psychologique d'une première victoire contre les Sabres, que le Canadien affrontera probablement en première ronde éliminatoire, Mario Tremblay a rétorqué: « Si on perd une huitième fois de suite, eh bien on n'aura qu'à les battre trois fois de suite dans les séries éliminatoires ».

Guy Carbonneau, lui, a lancé que « l'an dernier, nous avons connu du succès contre eux en saison régulière, puis ils nous ont éliminés. Cette année, ça va être le contraire ».

Qu'on se le dise: une huitième défaite consécutive contre les Sabres ne découragera pas le Canadien à la veille des séries éliminatoires: Jacques Lemaire y a vu.

Cette attitude de l'instructeur entraîne deux autres conséquences heureuses. Bon détenteur, les joueurs du Tricolore n'auront que plus de chance de battre enfin les hommes de Scotty Bowman. Et qui sait si Steve Penney ne s'avèrera pas la recette miracle, là où les deux autres gardiens ont échoué.

La philosophie de Lemaire est bien claire d'ici la fin de la saison: seules comptent les séries éliminatoires et les matches qui restent à disputer ne serviront qu'à s'y préparer. L'entraîneur du Canadien est bien heureux que son équipe puisse se mesurer à forte compétition d'ici la fin (Sabres, Bruins, Rangers, Islanders, Nordiques et à nouveau les Bruins), mais il fait bien attention de mettre de la pression induite sur ses hommes.

« Perdre ne sera pas si grave... dépendant de la façon dont on va perdre », a dit Lemaire.

Hamilton comme à Sarajevo

OTTAWA (AFP) — L'Américain Scott Hamilton a réédité sa performance des Jeux olympiques de Sarajevo en prenant hier à Ottawa, des figures imposées, la tête de l'épreuve masculine de patinage artistique des championnats du monde.

En l'absence du Français Jean-Christophe Simond, grand spécialiste des imposées, l'Allemand de l'Ouest Rudi Cerne a pris la deuxième place, son compatriote Heiko Fischer se classant troisième. Quant au Tchecoslovaque Jozef Sabovcik, il a confirmé sa valeur de Sarajevo en prenant la quatrième place, et semble bien placé pour enlever la médaille de bronze qu'il avait déjà remportée lors des Jeux olympiques.

Le Canadien Brian Orser a dû se contenter de la septième place, et semble condamné à un sans-faute dans le programme court et les figures libres s'il veut avoir une chance de battre Hamilton. Chez les patineurs canadiens, la « mauvaise » performance de Brian Orser, dont on attendait peut-être trop, s'accompagne d'un tir groupé de Gordon Forbes et Gary Beacom, respectivement 10^e et 11^e.

Le médaillé d'argent de Sarajevo, quoique déçu, n'était pas abattu. « Les imposées sont du passé et je dois désormais me concentrer sur les autres éléments du programme court et les figures », a dit Orser. Je devais terminer troisième ou quatrième aux imposées pour espérer enlever la médaille d'or. Je me console cependant à l'idée que mes figures ont été meilleures ici qu'à Sarajevo.

Mais, l'événement de la journée, c'est un Allemand de l'Ouest qui a créé. Mécontent des notes obtenues, Norbert Schramm, l'un des meilleurs patineurs mondiaux de ces dernières années, a en effet décidé d'abandonner. Schramm quitte ainsi par la petite porte les rangs des patineurs amateurs après une année décevante dont il attribue la responsabilité à sa fédération.

Zurbriggen rejoint Stenmark

OPPDAL (Norvège) (AFP) — Coup double pour le Suisse Pirmin Zurbriggen, lauréat hier du super-géant d'Oppdal: il a donné un éclat particulier à sa victoire en Coupe du monde acquise depuis dimanches dernier et il a rejoint le Suédois Ingemar Stenmark en tête de la Coupe du monde de slalom géant.

Ingemar Stenmark, qui n'a jamais apprécié le super-géant inscrit pour la deuxième année au calendrier de la Coupe du monde, n'a terminé que 21^e.

D'autre part, le suspense continue dans la Coupe du monde féminine à deux épreuves de la fin, après la victoire de la Liechtensteinoise Hanni Wenzel dans le slalom de Zwiesel (RFA), hier, aux dépens de l'Américaine Tamara McKinney et de la Française Perrine Penel.

La Suisseuse Erika Hess reste en tête du classement général de la Coupe du monde mais sa suivante Hanni Wenzel, grâce à son succès, ne compte plus que neuf points de retard.

HOKEY

Ligue Nationale	
Lundi	
Montréal 2, Chicago 1	
Philadelphie 4, Jersey 3	
Hier	
Boston 6, Rangers 4	
Islanders 5, New Jersey 2	
St-Louis 9, Winnipeg 3	
Calgary 4, Hartford 1	
Québec à Los Angeles	
Detroit à Vancouver	

Ce soir	
Montréal à Buffalo	
Hartford à Edmonton	
Toronto à Pittsburgh	
Minnesota à Washington	
Winnipeg à Chicago	
Jeudi	
Islanders à Boston	
Rangers à New Jersey	
Pittsburgh à Philadelphie	
Detroit à Calgary	

Les meneurs	
(Partie d'hier non comprise)	
b a pts	
Gretzky, Edm.	83 112 195

Ligue Majeure du Québec	
(Quarts-de-finale 4 de 7)	
Lundi	
Laval 7, Granby 2	
Hier	
Longueuil 5, Québec 2	
Vendredi	
Laval à Granby	
(Laval mène 1-0)	
Verdun à St-Jean	
(Verdun mène 1-0)	
Longueuil à Québec	
Drumville à Shawinigan	

Les meneurs	
(Partie d'hier non comprise)	
b a pts	
Lemieux, Lav.	3 2 5
Courteau, Lav.	2 2 2
Lemieux, Ver.	2 2 4
De Santis, Ver.	1 3 4
Muttart, Ver.	2 1 3
Nesich, Ver.	2 1 3
Bisson, Lav.	1 2 3
Filion, Ver.	1 2 3
Dagenais, SJJ	1 2 3
Laffeur, SJJ	1 2 3
Fleming, Ver.	0 3 3
Thivierge, Ver.	2 0 2

Ligue Collégiale AAA	
(Demi-finale 4 de 7)	
Dimanche	
St-Hyacinthe 8, Thetford 5	
(St-Hyacinthe mène 2-1)	
St-Jérôme 7, St-Georges 4	
(La série est égale 2-2)	

LIGUE NATIONALE	
Division Prince-de-Galles	
Section Charles Adams	
pj g p m bp bc pts	
BUFFALO	74 45 22 7 296 240 97
BOSTON	74 44 25 5 313 247 93
QUÉBEC	74 39 26 9 336 259 87
MONTRÉAL	74 35 34 5 277 269 75
HARTFORD	73 25 39 9 264 297 59

Section Lester Patrick	
ISLANDERS NY	74 46 26 2 333 257 94
WASHINGTON	74 43 26 5 282 216 91
PHILADELPHIE	74 39 25 10 315 271 88
RANGERS NY	74 38 27 9 290 284 85
NEW JERSEY	74 17 50 7 222 320 41
PITTSBURGH	73 15 52 6 236 353 36

Division Clarence Campbell	
Section James Norris	
MINNESOTA	74 37 29 8 324 316 82
ST-LOUIS	76 31 38 7 278 303 69
DETROIT	74 28 39 7 270 297 63
CHICAGO	74 26 40 8 252 287 60
TORONTO	74 24 41 9 281 363 57

Section Connie Smythe	
EDMONTON	75 53 17 5 424 297 111
CALGARY	74 33 28 13 286 283 79
WINNIPEG	73 29 34 10 324 350 68
VANCOUVER	75 30 38 7 287 311 67
LOS ANGELES	75 21 41 12 287 356 54

Les Expos et les Rangers ne peuvent faire de maître

WEST PALM BEACH, Floride (PC) — Les Expos et les Rangers du Texas ont fait durer le suspense jusqu'à la 13^e manche hier soir à West Palm Beach, mais comme aucune des deux équipes ne parvenait à marquer le point de la victoire, les gérants Bill Virdon et Doug Rader ont lancé la serviette. Pointage final: Rangers 2 Expos 2.

Les Expos, croyez-le ou non, ont obtenu quatre coups sûrs en 13 manches. Bill Virdon l'avait dit: « Donnez-moi trois points par match et nous gagnerons plusieurs matches », mais ce troisième point, les Expos n'ont pu le marquer hier.

Pourtant, ils ont fait leur possible à la 13^e manche. Derrel Thomas a tenté de marquer du deuxième but sur un simple de Miguel Dilone, mais il a été retiré sur le relais du voltigeur de centre Nick Capra au receveur Tom Scott.

Les Rangers ont obtenu neuf coups sûrs de plus que les Expos, 13 contre quatre.

Les Rangers ont pris une avance de 1-0 à la troisième man-

che grâce à un simple opportun de Buddy Bell. Les Expos ont marqué deux points à la cinquième. Argenis Salazar a cogné un double, Bill Gullickson un simple et Bryan Little a soustré un but sur balles. Imaginez la joie des spectateurs lorsque Salazar et Gullickson ont croisé le marbre sur les retrais au champ intérieur de Pete Rose et Roy Johnson.

Mais les Rangers devaient égarer la marque à 2-2 contre Dick Grapenthin à la neuvième manche. Larry Parrish a été retiré sur un roulant, mais Bill Stein en a profité pour croiser le marbre.

Bill Virdon a dit que Charlie Lea lancerait lors du match d'ouverture le 3 avril à Houston, pourtant Gullickson est en avance sur tous ses coéquipiers lanceurs à ce stade-ci de l'entraînement.

En six manches hier, Gully a accordé un point sur sept coups sûrs. En quatre départs, il a lancé 17 manches et donné trois points. Mais Gullickson n'est pas le plus volubile des lanceurs. Son

talent, c'est au monticule qu'il le déploie.

« Les statistiques à l'entraînement ne veulent rien dire, a dit Gullickson. L'important c'est d'être en forme physique et mentale lorsque la saison débute. J'aurais pu lancer une manche de plus, mais je suis satisfait d'avoir lancé six manches ».

Le droitier des Expos s'est ouvert davantage lorsqu'il a dit qu'il était difficile de lancer avec intensité dans les matches pré-saison. Il a également indiqué qu'il avait tenté des expériences lors des trois premières manches.

Gullickson a piqué la curiosité des journalistes en leur demandant s'ils avaient entendu des rumeurs d'échange entre les Expos et les White Sox de Chicago. Il leur a également conseillé de bien examiner le rôle des frappeurs des Expos ce soir contre les White Sox.

Les Expos pourraient offrir des lanceurs, des voltigeurs ou un joueur de deuxième but aux Sox.

SOMMAIRES

Bruins 6, Rangers 4	
Première Période	
1-BOSTON, K. Crowder 20.....1:40	
2-BOSTON, K. Crowder 21.....1:53	
Fergus, Blum.....4:01	
3-BOSTON, Kasper 2.....4:23	
O'Reilly, Curran.....4:51	
4-BOSTON, Middleton 45.....5:21	
Penalties — Foliu, NY, mineure double, 9:43; Curran, Bos, 9:43; Nil, Bos, 14:37; Foliu, NY, inconduite, 20:00.	

Deuxième Période	
Aucun but	
Penalties — Pavelich, NY, 6:15; Bourque, Bos, 8:17.	

Troisième Période	
5-RANGERS, Sloughon 27.....5:13	
6-RANGERS, Osborne 22.....5:13	
Huber.....6:01	
7-RANGERS, Pavelich 23.....10:09	
Erixon, Brooke.....10:09	
8-BOSTON, Pederson 32.....11:05	
Middletown.....11:05	
9-RANGERS, Pavelich 24.....12:12	
Greschner, Hedberg.....12:12	
10-BOSTON, Bourque 28.....19:53	
Penalties — Kluzak, Bos, 8:01; Pavelich, NY, 8:01; O'Connell, Bos, 17:06.	

Tirs au but	
Boston.....11 2 5—18	
New York.....7 12 11—30	
Gardiens — Boston, Keans, New York, Hanson.....17:425.	

Blues 9, Jets 3	
Première Période	
1-ST. LOUIS, Sutter 32.....10:32	
Mullen, Fedenko.....10:32	
2-ST. LOUIS, Mullen 37.....11:31	
Wickenheiser, Bothwell.....11:31	
3-ST. LOUIS, Pastewski 9.....12:59	
Gilmour, Ramage.....12:59	
4-ST. LOUIS, Chouinard 12.....14:43	
Petterson, Bothwell.....14:43	
5-WINNIPEG, Lukowich 27.....15:15	
Picard, MacLean.....15:15	
Penalties — Steen Wpg 9:40	

Deuxième Période	
6-ST. LOUIS, Mullen 38.....6:56	
Sutter, Fedenko.....6:56	
7-WINNIPEG, Haweschuk 34.....12:38	
MacLean, Lukowich.....12:38	
8-ST. LOUIS, Wilson 6.....15:36	
Mullen, Fedenko.....15:36	

Troisième Période	
9-WINNIPEG, Lukowich 28.....17:23	
Haweschuk, MacLean.....17:23	
10-ST. LOUIS 39.....18:38	
Federko, Ramage.....18:38	
Penalties — Campbell Wpg 0:47; Schiefel, STL, 8:30; Johnson STL, 10:49; Hickey STL, 11:59.	

Troisième Période	
11-ST. LOUIS, Pettersonson.....2:10	
Chouinard.....2:10	
12-ST. LOUIS, Gilmour 24.....7:50	
Hickey, Pichette.....7:50	
Penalties — Schofield STL, 3:05; Boschman Wpg, Delorme STL, majeures, mineures 14:57.	

Tirs au but	
Winnipeg.....7 16 4—27	
St. Louis.....10 9 7—26	
Gardiens — Behrend, Soetaert, Winnipeg; Liut, St. Louis.....14,276.	

Islanders 5, Devils 2	
Première Période	
1-ISLANDERS, Trotter 37.....11:46	
Bossy, Gilbert.....11:46	
2-NEW JERSEY, Lever 14.....17:25	
Russell, Cirella.....17:25	
Penalties — Higgins, NJ, 1:19; Flatley, NY, 15:05; Verbeek, NJ, 17:25; Potvin, NY, majeure, 17:25.	

Deuxième Période	
3-ISLANDERS, Tonelli 26.....1:50	
Lafontaine.....1:50	
4-ISLANDERS, Tonelli 27.....4:25	
Langevin, Bossy.....4:25	
5-NEW JERSEY, Merkosky 1.....15:44	
Brotten.....15:44	
Penalties — Lever, NJ, 1:47; Cirella, NJ, 6:44; Hoffmeyer, NJ, 11:47; Russell, NJ, 15:31; Bourne, NY, 15:31; Verbeek, NJ, 17:12; Jonsson, NY, 17:12.	

Troisième Période	
6-ISLANDERS, Trotter 38.....3:08	
Gilbert, Bossy.....3:08	
7-ISLANDERS, Gilbert 29.....13:00	
Bossy, Trotter.....13:00	
Penalties — Howatt, NJ, 11:21; Persson, NY 15:50.	

Tirs au but	
New Jersey.....7 10 10—27	
New York.....8 13 9—30	
Gardiens — New Jersey, Resch, New York, Smith.....15,668.	

POUR RECEVOIR LE DEVOIR À VOTRE PORTE DÈS DEMAIN MATIN

TÉLÉPHONEZ SANS FRAIS À L'UN DES NUMÉROS SUIVANTS

À MONTRÉAL: 332-3891

À QUÉBEC: 687-2022

DANS LES RÉGIONS:

(514): 1-800-361-6059

(819): 1-800-361-5699

(613): 1-800-361-5699

(418): 1-800-463-4748

L'observateur américain réitère la position de l'administration Reagan

Les participants à la réunion d'Ottawa sont en faveur de contrôles internationaux plus stricts sur les pluies acides

OTTAWA (d'après PC et AFP) — Les États-Unis ont été la cible, hier, lors d'une réunion, à Ottawa, des ministres de l'Environnement de neuf pays d'Europe et du Canada, où ces derniers se sont encouragés les uns les autres dans leurs efforts en vue de réduire les pluies acides, tout en se prononçant en faveur de contrôles internationaux plus stricts.

Si les ministres européens se sont bien gardés de faire directement mention des États-Unis, les représentants canadiens n'ont pas manifesté la même retenue.

La Grande-Bretagne, dont les centrales thermiques constituent l'une des principales sources de pollution acide en Europe, ne participe pas à

la conférence d'Ottawa. Par contre, elle a avisé récemment ses partenaires européens qu'elle acceptait, avec certains aménagements, une directive de la CEE qui fixe des normes obligatoires aux industries polluantes.

On avait invité les États-Unis à cette réunion, en précisant que leur porte-parole n'aurait pas le statut de délégué participant mais de simple observateur. C'est ainsi que tout au long des discussions, M. Fitzhugh Green, administrateur adjoint de l'Agence américaine de protection de l'environnement, est demeuré assis et a écouté. Aux journalistes, il a réitéré la position des États-Unis: il faut procéder, a-t-il dit, à de plus amples

recherches et posséder plus d'informations avant de songer à l'adoption des mesures sévères.

«Je ne me laisse pas influencer par les pressions de qui que ce soit», a dit M. Green aux journalistes, quand ces derniers lui ont demandé si, à son retour à Washington, il allait informer son gouvernement du message émanant de la conférence, soit que l'adoption d'un programme international de lutte aux pluies acides était nécessaire.

Pour M. Green, jamais le public américain ne se laissera impressionner par les rapports de journaux sur les dommages causés par la pollution aérienne au point d'exiger un grand nettoyage.

Les pays participant à la conférence ont tous été d'accord pour travailler, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour la coopération économique en Europe, à réduire les émissions causant les pluies acides d'au moins 30%.

Le Canada ne cache pas, d'ailleurs, qu'il souhaite l'appui des pays européens pour un projet qui lui est cher: la création d'une agence de l'ONU pour l'environnement.

Quant à M. Allan MacEachen, ministre canadien des Affaires extérieures, il a rappelé aux délégués qu'ils devaient continuer à faire pression sur les autres pays afin qu'ils participent tous à un programme de contrôle.

«La coopération internationale n'est pas seulement un idéal, c'est une nécessité urgente... et indispensable», a-t-il déclaré.

Le chef de la délégation allemande, M. Carl-Dieter Spranger, a noté que, s'il était vrai qu'il fallait encore procéder à des études sur le phénomène, «nous en savons sûrement assez à date pour prendre dès aujourd'hui les dispositions politiques appropriées». Aucun pays ne devrait se servir de ce besoin de plus amples informations pour justifier son immobilisme.

Après la session de travail, le ministre canadien de l'Environnement, M. Charles Caccia, a indiqué, en présence des journalistes, que les États-Unis passeraient à l'action uniquement quand ils se rendraient compte

que c'est dans leur propre intérêt économique. Les dommages qu'on peut relier aux pluies acides coûtent quelque \$5 milliards par année à l'économie américaine, a-t-il noté.

Il a émis le vœu que M. Green transmette à l'agence américaine et au gouvernement un message clair: il faut agir, parce qu'on peut procéder à des études pendant un temps indéfini tandis que le problème demeure.

Le contrôle de la pollution n'est pas un atout secondaire à la croissance économique, mais en constitue un élément essentiel, a déclaré le ministre au cours de la conférence. Au Canada, les ressources menacées par les pluies acides, comme les forêts, contribuent à environ 8% du produit national brut.

Dans les quartiers centraux de Montréal, le transport en commun domine l'automobile

par Alain Duhamel

Dans les quartiers centraux de l'île de Montréal, le transport en commun garde la faveur des habitants et domine l'automobile dans les déplacements.

À cet égard, le cœur de l'agglomération urbaine se distingue nettement du reste de la grande région de Montréal où a porté l'enquête origine-destination de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) en 1982.

Les résultats de cette enquête, publiés cette semaine, donnent un portrait des déplacements de toute nature pour une journée typique de la

semaine, en automne. L'enquête a touché 75,000 logis et près de 200,000 personnes.

Dans l'île de Montréal, la CTCUM et les autres transporteurs publics ont servi au tiers des déplacements d'origine et de destination. L'automobile comptait pour 35,55% des déplacements d'origine des personnes à titre de conducteurs et 12,92% à titre de passagers; les déplacements en automobile vers l'île de Montréal comptaient pour 36,29% à titre de conducteurs et 13,11% à titre de passagers.

Dans les quartiers centraux, les déplacements d'origine et de destination se font en majorité par trans-

port en commun. Ainsi, les déplacements ayant pour destination le centre-ville ont lieu à plus de 55% en transport en commun; les déplacements originant de cette zone empruntent le transport en commun dans près de 36% des cas et se font à pied dans près de 24% des cas. La CTCUM conserve une avance sur l'automobile dans d'autres quartiers du centre comme le Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges et la périphérie immédiate du centre-ville.

Dans ces quartiers, la population reste la moins motorisée de l'agglomération. Dans le Plateau Mont-Royal, dans le centre-ville et sa périphérie immédiate, une majorité ab-

solue des logis n'a aucune automobile; dans les quartiers Villeray et le Sud-Est de Montréal, il y a plus de logis qui n'ont aucune automobile qu'il y en a qui en possèdent une seule.

Dans l'île Jésus, l'automobile garde, et par beaucoup, la faveur des Lavallois. Sur les 241,345 déplacements motorisés originant de Laval, 180,633 ont eu lieu en automobile contre 59,772 en autobus. On préfère aussi s'y rendre en automobile puis-que sur les 162,221 déplacements motorisés ayant pour destination Laval, 122,673 ont eu lieu en automobile contre 39,013 en autobus.

Sur la rive Sud, pour sa partie située près du centre-ville, entre Boucherville et Brossard, l'automobile sert à plus de déplacements que le transport en commun dans une proportion moindre que dans l'île Jésus. Ainsi, sur 284,895 déplacements motorisés originant de cette région, 192,787 ont eu lieu en automobile contre 90,653 par transport en commun. L'automobile a servi à 138,743 déplacements vers la rive Sud contre 52,777 par transport en commun.

Les Longueuillois font exception dans le comportement général observé sur la rive Sud. Une ligne de métro les relie directement au centre-ville montréalais. Dans les déplacements vers le centre-ville, 4,473 ont lieu en automobile, contre 10,837 par la CTCUM. Lorsqu'ils se déplacent à l'intérieur de leur ville, les Longueuillois utilisent leur automobile: 31,788 déplacements contre 4,690.

Dans toute la zone couverte par l'enquête, 75% de la population (2,9 millions d'habitants) se déplace dans une journée pour une raison ou pour une autre. Dans 16% des cas, le déplacement se fait à pied. Dans les déplacements motorisés, l'automobile satisfait à 65% de la demande et le transport en commun à 35%. La CTCUM, à elle seule, a satisfait à 75% de tous les déplacements par transport en commun.

CITF-FM

FM 107,5

Pour l'Amour de la Musique

Cable 96,5



Québec

Déficit de \$157,000 pour le diocèse de Saint-Jean Diocèse de Montréal: surplus de \$300,000

par Jean-Pierre Proulx

L'archidiocèse de Montréal a réussi à boucler sa dernière année financière avec un excédent de plus de \$300,000, mais le diocèse de Saint-Jean—Longueuil, sur la rive Sud, a connu, lui, le déficit le plus important de son histoire: près de \$157,000. C'est ce que révèlent les états financiers des deux diocèses.

Per capita, les dépenses se sont élevées à \$1,86 à Montréal contre \$4,83 à Saint-Jean, soit 2,5 fois plus. Les revenus provenant directement des contributions des fidèles (quêtes ou taxes paroissiales) ont été, per capita, de \$1,25 dans l'île contre \$1,15 sur la rive Sud. Montréal a eu des revenus d'intérêts ou de loyers de \$825,000 (\$0,55 par capita) contre \$711,106 à Saint-Jean (\$1,53 par capita), ce qui donne une idée de la richesse collective des deux diocèses. Montréal compte 1,499,200 fidèles et Saint-Jean, 463,135.

À Montréal, les revenus réguliers du dernier exercice, terminé le 30 juin dernier, se sont élevés à \$2,870,300. Ils se composent essentiellement des contributions des paroisses (62%) et des revenus de placements ou de loyers (29%). À ces revenus réguliers s'ajoutent quelque \$460,000 de revenus spéciaux, tels les dons et legs testamentaires. N'eût été de ces derniers, l'excédent budgétaire n'aurait été que de \$83,300.

On a, par ailleurs, dépensé \$2,787,000, dont 63% pour les coûts des organismes et services diocésains, le reste étant allé à certains services spécialisés tels les tribunaux ecclésiastiques, la caisse de retraite du clergé, les mouvements diocésains, etc.

La corporation épiscopale de Montréal possède aussi un certain nombre de fonds. Son fonds d'immobilisation (la cathédrale et l'archevêché) s'élevait à \$4,7 millions. Elle gère aussi le fonds de la rési-

dence Ignace-Bourget (\$575,000) pour les prêtres âgés et le fonds d'aide aux réfugiés, constitué en 1979 (\$128,900).

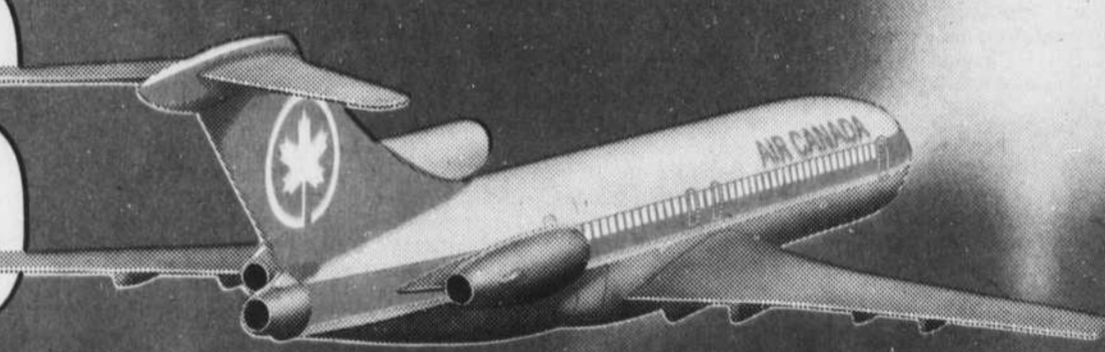
Dans le diocèse voisin de Saint-Jean—Longueuil, les revenus du dernier exercice, terminé le 30 août 1983, se sont élevés à \$2,079,001 et les dépenses à \$2,235,849 pour un déficit de \$156,848.

Le déficit de Saint-Jean est le sixième consécutif, mais, selon le journal diocésain, il est à lui seul plus lourd que le déficit accumulé des cinq dernières années.

Ces états financiers ne concernent que les corporations diocésaines à l'exclusion des paroisses et des communautés religieuses.

D'autre part, l'archidiocèse d'Ottawa se trouve, lui aussi, en difficulté financière, rapporte le journal *L'Informateur*. L'archevêque d'Ottawa, Mgr Joseph-Aurèle Plourde, a lancé récemment une souscription pour renflouer les coffres du diocèse.

SANS ESCALGARY



Vous êtes direct en affaires.
Pour vous c'est Calgary sans escale. Tous les jours avec Air Canada seulement. Et recherchez le confort de notre Service Connaisseur.

De plus, votre Prêt-à-partir plein tarif ou Première classe vous permet d'économiser sur les tarifs de l'auto-location et la chambre d'hôtel.

CALGARY	
tous les jours	
Départ	Arrivée
07h50	11h12
12h00	16h35 sauf le samedi
16h00	20h10 sauf le samedi et le dimanche
17h00	21h42 sauf le samedi et le dimanche
19h10	21h37 sans escale

SERVICE CONNAISSEUR

L'auto-location Budget

25,95 \$ par jour

Présentez votre reçu de billet et votre carte d'accès à bord au bureau de location Budget participant. Cela vous donne droit à une auto de location Budget de n'importe quelle taille (sous-compacte, compacte, intermédiaire et régulière — sauf la Lincoln) pour aussi peu que 25,95 \$ par jour sans frais de kilométrage. Essence, taxes et assurances non comprises.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.


Détenant d'un permis du Québec.

L'hôtel moitié prix

Oui. Moitié prix du plein tarif affiché dans près de 120 hôtels incluant la plupart des hôtels des chaînes Sheraton et Delta. Ce privilège vous est accordé sur présentation de votre contrat de location Budget. Chaque journée de location d'une voiture vous donne droit à une nuit à l'hôtel à ce tarif exceptionnel.

Cette promotion DRF-13008 est en vigueur jusqu'au 31 mars 1984 et est conditionnelle à la disponibilité des voitures et des chambres.

AIR CANADA



Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.